

MÉMORIAL

DES

SÉANCES DU CONSEIL MUNICIPAL

DE LA VILLE DE GENÈVE

Cinquante-quatrième séance – Lundi 28 mai 2001, à 17 h

Présidence de M. Bernard Paillard, président

La séance est ouverte à 17 h dans la salle du Grand Conseil.

Font excuser leur absence: *M. Pierre Muller*, conseiller administratif, *M. Didier Bonny*, *M^{me} Sophie Christen*, *MM. Jean-Marc Guscetti*, *Jean-Marie Hainaut*, *François Henry*, *M^{me} Vanessa Ischi*, *MM. Guy Mettan*, *Mark Muller*, *Jean-Pascal Perler*, *Peter Pirkel* et *M^{me} Arielle Wagenknecht*.

Assistent à la séance: *M. Alain Vaissade*, maire, *M. Manuel Tornare*, vice-président, *MM. André Hediger* et *Christian Ferrazino*, conseillers administratifs.

CONVOCATION

Par lettre du 3 mai 2001, le Conseil municipal est convoqué dans la salle du Grand Conseil pour mardi 15 mai, mercredi 16 mai et lundi 28 mai 2001, à 17 h et 20 h 30.

Le président. Nous allons commencer notre séance par l'accueil de M^{me} Marta Suplicy, maire de São Paulo. Je prie l'assemblée de se lever et je demande à M. Tornare de bien vouloir faire entrer M^{me} Suplicy.

(M. Tornare, conseiller administratif, entre en compagnie de M^{me} Suplicy; ils sont suivis par M. Alain Vaissade, maire, MM. Christian Ferrazino et André Hediger, conseillers administratifs.) (Applaudissements.)

Le président. Je demande à l'assemblée de bien vouloir s'asseoir.

Madame la maire, Messieurs les conseillers administratifs, Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux et chers collègues, Mesdames, Messieurs,

C'est avec une grande joie que j'accueille ce soir, au nom du Conseil municipal, M^{me} Marta Suplicy, maire de São Paulo, une ville de plus de 18 millions d'habitants, l'une des cinq plus grandes villes du monde et la première d'Amérique latine.

Madame, je suis à la fois heureux et ému. Nous accueillons ce soir une femme de conviction et de caractère, un esprit indépendant qui, emblème d'une gauche largement rassemblée, a décidé de faire réellement vivre à São Paulo les valeurs de générosité, de partage à ses habitants, femmes et hommes épris de liberté, de meilleures raisons de vivre. L'avenir de la planète réside pour une bonne part dans des villes qui, chacune, offre tous les bonheurs et les malheurs du monde. La mondialisation de l'économie se traduit par une foule grandissante de pauvres, plus particulièrement de femmes et d'enfants, et par un nombre accru de ceux qui souffrent, de ceux dont les droits fondamentaux à la vie, à la santé, au travail, à la culture, à la participation sociale, à la liberté sont piétinés. Il n'y a pas d'exemple dans l'histoire de l'humanité d'un projet humain fondé sur la seule économie, sur les seuls marchés et le libre-échange. Cette utopie-là, mais peut-on encore parler d'utopie, risque d'être encore plus désastreuse que celle que les hommes ont tenté d'imposer dans le cours du siècle dernier au nom de l'avenir de l'homme.

Nous savons les défis que vous avez décidé d'affronter: l'extrême pauvreté, la violence, la corruption, la criminalité, l'absence de programmes d'éducation, de santé, le chômage. Nous savons aussi votre volonté dans vos actions d'imposer une gestion municipale transparente qui réponde aux besoins et aux fortes attentes de la population. Changer la vie passe, pour vous, par une rénovation globale des institutions et des pratiques municipales, rénovation de nature à restaurer bien sûr la cohésion sociale et l'égalité des chances pour tous, mais aussi le rapport des citoyens à la politique, à leur cité. Comme beaucoup de villes au Brésil, comme en Amérique du sud, nombreux se sentent ici solidaires du formidable mouvement social porté par les sans-terre, les sans-toit, les sans-travail de São Paulo, tous ceux auxquels vous voulez en fait apporter un peu plus de bonheur, un peu plus de dignité.

Genève, avec Bamako, au Mali, et Lyon, vient de mettre en place un Fonds international de solidarité des villes contre la pauvreté, présidé par M. Manuel Tornare, qui sera maire de notre Ville dans quelques jours. Je souhaite que ce fonds vous soit largement ouvert et qu'il permette ainsi à Genève de soutenir le mouvement social novateur que vous incarnez. (*Applaudissements.*)

Je vous remercie. Maintenant, je donne la parole à un conseiller municipal qui connaît bien votre pays. Monsieur Mino, vous avez la parole.

M. Jacques Mino (AdG/SI). Nós vereadores da cidade de Genebra, estamos muito honrados da Vossa presença.

Sobre todo porque Você está governando a vida de quase o dobre da população da Suíça toda, enquanto nós representamos só um pequeno bairro de São Paulo.

Uma delegação do nosso Conselho viajou até Porto Alegre, em fevereiro, para participar do Foro social mundial. Tivemos assim a possibilidade de fazer encontros y contrair amizades firmes com brasileiros, o que nos liga hoje com o seu país.

Em nome de todos nós aqui presentes, quero agradecer muito a sua visita e seja bem-vinda. (*Applaudissements.*)

Texte traduit:

Nous, conseillers municipaux de la Ville de Genève, sommes très honorés de votre présence, d'autant plus que vous gouvernez l'équivalent de près du double de la population totale de la Suisse, alors que nous-mêmes ne représentons qu'un petit quartier de São Paulo.

Une délégation de notre Conseil s'est rendue à Porto Alegre en février pour participer au Forum social mondial. Nous avons eu la possibilité d'y faire des rencontres et de créer de solides amitiés avec des brésiliens, ce qui a créé des liens avec votre pays.

Au nom de nous tous ici présents, je tiens à vous remercier vivement de votre visite et à vous souhaiter la bienvenue.

M. Alain Vaissade, maire. Monsieur le président, Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, Madame la maire, chère collègue, au nom de l'exécutif de la Ville de Genève, c'est un plaisir et un honneur de vous accueillir dans ce lieu, cette salle du Conseil municipal, qui symbolise la démocratie de notre cité, qui en est en quelque sorte le cœur ou le centre névralgique.

Depuis cinq mois, vous êtes maire d'une mégalopole de 17 millions d'habitants, la plus grande en Amérique latine et la troisième au plan mondial. Les problèmes que vous avez à résoudre sont d'une telle gravité et d'une telle urgence qu'ils font apparaître les nôtres comme bénins.

La ville de Genève, avec ses 400 000 résidents de jour et 180 000 de nuit, ne représente à peine qu'un faubourg de São Paulo. A cette échelle, tout reste évidemment plus maîtrisable. Vous savez aussi que Genève a le privilège ou la réputation d'être l'une des villes les plus riches du monde. Les réalités que nous avons à affronter sont donc très différentes, sans que cela doive d'une quelconque manière nous enlever l'envie de collaborer et d'affronter ensemble les grands défis de notre temps. Nous avons beaucoup à échanger, beaucoup à apprendre les uns des autres.

Comme vous, nous sommes convaincus que le corollaire de la globalisation est le renforcement des réseaux. Comme vous, nous sommes convaincus que les autorités locales, qui sont également les autorités les plus proches des citoyens, sont les plus directement en prise avec la réalité. Elles ont un rôle essentiel à jouer dans la lutte contre la pauvreté et l'exclusion et doivent s'engager pour réduire les inégalités et défendre le principe d'une meilleure répartition des richesses.

Madame la maire, vous avez dit une fois, je vous cite: «Les projets sociaux seront la prunelle de mes yeux» et vous mettrez toute votre énergie, que l'on dit sans borne, à lutter contre la corruption, ce mal qui gangrène l'administration municipale qui vous a été laissée en héritage. Déjà, vous avez lancé les grands projets qui vous tiennent à cœur: la défense d'un revenu minimal pour tous, la création d'une banque du peuple et de bourses de travail, la mise en place de programmes de reconversion des chômeurs de plus de 40 ans.

En juin 2000, la Ville de Genève a organisé un séminaire sur le partenariat des villes contre la pauvreté, dans le cadre du Forum de l'Alliance mondiale des villes contre la pauvreté, placé sous l'égide des Nations Unies. Depuis, Genève, Lyon et Bamako ont lancé la création d'un Fonds international de solidarité des villes contre la pauvreté. Ces premiers pas illustrent la volonté de notre Ville de s'impliquer dans des réalisations concrètes. Cet engagement, dans le sens d'un réel partenariat entre les villes, passe par un meilleur partage des connaissances et une meilleure solidarité, et vous l'avez bien compris, Madame, la Ville de Genève est prête à s'engager à vos côtés dans un tel partenariat avec la ville de São Paulo. Madame la maire, bienvenue dans cette enceinte. (*Applaudissements.*)

M^{me} Marta Suplicy, maire de São Paulo. Je voudrais remercier la Ville de Genève de son accueil et du programme qu'elle a mis sur pied; c'était très intéressant.

Genève et la Suisse sont connues pour leurs richesses mais également pour leur esprit humanitaire. La Croix-Rouge que j'ai visitée ce matin en est un exemple pour nous tous. Nous sommes ensemble pour lutter contre la pauvreté et l'exclusion sociale. La Ville de São Paulo ne fait pas encore partie du Forum de l'Alliance mondiale des villes contre la pauvreté, mais elle ne va pas tarder à y entrer.

Une fois encore, je tiens à vous remercier de votre accueil. (*Applaudissements.*)

Le président. Il me reste, Madame, à vous remercier infiniment; nous sommes tous très touchés et honorés de votre présence ici.

Messieurs les conseillers administratifs, je vous demande de bien vouloir raccompagner M^{me} la maire. Ensuite, nous reprendrons le cours de nos travaux. Je prie l'assemblée de se lever.

(L'assemblée se lève. M^{me} Suplicy sort de la salle précédée et suivie des conseillers administratifs et du maire.)

1. Communications du Conseil administratif.

Néant.

2. Communications du bureau du Conseil municipal.

Le président. J'ai une communication à vous faire. Les objets qui ne seront pas traités aujourd'hui et qui figurent à notre ordre du jour seront repris lors des séances des 5 et 6 juin 2001. Un ordre du jour complété vous parviendra par e-mail dans la journée du mercredi 30 mai 2001.

Nous reprenons le cours normal de notre ordre du jour avec le rapport PR-88 A.

M. Jacques Mino (AdG/SI). Monsieur le président, j'aimerais vous proposer un changement dans l'ordre du jour; est-ce que c'est le moment?

Le président. Normalement, les motions d'ordre doivent être déposées dans le premier quart d'heure de la séance, mais nous allons considérer que la séance n'a véritablement débuté qu'à 17 h 20. Nous attendons donc votre motion d'ordre.

Nous avons d'ailleurs reçu une motion d'ordre de M. Alain Comte demandant que la motion M-164, intitulée «Ouverture de la piscine extérieure de Varembe le samedi 2 juin 2001», et figurant à un point avancé de notre ordre du jour, soit traitée aujourd'hui, lors de la séance de ce soir.

Monsieur Mino, votre motion d'ordre concerne-t-elle le même texte?

M. Jacques Mino. J'arrive...

Le président. De toute façon, la motion d'ordre prime toute autre considération, je la sou mets donc à vos suffrages.

Mise aux voix, la motion d'ordre de M. Comte est acceptée à la majorité.

Le président. La motion M-164 sera donc traitée ce soir à la prochaine séance. Monsieur Mino, vous avez la parole.

M. Jacques Mino (AdG/SI). Ma motion d'ordre concerne la motion M-172, intitulée «Rétablissons l'aide financière de la Ville pour les excursions scolaires des élèves de 7^e année du cycle d'orientation qui habitent sur le territoire de la Ville», qui figure aussi à un point avancé de notre ordre du jour. J'aimerais qu'elle soit également traitée à la reprise de ce soir.

Le président. Normalement, vous devriez déposer une motion d'ordre écrite. Nous allons admettre que vous l'avez fait. De quel objet s'agit-il?

M. Jacques Mino. Il s'agit de la motion M-172.

La motion d'ordre de M. Mino est mise aux voix; elle est acceptée à la majorité (quelques oppositions et abstentions)

Le président. La motion M-172 sera donc également traitée à la reprise de 20 h 30.

Cette fois-ci, nous reprenons le cours normal de notre ordre du jour.

- 3. Rapport de la commission de l'aménagement et de l'environnement chargée d'examiner la proposition du Conseil administratif en vue de l'ouverture d'un crédit de 273 960 francs, porté à 333 960 francs, complémentaire au crédit de 7 785 000 francs voté le 12 novembre 1996, destiné à la création d'accès supplémentaires à l'aménagement de surface de la couverture des voies CFF, secteurs I, II et III, sis dans le quartier de Saint-Jean, sur les parcelles 3589 feuille 37, 3590 feuille 38, 3591 feuille 39 et 3592 feuille 41, de la commune de Genève, section Petit-Saconnex (PR-88 A)¹.**

Rapporteuse: M^{me} Michèle Künzler.

La commission de l'aménagement et de l'environnement a étudié cette proposition lors de ses séances du 30 janvier, 6 février et 6 mars 2001, sous la présidence de M^{me} Alexandra Rys.

Les notes de séances ont été prises par M^{me} Clivaz-Beetschen, que nous remercions.

Présentation de la proposition

Audition de M^{me} Irminger, cheffe du Service des écoles et des institutions pour l'enfance, de M. Bossy, chef du Service d'architecture, et de sa collaboratrice M^{me} Paulette Martin, ainsi que de M. Pierre Bonnet, architecte mandataire

C'est par un petit historique de la couverture des voies que commence la présentation de ce crédit complémentaire. Il est rappelé que l'idée de la couverture était apparue nécessaire après le raccordement de la gare Cornavin à l'aéroport, générant un trafic ferroviaire accru. La Ville de Genève a fait réaliser la couverture des voies et a organisé un concours pour l'aménagement de la surface. Ce

¹ Proposition, 1720.

crédit complémentaire clôt l'aménagement de la couverture des voies. Il a été rendu nécessaire par les modifications du projet initial et les demandes de la population du quartier.

En effet, trois projets ont été abandonnés, la poste, la crèche et la brasserie, et remplacés par la bibliothèque et deux jardins. Ce changement nécessite des éléments non prévus au départ, comme les places de jeux. D'autre part, les habitants du quartier ont remarqué à l'usage que les passages permettant de relier le quartier de Saint-Jean à celui des Charmilles étaient insuffisants ou manquants aux endroits les plus utiles.

C'est à l'occasion de forums d'information et de discussions organisés par la Maison de quartier de Saint-Jean que des groupes de travail se sont constitués pour élaborer les demandes avec l'aide des architectes. Ce groupe s'est réuni à 10 reprises. Il a défini la nécessité de 5 rampes supplémentaires, en particulier pour faciliter l'accès à la pataugeoire, et de 3 nouveaux escaliers.

Certains commissaires s'étonnent de ces demandes et du prix des escaliers.

Il leur est répondu que les habitants, bien qu'informés des plans, ne se sont aperçus de ces manques que lorsque l'ouvrage s'est concrétisé. De plus, l'ouverture d'un centre commercial aux Charmilles et de la nouvelle poste ont suscité des besoins de liaisons piétonnes différentes.

En ce qui concerne le coût des ouvrages, il est semblable à celui des rampes et escaliers déjà exécutés. Pour maintenir la cohérence de l'ouvrage, il est exclu d'adopter un autre modèle, en bois par exemple, qui serait de toute façon moins durable.

C'est lors de cette présentation que l'on signale la nécessité d'ajouter 60 000 francs au crédit complémentaire de 273 960 francs pour pouvoir équiper la place de jeux.

Ce crédit permettra de payer le matériel et les honoraires d'architecte, le travail étant effectué par l'Atelier-Jeux qui emploie des personnes en réinsertion professionnelle.

La majorité des commissaires s'insurgent contre cette procédure et exigent l'audition d'un conseiller administratif pour présenter l'amendement.

Audition de M. Tornare

M. Tornare vient confirmer que l'amendement de 60 000 francs pour l'aménagement de la place de jeux émane bien du Conseil administratif.

La proposition N° 88 procède pour lui à un processus de remédiation pour améliorer la couverture des voies CFF. Les demandes émanent des habitants et

ont été affinées par une consultation de la population au travers des forums organisés par la maison de quartier et par des groupes de travail plus spécifiques mis en place sur les divers sujets, notamment sur la place de jeux.

M. Tornare rappelle que cette place de jeux sera créée à l'emplacement initialement prévu pour la crèche. Il rappelle qu'on y a renoncé par principe de précaution, car on ne connaît pas l'effet des ondes électromagnétiques sur les enfants.

Cet endroit est actuellement déjà planté de bambous et agrémenté de trois pergolas meublées de tables et de bancs. Il ne manque donc que des éléments ludiques pour parfaire cet espace.

Un groupe s'est constitué pour élaborer un projet s'adressant aux petits enfants, les grands et les ados ayant déjà des espaces qui leur sont consacrés.

Ce groupe était constitué de parents, de professionnels de la petite enfance et des architectes. L'objectif était de trouver un thème qui s'intègre au jardin de bambou et qui favorise la motricité des enfants.

Le thème du serpent s'est imposé et le projet comprend 4 serpents colorés, remplissant des fonctions différentes (parc, bac à sable, etc.).

Certains commissaires se sont alors livrés à des considérations sinueuses sur le symbolisme herpétologique et la démocratie de quartier. Ils pensent que les serpents sont maléfiques comme les ondes électromagnétiques, et un commissaire se demande même s'il ne faudrait pas mettre un panneau déconseillant de rester plus d'une heure sur cette place de jeux! Ils mettent en doute la transparence et la représentativité des groupes de travail et exigent alors d'avoir tous leurs procès-verbaux, avec le nom et les fonctions des participants. C'est pourquoi le vote est à nouveau repoussé, bien que d'autres commissaires estiment que la démarche entreprise pour cette place de jeux ne diffère pas de l'usage et qu'il est abusif d'exiger les procès-verbaux, alors que le projet est clairement défini et chiffré...

Discussion et vote

La commission reçoit une lettre détaillée de M. Tornare avec les explications des architectes et le résumé des procès-verbaux des rencontres du groupe jeux. Les commissaires semblent satisfaits des renseignements obtenus et sont enfin prêts à voter.

Une partie des commissaires restent dubitatifs sur les honoraires d'architectes et regrettent que l'on choisisse des serpents pour une place de jeux, alors que c'est un animal froid et sans référence sociale.

Les autres commissaires présents regrettent, eux, qu'il ait fallu s'y reprendre à trois fois pour voter un amendement de 60 000 francs. Ils ne partagent pas du tout l'appréhension envers les serpents. Ils signalent qu'il y a déjà des serpents ailleurs et que les places de jeux de la Ville sont parmi les plus belles et les plus intéressantes d'Europe.

Les enfants aiment bien les animaux qui font un peu peur. De plus, l'idée du serpent longiligne et sinueux offre un contraste avec les formes géométriques de la couverture des voies.

Votes

Par 11 oui et 1 abstention, le projet initial pour l'aménagement des accès est accepté.

Par 6 oui, 4 non et 2 abstentions, l'amendement de 60 000 francs pour les jeux est accepté.

PROJET D'ARRÊTÉ AMENDÉ

LE CONSEIL MUNICIPAL,

vu l'article 30, alinéa 1, lettres e) et m), de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984;

sur proposition du Conseil administratif,

arrête:

Article premier. – Il est ouvert au Conseil administratif un crédit de 333 960 francs, complémentaire au crédit de 7 785 000 francs voté le 12 novembre 1996, destiné à la création d'accès supplémentaires à l'aménagement de surface de la couverture des voies CFF, secteurs I, II et III, sis dans le quartier de Saint-Jean, sur les parcelles 3589 feuille 37, 3590 feuille 38, 3591 feuille 39 et 3592 feuille 41, de la commune de Genève, section Petit-Saconnex.

Art. 2. – Il sera provisoirement pourvu à la dépense prévue à l'article premier au moyen de rescriptions, d'avances ou de bons de caisse à émettre au nom de la Ville de Genève, à concurrence de 333 960 francs.

Art. 3. – La dépense prévue à l'article premier sera inscrite à l'actif du bilan de la Ville de Genève, dans le patrimoine administratif, et amortie au moyen de 10 annuités qui figureront au budget de la Ville de Genève dès l'année suivant la mise en exploitation, soit de 2002 à 2011.

Premier débat

M^{me} Michèle Künzler (Ve). Pour les Verts, il est maintenant vraiment nécessaire d'améliorer la couverture des voies CFF par les accès supplémentaires qui ont été demandés. Il est vrai que ces accès, ainsi que la végétalisation avaient déjà été demandés en commission, il y a au moins cinq ans.

En fait, ce qui a posé problème dans cette proposition, c'est que les architectes, qui sont très conceptuels, dirons-nous, et qui défendent leurs projets, ont mis en évidence que la couverture des voies CFF était un objet en soi, séparé du reste du quartier. Les habitants pensaient que, au contraire, ce serait un lien, donc quelque chose d'assez discret. Au fond, ces deux manières de voir ont amené quelques solutions concrètes – à mon avis pas suffisantes – soit la réalisation d'escaliers et de passages supplémentaires. Je pense qu'il faut voir ces choses positivement, parce que dans le projet initial elles n'étaient pas parfaites. Cela a permis aux habitants de s'intéresser à ce projet, de s'y attacher et de voir ce que l'on pouvait faire pour l'améliorer. Finalement, ces travaux ne représentent même pas 0,3% de l'ouvrage complet.

Je pense qu'il serait même judicieux, à l'avenir, de réserver un pourcentage pour finaliser, pour améliorer les travaux, après usage. Les Verts pensent qu'il faudrait prévoir pour tous les projets de garder un pourcentage de l'ordre de 0,5 ou 1%, pour qu'après une année d'usage, par exemple, on puisse voir s'il faut y apporter des améliorations et avoir ainsi les moyens de les réaliser.

(La présidence est momentanément assurée par M. Pierre Losio, vice-président.)

M^{me} Alexandra Rys (DC). Je m'exprimerai au nom du groupe démocrate-chrétien. L'étude de cette proposition a été l'occasion d'une amorce de discussion extrêmement intéressante sur un point récurrent: les groupes de travail. En effet, lors de la présentation du projet, il a été expliqué aux commissaires que la nécessité, le choix de la place de jeux et la discussion à laquelle celle-ci a donné lieu étaient le résultat des réunions du groupe de travail du quartier. Alors, naturellement, de nombreux commissaires ont demandé de connaître la composition du groupe de travail. Oh! stupéfaction, les hauts fonctionnaires présents n'ont pas pu nous répondre avec exactitude. Lorsqu'à la séance suivante nous avons entendu le magistrat, M. Tornare, celui-ci a pu nous fournir une liste.

Il nous semble évidemment que la composition d'un groupe de travail est une donnée assez essentielle et que l'on devrait pouvoir nous la donner systématiquement.

ment, chaque fois que nous en faisons la demande, surtout quand ces groupes produisent un travail qui est suivi d'effets et que leurs recommandations sont prises en compte par l'administration, ce qui est le cas pour l'objet qui nous occupe.

Autre question liée au sujet des groupes de travail: qu'en est-il des procès-verbaux de ces derniers? La question a été posée, nous en avons un peu discuté en commission, mais elle n'a pas été résolue.

Pour ce qui nous concerne, les démocrates-chrétiens, nous pensons qu'à l'instar de la composition de ces groupes, les procès-verbaux doivent être accessibles aux commissaires lorsqu'ils en font la demande.

M. Jean-Pierre Lyon (AdG/SI). Pour la commission de l'aménagement et de l'environnement, l'étude de cette proposition a donné lieu à d'importants débats et ce sujet n'a pas été des plus faciles à traiter.

Lorsque l'on a décidé, dans cette salle, d'aménager la couverture des voies CFF, une grande majorité pensait qu'il n'y aurait plus aucun problème, mais on s'aperçoit maintenant qu'il y a tout de même quelques surprises. J'ai entendu, de la part de conseillers municipaux qui habitent le secteur, des commentaires au sujet des bâtiments construits sur ces voies. En effet, on peut se demander si ces bâtiments ne sont pas que du provisoire, si des façades, autres que celles qui y sont actuellement, ne seront pas posées. Je suis allé à plusieurs reprises regarder ces bâtiments, et c'est vrai qu'on peut se demander s'ils ne vont pas être changés dans quelques années.

Lorsqu'on avait auditionné, à l'époque, des responsables des CFF, il en était ressorti que les constructions sur les voies étaient liées au poids des superstructures. Il y avait le choix: soit on construisait un rez-de-chaussée, un seul niveau, soit, si l'on voulait plus d'étages, on devait opter pour des constructions semi-métallique. A l'époque, on a opté pour le type de construction que vous connaissez tous. Il y a également eu des surprises au niveau des privés qui n'ont pas construit ce qu'ils avaient prévu.

Il y a eu aussi l'affaire des murets qui a provoqué un certain nombre de réactions regrettables. Personnellement, à l'époque, je faisais partie de la commission des travaux et je peux vous dire que nous n'étions pas au courant de ces murets. Ce n'est que lorsque les habitants, les personnes âgées, les mamans avec des poussettes, ont eu des problèmes pour se rendre des Charmilles à Saint-Jean que nous l'avons appris.

Ce soir, nous sommes un peu perplexes: que faut-il voter? Comme nous sommes bien obligés d'aller de l'avant et de montrer à la population que nous voulons faire quelque chose de bien, nous devons accepter l'arrêté amendé par la commission.

Comme l'a relevé la présidente de la commission de l'aménagement et de l'environnement, M^{me} Rys, de nombreuses interrogations des commissaires de la commission sont restées sans réponse. Quelles étaient les idées des habitants? Peut-être qu'un habitant a eu une excellente idée, mais, à la commission, on n'a jamais pu en parler, parce qu'on n'en a pas eu connaissance.

Alors, voilà, Monsieur le président, en commission, notre groupe a accepté l'arrêté amendé par la commission et nous allons en faire de même en séance plénière.

M. Alain Fischer (R). Je crois que sur ce sujet tout a été dit, mais je vais juste donner la position du groupe radical. Ce dernier, de toute façon, suivra une partie du groupe démocrate-chrétien. Il est clair que la proposition d'ajouter 60 000 francs pour l'équipement de la place de jeux avec des objets représentant des serpents est un petit peu cavalière de la part du Conseil administratif.

Il est clair que nous allons accepter l'arrêté initial, puisqu'on n'a plus le choix, en espérant bien que c'est la dernière fois que le Conseil administratif fasse commencer les travaux avant même que le crédit ne lui soit accordé et qu'il agisse de cette manière, mais nous n'acceptons pas l'amendement de 60 000 francs pour l'aménagement de la place de jeux voté par la commission. Je dépose donc l'amendement suivant:

Projet d'amendement

Dans l'article premier et l'article 2 du projet d'arrêté amendé par la commission, remplacer le montant de 333 960 francs par 273 960 francs.

M. Sami Kanaan (S). Le groupe socialiste votera le crédit, y compris les 60 000 francs. C'est vrai que l'amendement est arrivé un peu tard dans la procédure, mais il n'y a pas de raison particulière pour ne pas le voter, car les discussions en commission ont démontré que cela était justifié.

J'aimerais relever la discussion méthodologique sur ces problèmes de procès-verbaux et de démarches et rappeler que, déjà précédemment, sur un dossier similaire, nous avons dit qu'il était probablement souhaitable que la Ville de Genève établisse quelque chose qui pourrait s'appeler une «charte de la concertation». Cette charte, qui définirait ce que l'on pourrait appeler les «règles du jeu», serait transparente pour tous les acteurs d'une concertation. Cela pourrait s'appliquer aussi bien à une place de jeux qu'à un projet d'aménagement du territoire ou à un plan localisé de quartier (PLQ).

En effet, s'il est vrai qu'une commission devrait avoir accès à des documents relatifs à un dossier, on ne peut pas non plus modifier du jour au lendemain certaines pratiques. Quand on implique des groupes de quartier, des parents, des acteurs dans un processus de concertation avec des groupes de travail, c'est un processus délicat où il doit s'établir un rapport de confiance. Si ces personnes ne sont pas informées dès le départ que leurs procès-verbaux seront donnés en commission, c'est une tout autre approche de la méthode. Je ne comprends pas très bien cette frénésie soudaine pour des procès-verbaux, sans raison particulière. C'est, je dirai, un aveu de défiance par rapport à la démarche et aux gens qui s'investissent bénévolement pour mettre au point un projet acceptable.

Je souhaite donc que le Conseil administratif, en général, établisse des règles du jeu accessibles à tous, une charte ou un document peut-être plus modeste sur la façon d'organiser une concertation, sur les droits et les devoirs de chacun, et ainsi de suite. Evidemment, ce débat ne sera pas clos aujourd'hui.

Cela dit, je le répète, le groupe socialiste votera l'intégralité du crédit, soit 333 960 francs.

M^{me} Alexandra Rys (DC). Je m'exprime toujours au nom de mon groupe. Tout à l'heure, j'ai omis de préciser la position de mon groupe.

Il est bien entendu qu'à l'avenir nous demanderons très fermement de connaître la composition des groupes de travail et d'avoir accès aux procès-verbaux de ceux-ci.

Au sujet de cette proposition, nous nous étions abstenus en commission pour marquer notre désapprobation face au flottement qu'il y avait eu pour la remise de l'information concernant la composition du groupe de travail concerné; en revanche, aujourd'hui, nous allons accepter l'arrêté amendé par la commission.

M. Roman Juon (S). N'étant plus tenu par l'article 30 du règlement du Conseil municipal et ayant été réellement impliqué dans cette affaire, je peux m'expliquer sur l'aménagement de la place de jeux concernée et donner quelques réponses.

La première concerne notamment l'intervention de M. Fischer sur les serpents. En réalité, aucune somme n'a été engagée sur cette place de jeux; les serpents ou les sculptures n'ont rien à voir avec le crédit demandé. Le crédit de 60 000 francs concerne l'aménagement lui-même. Les sculptures ont été faites par l'Atelier-Jeux – c'est un atelier protégé, que vous aurez prochainement l'occasion de visiter et qui existe depuis deux ou trois ans. Ce travail a été confié

aux personnes fréquentant cet atelier parce qu'elles avaient un peu de temps libre et qu'il fallait contenter assez rapidement les habitants de Saint-Jean, qui, dirons-nous, en ont marre de la durée de ces travaux. C'est donc uniquement dans cet esprit-là que ces travaux ont été exécutés, pour ne pas perdre de temps.

Deuxièmement, il est vrai qu'en général les demandes de crédits pour les places de jeux font partie intégrante des demandes de crédits pour les constructions neuves ou alors font l'objet d'une proposition, comme la PR-115 dont nous allons devoir voter les conclusions du rapport qui figure dans notre ordre du jour. Nous ne pouvions pas imaginer que la commission sociale et de la jeunesse irait beaucoup plus vite que la commission de l'aménagement et de l'environnement pour étudier cette affaire de place de jeux. En fait, c'est sur la proposition du département de M. Ferrazino qu'il a été décidé de demander les 60 000 francs, afin de gagner du temps pour pouvoir réaliser la place de jeux en même temps que les autres aménagements extérieurs. Je donne aussi cette précision pour M. Fischer, vous lui transmettez, Monsieur le président, qui doit comprendre que, quand les habitants viennent nombreux assister à des forums et qu'ils s'intéressent aux aménagements de leur quartier, on doit leur répondre et ne pas laisser traîner les dossiers.

Troisièmement, ayant pratiqué pendant plus de dix-neuf ans la concertation avec les habitants, avec les associations, je pense que demander que les notes de séances des groupes de travail soient transmises aux conseillers municipaux n'est pas une chose à faire. Vous avez des gens qui viennent s'exprimer; leurs interventions, leurs notes sont des affaires internes qui concernent le groupe et qui font la dynamique du groupe lui-même. Si ces déclarations devaient être publiques, à ce moment-là, il n'y aurait aucune raison que ce que vous déclarez chez le médecin, que vos consultations, que des enquêtes menées ne soient pas non plus publiées. Il s'agit ici de papiers purement internes au groupe de travail et ils n'ont pas à être présentés au Conseil municipal.

Quand ce sont des décisions finales, par exemple pour une place de jeux, que ces décisions sont présentées à tout un quartier et qu'un procès-verbal est pris pour tenir compte des remarques éventuelles, alors oui, à ce moment-là, le procès-verbal peut être public.

M. Jean-Marc Froidevaux (L). Nous avons ouvert cette séance par un moment d'émotion où il a été largement question de la transparence de l'administration. On nous a expliqué à quel point gérer une ville, c'était avant tout être transparent, on a même sous-entendu que, quand une ville n'était pas gérée de manière transparente, c'était la porte ouverte à la corruption. Cela nous l'avons entendu dans plusieurs discours et, aujourd'hui, de la part d'un ancien fonction-

naire, nous entendons en effet que la transparence est quelque chose d'exclu et qu'il est absolument impensable que la démarche proposée par le groupe démocrate-chrétien et relayée dans une large mesure par les socialistes, à savoir que des règles du jeu de la concertation soient mises sur pied, soit réalisée. Eh bien, c'est justement parce que cette opinion vient d'un ancien fonctionnaire qu'elle démontre à l'évidence que les propos présentés tout à l'heure par le groupe socialiste lui-même sont fondés et que la démarche du groupe démocrate-chrétien doit être suivie.

En ce qui concerne la place de jeux et le crédit de 60 000 francs, nous suivrons l'amendement des radicaux, dans la mesure où, en effet, nous n'avons pas pu supporter de voir dans la plaquette de M. Manuel Tornare sur les crèches et les jeux, les photos des serpents, que nous serions supposés voter, être déjà quasiment achevés. Ce que j'ai pu observer en voyant cette photo, ce n'est pas la poussière qu'il y avait déjà sur le béton, mais c'est que ce document a nécessité sans aucun doute un certain temps de préparation et qu'en conséquence, manifestement, au moment où la proposition des serpents nous a été faite, ceux-ci étaient réalisés, ceux-ci étaient achevés.

Alors là, ce n'est pas la première fois que le Conseil municipal serait placé devant le fait accompli, qu'on lui présente un crédit, par hypothèse, pour un camion de pompiers qu'on a déjà acheté ou pour un autre investissement que l'on a déjà consenti.

Cependant, dans le cas présent, en aucune circonstance le Conseil administratif, et nous avons fait venir M. Tornare spécifiquement pour cela, ne s'est exprimé pour dire que les travaux étaient achevés ou sur le point de l'être. Et les explications qu'en a données M. Juon, de nouveau, ne sont pas convaincantes, dans la mesure où, s'il est clair qu'il nous a été dit que les travaux seraient réalisés par l'atelier protégé de la Fondation Aigues-Vertes, il n'en demeure pas moins que le crédit est là, d'une part, pour financer les matériaux, d'autre part, pour financer la propriété intellectuelle qui est liée à ces travaux. En conséquence, avant même l'achèvement ou avant même que ces travaux soient entrepris par l'atelier de la Fondation Aigues-Vertes, il fallait que les matériaux lui soient fournis. Cet argent a été dépensé, la propriété intellectuelle est due, cela est irrémédiable, et en conséquence les 60 000 francs ont été dépensés avant même que la proposition ait été faite à la commission de l'aménagement et de l'environnement, puisque cette proposition n'a, au demeurant, jamais été faite devant le Conseil municipal.

Pour nous, cette manière de faire, par la force des choses, est inacceptable. Aussi, nous suivrons l'amendement radical et nous invitons ceux d'entre vous qui ont le sens de la gestion transparente de la municipalité de Genève, ainsi que nous en avons chanté l'ode à l'instant, à se joindre à ces deux groupes. Je vous remercie.

Le président. Je salue à la tribune la présence de notre ancien collègue M. André Waldis.

M^{me} Monique Guignard (AdG/TP). Il est vrai que les passages manquent pour accéder à la couverture des voies CFF, et je pense qu'il est bienvenu de voter le crédit demandé pour des rampes supplémentaires.

En ce qui concerne les 60 000 francs supplémentaires qui ont été demandés en commission pour l'équipement de la place de jeux, je crois que de toute façon il n'est pas de notre ressort de choisir si les enfants préfèrent des serpents à d'autres animaux.

Mon groupe votera donc l'intégralité du crédit, tel qu'il figure dans le projet d'arrêté amendé par la commission.

M. Roman Juon (S). Je m'adresse à vous, Monsieur le président, pour que vous transmettiez ce qui suit à M. Froidevaux. Tout d'abord, de nouveau, M. Froidevaux parle de moi comme d'un «ancien fonctionnaire» opposé à la transparence...

Si je comptais sur les doigts de mes mains, ce n'est pas très objectif, je le sais, les conseillers municipaux qui nous ont fait l'honneur de participer aux séances de groupes de travail des quartiers dont vous voudriez avoir le compte rendu, j'aime mieux vous dire qu'ils n'étaient pas nombreux à y assister et cela depuis bientôt vingt ans. (*Remarque de M^{me} Ecuillon.*) J'ai dit «très peu»; il y en a, notamment l'ancienne présidente du Conseil municipal, qui vient d'intervenir, qui n'est pas contente, était quasiment omniprésente dans son quartier. Elle faisait son travail de quartier pour lequel elle a été élue. Nous avons tous été élus pour représenter notre ville et notre quartier.

Monsieur Froidevaux, je ne vous ai pratiquement jamais vu assister à ces séances, et c'est dommage, parce qu'elles sont toujours très intéressantes. Si vous étiez venu au moins une fois, vous auriez compris qu'il n'y a pas de mystère dans ces discussions. De plus, il faut aussi savoir que ce ne sont pas toujours des procès-verbaux qui sont pris dans ces séances. Bien souvent, ce ne sont que des notes prises par le président, le responsable ou d'autres personnes présentes dans le groupe de travail. Ce sont plus des notes pour se rappeler les travaux à faire que des procès-verbaux. Ces notes ne sont pas comparables aux procès-verbaux du Conseil municipal. Si vous voulez des procès-verbaux, comme dans les séances de commissions du Conseil municipal, vous ne trouverez plus grand monde pour participer à ces groupes de travail.

Je vous rappelle donc que vous êtes tous sollicités à participer à ces séances durant lesquelles vous pouvez toujours représenter votre groupe ou vous-même; c'est le meilleur moyen pour obtenir toutes les réponses que vous désirez. Tout est transparent dans ces séances, il n'y a aucun secret.

Deuxièmement, ce qui a été dit sur les serpents est faux. Ces serpents n'ont pas été réalisés avec le budget des 60 000 francs, pas du tout! L'Atelier-Jeux est un atelier qui fait travailler des personnes en réinsertion sociale, parce qu'elles ont des difficultés. Au Service des écoles, il y a un budget qui permet de faire travailler ces gens. La plupart des sculptures que l'on trouve dans les parcs de la Ville de Genève viennent de cet atelier qui fonctionne depuis maintenant trois ans. Il n'y a pas de cachotterie, les activités y sont tout à fait libres, on peut faire ce que l'on veut. En l'occurrence, ces sculptures ne sont pas tout à fait terminées et, même si elles l'étaient, cela ne changerait rien au crédit de 60 000 francs, puisqu'il n'y a même pas un franc qui est pris sur celui-ci. Il faut dire les choses telles qu'elles sont. Si vous votez l'amendement des radicaux, ce que je voudrais, c'est que vous soyez corrects et transparents avec vous-mêmes. En ayant toutes les connaissances, vous ne devriez pas le voter. Vis-à-vis des citoyens et citoyennes qui nous regardent en ce moment, vous dites un mensonge. C'est grave ce que vous avez dit là; pas un sou n'est pris sur ce crédit de 60 000 francs, pas un sou. Alors, arrêtez!

Le président. Monsieur Juon, vous voudrez bien vous adresser au bureau, lors de vos interventions. La parole est à M. Deneys.

M. Roger Deneys (S). Je ne vais pas répéter ce qu'ont dit MM. Kanaan et Juon, mais avant que ce débat ne s'enlise comme un petit serpent de mer, j'aimerais quand même dire que l'attitude de l'Entente dans ce dossier est particulièrement choquante. L'Entente se comporte en véritable commissaire politique, dans une version stalinienne du terme, c'est-à-dire qu'on veut commencer à aller écouter ce que les gens ont dit, comment, pourquoi, à quelle heure, avec qui, dans quelles conditions? Il est choquant d'entendre ces propos, alors que les séances n'ont pas été faites sur ces bases initiales.

En l'occurrence, une charte qui définirait comment se déroule un processus de négociations et qui dirait qu'ensuite il y aurait peut-être un document de synthèse remis à une commission du Conseil municipal, certes, c'est envisageable, mais c'est quelque chose qui doit être défini en connaissance de cause et pour un dossier spécifique avec les acteurs. A la base, cela doit être défini comme cela, et, par la suite, nous pouvons envisager d'avoir des comptes rendus.

Si l'on veut parler de comptes rendus exhaustifs, des procès-verbaux, commençons par mettre les procès-verbaux des commissions du Conseil municipal sur le site de la Ville, sur IntraCM, au lieu de les garder secrets. Montrons l'exemple, avant de demander aux autres de faire la même chose.

(La présidence est reprise par M. Bernard Paillard, président.)

M. Jean-Marc Froidevaux (L). Monsieur Deneys, vous transmettez, Monsieur le président, je n'ai rien dit d'autre que, effectivement, il s'agit de définir les règles du jeu, c'est tout. Il n'est effectivement pas question de jeter l'anathème sur les uns ou sur les autres.

A titre personnel, vous savez, je suis parfaitement d'accord que l'ensemble de l'activité municipale doit être accessible à l'ensemble de la population, et je dirai même que l'activité du Conseil administratif aussi.

En ce qui concerne l'intervention de M. Juon, je n'y répondrai pas directement, mais j'inviterai le magistrat à répondre à ma place, en précisant le nombre de fois où M. Ferrazino, responsable des travaux publics, m'a invité à participer à une séance de concertation à propos d'un projet d'aménagement dans un quartier, dans mon quartier ou dans la ville, sachant que je suis membre de la commission de l'aménagement. J'aimerais juste qu'il m'indique, au micro, le nombre de fois où je suis supposé avoir reçu une convocation pour ces séances. Je vous donne ma réponse: jamais. *(Remarque de M. Juon.)*

Toutefois, Monsieur Juon, je comprends que cela vous étonne, parce qu'il m'est arrivé, effectivement, de vous voir dans des groupes de quartier avec des tas de gens autour de vous. Je me disais, tiens, M. Juon est au courant! Mais, évidemment, j'imaginais que c'était à titre d'employé municipal que vous étiez là. Pour ma part, je passais mon chemin pour divers motifs. Mais, quoi qu'il en soit, sachez qu'en ce qui me concerne je n'ai jamais été convoqué et j' imagine bien que ce n'est pas une situation d'exclusion qui m'est particulière, mais que c'est bien la situation d'exclusion de l'ensemble des conseillers municipaux, par rapport au processus de concertation. Alors, ne vous étonnez pas, Monsieur Juon, ni personne dans cette salle, de ne m'avoir jamais vu à ces processus de concertation, rassurez-vous, de manière générale, je n'y suis pas appelé. Merci.

Le président. La parole est à M. Juon qui a été interpellé.

M. Roman Juon (S). Ce que je propose, Monsieur le président – j’en parlerai tout à l’heure avec M. Froidevaux – c’est de lui donner l’adresse du Service des écoles et institutions pour l’enfance afin qu’il puisse venir voir toutes les pièces et les classeurs concernant les convocations des associations. La plupart qui siègent ici pourront contredire M. Froidevaux. Je ne me souviens pas d’avoir donné un ordre particulier – d’ailleurs je n’aurais pas pu, je n’étais pas chef de service – de ne pas inviter M. Froidevaux, parce qu’en fait il est très bavard et peut-être un peu dérangeant dans une petite assemblée de gens de bonne volonté d’un quartier.

Une carte a été établie par secteur, c’est d’ailleurs moi-même qui l’ai faite avec M. Rapin à l’époque, depuis elle a été renouvelée. Vous êtes tous, ainsi que les associations, les crèches, etc., définis par secteur. Si vous-même, M. Froidevaux, n’avez pas été invité, c’est peut-être qu’il y a dû y avoir quelque chose de grave et que des ordres ont été donnés.

Néanmoins, ce que vous dites est faux. Vous pouvez toujours venir contrôler. Personnellement, j’aurais souhaité que beaucoup plus d’élus soient présents lors de ces réunions.

M. Christian Ferrazino, conseiller administratif. Voici deux ou trois réponses que je vous dois aux questions que vous venez de poser.

Tout d’abord, il est vrai que de nombreux conseillers municipaux, de par leur activité dans la vie associative, sont informés spontanément des activités qui se passent dans leur quartier. Il est vrai que certains, peut-être moins actifs dans la vie associative de leur quartier, ne le sont pas et c’est la raison pour laquelle nous sommes convenus d’informer tous les conseillers municipaux, par quartier, de tous les projets d’aménagement que nous discutons. M. Juon l’a rappelé tout à l’heure, il en sait quelque chose, parce que M. Juon, M. Deneys, M^{me} Künzler et bien d’autres, nous les voyons très régulièrement dans ces séances publiques de concertation. J’en viens donc à me demander si M. Froidevaux habite toujours en ville, et je vais me renseigner, Monsieur Froidevaux, parce que je commence à en douter! Je peux vous dire que l’ensemble des conseillers municipaux qui habitent en ville reçoivent régulièrement ces invitations et ils sont, je le répète ici, les bienvenus. Nous y voyons de temps en temps M^{me} Rys, y compris en dehors de son quartier, car ce sont des projets d’aménagement qui concernent non seulement la ville, mais aussi le canton, voire la région. Aussi souhaitons-nous, chaque fois que cela est possible pour vous, que vous participiez à ces séances de concertation.

Mon collègue Manuel Tornare a été un peu attaqué et en son absence vous me permettrez de répondre à sa place. Il est vrai qu’il vous a peut-être saisis un peu tardivement de la demande de financement pour une place de jeux. Je vous rap-

pelle quand même, parce que personne ne l'a relevé jusque-là, qu'initialement il était prévu d'édifier une crèche sur cet emplacement. Nous y avons renoncé pour les raisons que vous connaissez et que personne n'a contestées ici. Dans un premier temps, nous avons aménagé cette place avec des bambous, puis il y a eu une demande, me semble-t-il bien légitime, de la part des habitants, des familles, d'aménager un endroit pour les jeunes afin qu'ils puissent jouer. Le bambou, c'est bien joli, mais un espace de jeux, cela l'est également.

A partir de là, personnellement, je n'ai pas la compétence de savoir quel est le meilleur aménagement pour une place de jeux et je ne vais surtout pas m'ériger en aménagiste ou en paysagiste, bien au contraire. Je demanderai simplement à ceux qui, aujourd'hui, émettent des doutes quant à l'aménagement proposé d'aller regarder les dizaines et dizaines de places de jeux qui ont été réalisées en ville. Je pense que chaque fois qu'il y a eu ces propositions, des critiques se sont élevées, du type de celles que j'ai entendues ce soir, de gens qui disaient: «Êtes-vous sûrs que vous ne vous trompez pas en faisant cette place de jeux à cet endroit? Êtes-vous sûrs que ce n'est pas un peu incongru de placer des tortues ici et des grenouilles là?» Eh bien, aujourd'hui, on peut constater qu'on est fier d'avoir les espaces de jeux qui ont été réalisés. Personnellement, ce n'est pas moi qui vais m'ériger en censeur pour recommander tel ou tel type d'aménagement et je persiste à faire confiance aux équipes qui ont aménagé avec succès, jusqu'à maintenant, ces espaces de jeux.

Pour terminer, je dirai deux mots sur la concertation. Il est vrai qu'on a un peu l'impression qu'il y a ceux qui sont favorables à la concertation, qui la vivent activement, qui la pratiquent et qui ne se posent pas trop de questions quant à une théorisation de celle-ci. Et puis, il y a ceux qui sont peut-être plus distants de cette démarche et qui souhaitent établir ici et là des règles du jeu de cette concertation. Moi, je vous dis, la théorie, c'est souvent très beau; la pratique, c'est presque toujours plus beau. Quant à nous, au Conseil administratif, la concertation nous la menons dans chaque dossier que nous défendons devant vous et nous sommes bien disposés à continuer à la mener de cette manière-là.

Je conclurai en vous disant que nous n'avons presque pas parlé de l'essentiel de cette demande de crédit qui vous est proposée pour créer des accès supplémentaires à la couverture des voies CFF. Comme l'a relevé M^{me} Künzler dans son rapport, il s'agit simplement d'une demande qui émane des habitants du quartier et qui est également le fruit des concertations que nous avons pu mener les uns et les autres dans le cadre des forums organisés par la Maison de quartier de Saint-Jean.

Par conséquent, je vous invite à éviter de faire une réaction de principe à la demande, peut-être un peu tardive, de mon collègue Manuel Tornare et de voter l'ensemble du crédit qui vous est demandé afin de répondre à une demande légitime de la part des habitants de ce quartier.

M^{me} Anne-Marie von Arx-Vernon (DC). S'il y a des demandes légitimes de la part des habitants d'un quartier et des groupes de concertation, les demandes des conseillères municipales et des conseillers municipaux sont tout aussi légitimes. Je voudrais simplement rappeler que, quand on parle de transparence, on peut s'apercevoir que c'est quand même une transparence à géométrie variable. En effet, depuis plus de deux ans que je siège à la commission de l'aménagement et de l'environnement, j'ai été convoquée deux fois seulement à des séances de concertation. Je m'y suis rendue chaque fois avec beaucoup de plaisir et j'espère que jamais ici personne ne pourra penser qu'au Parti démocrate-chrétien nous sommes obscurantistes, bloqués et obtus. Je pense qu'il y a réellement un problème. Il y a peut-être des tiroirs à droite, pour ranger les conseillers municipaux de droite, des tiroirs à gauche, pour ranger les conseillers municipaux de gauche, nous, nous allons éventuellement demander d'être rangés dans le tiroir du centre, peut-être qu'ainsi nous les recevrons aussi, ces invitations. En tout cas, il y a vraiment un déficit de convocation. On ne peut pas laisser dire qu'on ne vient pas aux réunions et qu'on n'est pas intéressé à la concertation, si on n'est pas informé de la date de celles-ci! Je vous en prie, faites des recherches dans les informations internes, parce qu'il y a un réel problème. On ne va pas laisser dire qu'il y a des gens qui refusent la concertation quand tout simplement on n'est pas invité.

M. Roger Deneys (S). Je voulais juste répondre à M. Ferrazino. Je pense que le Conseil municipal a quand même parfois certaines craintes, qui sont peut-être légitimes, par rapport aux expériences précédentes. Pour parler du quartier de Saint-Jean, on se souviendra que le précédent PLQ avait été adopté quasiment à l'unanimité du Conseil municipal, justement suite à un rapport qui mentionnait qu'une concertation avait eu lieu avec les habitants, alors que, manifestement, ce n'était pas le cas. Il est donc légitime que les membres du Conseil municipal se préoccupent de la véracité de cette concertation.

En l'occurrence, je crois que l'on a tous les éléments pour dire qu'elle a bien eu lieu. Je dirai que, maintenant, l'essentiel est que, si l'on fait un aménagement comme celui de la place de jeux sur la couverture des voies CFF, cela paraît quand même légitime de se dépêcher et de le faire avant l'été plutôt que pour l'hiver.

Deuxième débat

Le président. La parole n'étant plus demandée, nous passons au vote. Nous voterons tout d'abord l'amendement de M. Fischer demandant la modification de l'article premier et de l'article 2, soit de ramener le montant du crédit à 273 960 francs au lieu de 333 960 francs.

Mis aux voix, l'amendement de M. Fischer est refusé à la majorité.

Mis aux voix article par article et dans son ensemble, l'arrêté amendé par la commission est accepté à la majorité (quelques oppositions et 1 abstention).

L'arrêté est ainsi conçu:

ARRÊTÉ

LE CONSEIL MUNICIPAL,

vu l'article 30, alinéa 1, lettres e) et m), de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984;

sur proposition du Conseil administratif,

arrête:

Article premier. – Il est ouvert au Conseil administratif un crédit de 333 960 francs, complémentaire au crédit de 7 785 000 francs voté le 12 novembre 1996, destiné à la création d'accès supplémentaires à l'aménagement de surface de la couverture des voies CFF, secteurs I, II et III, sis dans le quartier de Saint-Jean, sur les parcelles 3589 feuille 37, 3590 feuille 38, 3591 feuille 39 et 3592 feuille 41, de la commune de Genève, section Petit-Saconnex.

Art. 2. – Il sera provisoirement pourvu à la dépense prévue à l'article premier au moyen de rescriptions, d'avances ou de bons de caisse à émettre au nom de la Ville de Genève, à concurrence de 333 960 francs.

Art. 3. – La dépense prévue à l'article premier sera inscrite à l'actif du bilan de la Ville de Genève, dans le patrimoine administratif, et amortie au moyen de 10 annuités qui figureront au budget de la Ville de Genève dès l'année suivant la mise en exploitation, soit de 2002 à 2011.

Un troisième débat n'étant pas réclamé, l'arrêté devient définitif.

4. Rapport de la commission des travaux chargée d'examiner la proposition du Conseil administratif en vue de l'ouverture d'un crédit de 1 565 200 francs destiné à des travaux de rénovation et d'adaptation aux normes des installations techniques de chauffage dans divers bâtiments locatifs (PR-94 A)¹.

Rapporteur: M. Alain Dupraz.

Sous la présidence de M^{me} Alice Ecuillon, la commission des travaux a siégé le 7 février 2001 afin d'étudier la proposition N° 94 (du 14.11.2000), en présence de M. Claude-Alain Macherel, chef du Service de l'énergie.

Les notes de séance ont été prises par M^{me} Véronique Meffre, qu'elle soit remerciée ici de l'excellence de son travail.

Préambule et exposé des motifs

M. Claude-Alain Macherel signale que la proposition N° 94 traite de la rénovation-adaptation aux normes OPAir des installations de chauffage, normes qui imposent aux propriétaires de disposer d'un parc qui respecte les émissions polluantes. (Annexe: politique E.)

Il s'agit de la dernière proposition présentée sous cette forme. Par la suite, des crédits de politique énergétique seront proposés de façon à affirmer d'une manière plus forte les objectifs fixés.

Deux groupes d'immeubles sont concernés:

- la chaufferie qui alimente l'ensemble du groupe d'immeubles de la Cité-Jonction;
- la chaufferie située à la rue de la Servette 100, qui alimente l'ensemble des immeubles des Asters.

M. Macherel distribue aux commissaires un tableau de «l'état du parc des chaudières par rapport aux normes OPAir». (Annexe: statistique OPAir.) Au 31 décembre 2000, il y avait 395 chaudières de chauffage central et, en plus, environ 200 chaudières individuelles de faible puissance.

Sur ces 395 chaudières, 196 appartiennent au patrimoine financier et 198 au patrimoine administratif et public.

¹ Proposition, 1978.

Il existe 39 chaudières dites «hors service» appelées à fonctionner moins de 100 heures par année, elles ne sont donc pas soumises aux normes OPAir. Restent donc 356 chaudières concernées par l'OPAir.

L'âge moyen de ces installations de chauffage varie entre 13 et 15 ans. La puissance totale installée est d'environ 100 000 kW.

Actuellement, 77 chaudières sont conformes aux normes OPAir, soit 17% des chaudières du patrimoine financier et 26% de celles du patrimoine administratif et public.

Cette demande de crédit ne concerne que deux chaufferies, celle de la Cité-Jonction, qui dispose de trois chaudières de 2900 kW, et celle de la rue de la Servette, qui comporte trois chaudières de 1454 kW.

Ces chaudières ont entre 35 et 36 ans, elles sont donc très âgées. Il faut remarquer toutefois que les chaudières de très forte puissance ont une durée de vie plus longue.

Pour la Cité-Jonction, les besoins effectifs sont de 3600 kW (2 chaudières de 1800 kW), soit 2,5 fois moins que la puissance dimensionnée au début des années 1960. Des économies considérables seront réalisées. Le rapport d'économie est identique pour la rue de la Servette, où deux chaudières de 900 kW seront installées.

Une fois ces travaux réalisés, il y aura 2 chaudières de moins et la puissance installée du patrimoine financier (locatifs) passera de 46 025 kW à 42 717 kW. La puissance installée conforme à l'OPAir sera ainsi doublée et le pourcentage des chaudières en conformité passera de 11 à 25% pour le patrimoine financier.

Questions des commissaires

La présidente remercie M. Macherel pour la clarté et la précision de sa présentation.

Un commissaire (L) relève qu'il s'agit des mêmes normes que l'année passée et demande quelles sont les modifications à envisager pour l'avenir. D'autre part, quelle est la situation par rapport à ailleurs et y a-t-il des pompes à chaleur?

M. Macherel précise que le règlement ne vise que les immissions et non les émissions. Lorsque les immissions sont dépassées, les émissions sont resserrées.

Au niveau des chaudières, il ne sera pas possible d'aller plus loin que les normes OPAir pour une question de technicité. La Suisse est pionnière dans ce domaine.

On est arrivé à abaisser au maximum les émissions d'oxyde d'azote, qui sont aujourd'hui surtout dues aux véhicules et non aux chauffages.

Une commissaire (L) demande ce qu'il en est des véhicules équipés de catalyseurs.

M. Macherel répond que les catalyseurs permettent de diminuer grandement l'oxyde d'azote, mais qu'il reste encore 25% de véhicules non équipés. Quant aux pompes à chaleur, M. Macherel ne se dit pas favorable à cette solution alternative. Une étude est actuellement réalisée pour voir l'impact d'une installation de pompes à chaleur à grande échelle. La pompe soutire de la chaleur de l'environnement, mais, pour ramener cette chaleur à une température ambiante, elle doit se doper avec de l'électricité. Cela a pour effet de diminuer le rendement en hiver, car on doit accroître la part d'énergie électrique. La pompe à chaleur est une sorte de chauffage électrique amélioré.

Il existe d'autres solutions de substitution, telles que le couplage chaleur-force. Au Jardin botanique, une installation pilote a été posée et analysée. Les résultats sont intéressants. Faut-il prévoir ces installations à grande échelle? Cela dépend du prix du gaz. Aujourd'hui, il y a une augmentation du prix du gaz et une diminution de celui de l'électricité.

Un commissaire (AdG/SI) demande la description de l'installation du Jardin botanique.

M. Macherel explique qu'il s'agit d'un bloc qui ressemble à une chaudière. C'est un moteur alimenté au gaz naturel qui entraîne un alternateur qui produit de l'électricité. La chaleur excédentaire du moteur est récupérée. Il y a un gain en énergie privée.

Un commissaire (Ve) relève qu'en termes de coût financier l'électricité est plus favorable que le gaz. Cependant, si on pense aux coûts induits, par exemple le démantèlement des centrales nucléaires, le gaz reste moins cher.

D'autre part, en étudiant le budget, on s'aperçoit que la mise en conformité des chaudières permettrait d'atteindre 4 à 5% du parc par année. La mise en conformité serait ainsi terminée dans vingt ans, délai qui dépasse celui fixé par l'OPAir. Est-ce que la politique sera de venir avec des demandes plus fréquentes?

M. Macherel relève qu'effectivement la mise en conformité pourrait être accélérée. Cependant, si les installations sont trop vite transformées, certaines non encore dépassées risquent de se retrouver au rebut. L'OPAir laisse aux cantons la liberté de dicter leur propre rythme. Le changement de 300 chaudières représente un coût de 30 000 000 de francs (estimations des années 1990). Il faut

trouver un rythme de 1 000 000 à 2 000 000 de francs par année. Au début, le rythme a été soutenu, car il y avait beaucoup de vieilles installations. Dans les années 1970, les installations ont été changées par vagues. On va bientôt de nouveau entrer dans ces vagues. Il faut s'adapter aux nouvelles manières de penser, soit respecter les diminutions de CO². L'objectif est d'arriver à moins de 10% de CO² en 2010. Avec les crédits de politique énergétique, on marque la volonté de partir soit dans les énergies renouvelables, soit dans l'investissement de solutions productives alternatives. Une politique cohérente peut être mise en place.

Une commissaire (AdG/TP) désire connaître l'âge maximum d'une chaudière. Dans les bâtiments administratifs, par exemple les écoles, le chauffage est réduit au minimum durant les périodes de vacances ou le week-end. Cela a pour effet que le soir ou le lundi matin, il n'y a pas de chauffage.

M. Macherel indique que l'âge maximum d'une grosse chaudière peut aller jusqu'à 40 ans. Une chaudière de puissance plus faible est à changer au terme de vingt-cinq ans. Pour les chaudières d'appartement, il faut compter entre quinze à dix-huit ans.

Concernant les écoles, le Service de l'énergie doit chauffer les locaux durant les heures normales d'utilisation. Au-delà, il faut faire une demande de dérogation de chauffage.

La commissaire réplique qu'une telle demande est difficilement envisageable pour une réunion d'un soir.

M. Macherel répond qu'il est peu concevable de chauffer les locaux jour et nuit en prévision d'une éventuelle réunion. Par contre, il est vrai que des mesures doivent être prises pour assurer un meilleur chauffage des locaux le lundi matin. Démarrer le chauffage à 6 h n'est pas suffisant.

Le rapporteur (AdG/TP) demande ce qui a été fait concernant le mazout vert.

M. Macherel répond que le mazout qui entre en Suisse est soumis à une réglementation précise: la teneur en soufre ne doit pas dépasser 0,05%. Cette teneur en soufre était trois fois plus élevée il y a douze ans. A l'heure actuelle, il existe des mazouts quasi sans soufre. Une société située à Gland possède sa propre cuvéee spéciale de mazout extra-vert. La Ville de Genève en commande 400 000 litres par année. Ce mazout a permis de mettre hors service des laveurs de fumée. Sur le plan énergétique, il n'apporte rien de plus. Un groupe de travail avait été mis en place afin d'évaluer l'impact du mazout vert sur le plan énergétique. Le rapport sera transmis à la commission.

Un commissaire (L) demande où en sont les communes et la France voisine au niveau de la mise en conformité de leurs chaudières.

M. Macherel ne peut pas répondre à cette question et suggère à son auteur de s'adresser à Ecotox.

Un commissaire (Ve) demande si le canton est libre de faire ce qu'il veut concernant la mise en conformité, étant donné que la Confédération n'exige pas de planification.

M. Macherel lui répond par la négative, car le matériel a une durée de vie limitée entre quinze et trente ans.

La loi est entrée en vigueur en 1992. Dans une quinzaine d'années, 30% des chaudières seront encore non conformes.

La présidente remercie M. Claude Macherel pour sa présentation et ses explications.

Discussion et vote de la commission

Le rapporteur relève que la proposition a été très bien expliquée par M. Macherel et que la commission peut la voter.

Les autres commissaires sont du même avis.

La présidente soumet au vote la proposition; celle-ci est acceptée à l'unanimité des 11 commissaires présents (2 L, 1 R, 2 DC, 2 Ve, 2 S, 1 AdG/SI, 1 AdG/TP).

La commission des travaux vous recommande donc d'accepter le projet d'arrêté de la proposition N° 94. (*Voir ci-après le texte de l'arrêté adopté sans modification.*)

Annexes: mentionnées.

M. Alain Dupraz, rapporteur (AdG/TP). Je prends tout simplement la parole pour dire qu'il est toujours très agréable de recevoir M. Macherel, du Service de l'énergie, à la commission des travaux. Il est toujours assez facile de faire un rapport quand il s'agit de crédits demandés par le Service de l'énergie et il suffit de lire le présent rapport et d'autres de ce type pour constater qu'en général les commissaires sont toujours unanimes pour accepter lesdits crédits.

Premier débat

M. Alain Marquet (Ve). Je dirai évidemment comme M. Dupraz que M. Macherel nous a apporté toutes les explications nécessaires. Il a pu nous expliquer qu'effectivement la Ville s'était engagée de façon très volontariste dans la mise à jour de ses chaudières, afin qu'elles respectent notamment les normes OPAir, qui constituent une échéance à laquelle je suis très attaché.

Nous avons donc pu constater qu'une planification existait, que cette planification prend en compte la nécessité de s'attaquer en premier lieu aux plus grosses installations, aux installations les plus vétustes également, puisque c'est celles qui nous permettent de progresser plus rapidement en direction du respect de ces normes OPAir.

Toutefois, je tiens à répéter que, si cette planification existe, elle reste à nos yeux pas assez contraignante, notamment en termes de fin de mise en conformité de ces installations. Pour nous, même si cela coûte de l'argent, il faut absolument que la politique de la Ville consiste à mettre un peu plus d'argent, afin que des rénovations se fassent à un rythme plus soutenu et que nous arrivions le plus vite possible à respecter ces normes OPAir, qui sont un objectif incontournable, je vous le rappelle. Monsieur le président, je vous remercie.

M. Gérard Deshusses (S). Le groupe socialiste, bien entendu, votera les recommandations de ses commissaires à la commission des travaux. Nous tenons, nous aussi, à saluer le travail excellent des services de M. Ferrazino et de M. Macherel en particulier. Effectivement, les interventions de ce dernier à la commission des travaux sont claires et précieuses, parce que les problèmes de chauffage et d'énergie en général sont complexes, délicats et souvent difficiles à traiter. Le groupe socialiste, lui aussi, aimerait que la mise en conformité des chauffages soit accélérée et que l'application des normes OPAir soit faite dans les plus brefs délais possibles, c'est-à-dire plus rapidement que ce qui est actuellement envisagé. Nous tenons tout particulièrement dans cette affaire à saluer le professionnalisme de M. Macherel.

SÉANCE DU 28 MAI 2001 (après-midi)
Proposition: chauffage dans divers bâtiments locatifs

En deuxième débat, l'arrêté est mis aux voix article par article et dans son ensemble; il est accepté à l'unanimité.

L'arrêté est ainsi conçu:

ARRÊTÉ

LE CONSEIL MUNICIPAL,

vu l'article 30, lettre e), de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984;

sur proposition du Conseil administratif,

arrête:

Article premier. – Il est ouvert au Conseil administratif un crédit de 1 565 200 francs destiné à des travaux de rénovation et d'adaptation aux normes des installations techniques dans divers bâtiments locatifs.

Art. 2. – Il sera provisoirement pourvu à la dépense prévue à l'article premier au moyen de rescriptions, d'avances ou de bons de caisse à émettre au nom de la Ville de Genève, à concurrence de 1 565 200 francs.

Art. 3. – Un montant de 16 300 francs sera prélevé sur le crédit indiqué à l'article premier et attribué au Fonds municipal d'art contemporain institué par l'arrêté du Conseil municipal du 10 février 1950.

Art. 4. – La dépense prévue à l'article premier sera portée à l'actif du bilan de la Ville de Genève, dans le patrimoine financier.

Un troisième débat n'étant pas réclamé, l'arrêté devient définitif.

5. Rapport de la commission des travaux chargée d'examiner la proposition du Conseil administratif en vue de l'ouverture d'un crédit de 170 000 francs destiné à la conservation-restauration des panneaux décoratifs de la façade principale du Victoria Hall, situé rue du Général-Dufour 14, parcelle 4681, feuille 34 du cadastre de la commune de Genève, section Cité, édifice N° 79, propriété de la Ville de Genève (PR-99 A)¹.

Rapporteur: M. Alain Marquet.

Sous la présidence de M^{me} Alice Ecuivillon, la commission des travaux s'est réunie le 7 mars 2001 pour étudier cet objet.

Les notes de séance ont été prises par M^{me} Meffre que nous remercions vivement.

Rappel

La proposition concerne la réfection des panneaux décoratifs situés sur la façade du Victoria Hall. Ces panneaux ont «subi» une première réfection en 1981, après près de nonante ans d'existence, et il s'est révélé que cette réfection, faite sur la base des connaissances d'alors, a rapidement été la cause d'atteintes plus graves encore aux œuvres en question.

Entre 1992 et 1993, d'importants morceaux de ces panneaux décoratifs menaçaient de se détacher. Des mesures de sécurité ont été prises par la pose d'un grillage.

Des analyses pointues effectuées depuis lors ont permis d'aboutir à la définition d'une nouvelle intervention possible et qui fait l'objet de la présente proposition.

L'objectif est de préserver ce témoignage important de l'histoire des arts décoratifs dans notre cité.

Le 7 mars 2001, la commission a procédé à l'audition de M. Court, qui a présenté la proposition et répondu aux deux questions des commissaires.

Combien de temps résistera cette restauration?

¹ Proposition, 2303.

La restauration précédente fut malheureuse, mais chaque restauration se fait en tenant compte des connaissances techniques du moment.

Comment s'enlèvera le vernis?

A l'aide d'une pâte qui enlèvera le vernis sans altérer l'œuvre.

Discussion et vote

Les groupes présentent leur position.

L'Alliance de gauche (Parti du travail et Progressistes) soutient cette proposition et veut rendre attentif à la nécessaire durabilité de ces rénovations.

Le Parti libéral constate l'évolution des techniques et reconnaît la nécessité de les suivre.

Le Parti radical constate que le travail initial avait duré près de cent ans et que la première rénovation aurait plutôt mis l'œuvre en péril.

Les Verts reconnaissent l'importance de rendre leur tenue et leur éclat à ces décorations.

Pour les mêmes raisons, le Parti démocrate-chrétien ne s'opposera pas à ce crédit.

Au vote, la proposition est acceptée à l'unanimité des 12 membres présents. (*Voir ci-après le texte de l'arrêté adopté sans modification.*)

Premier débat

M. Guy Dossan (R). Je serai très bref, mais j'aimerais simplement relever que le problème du Victoria Hall est identique à celui du Monument Brunswick, c'est-à-dire que l'on doit refaire les panneaux, parce qu'une précédente rénovation a eu pour effet de les dégrader. Alors, on espère que cette fois-ci ce sera la bonne et que l'on ne devra pas refaire ce travail dans quelques années.

Bien évidemment, le groupe radical votera le projet d'arrêté.

En deuxième débat, l'arrêté est mis aux voix article par article et dans son ensemble; il est accepté à l'unanimité.

L'arrêté est ainsi conçu:

ARRÊTÉ

LE CONSEIL MUNICIPAL,

vu l'article 30, alinéa 1, lettres e) et m), de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984;

sur proposition du Conseil administratif,

arrête:

Article premier. – Il est ouvert au Conseil administratif un crédit de 170 000 francs destiné à la conservation-restauration des panneaux décoratifs de la façade principale du Victoria Hall, situé rue du Général-Dufour 14, parcelle 4681, feuille 34 du cadastre de la commune de Genève, section Cité, édifice N° 79, propriété de la Ville de Genève.

Art. 2. – Il sera provisoirement pourvu à la dépense prévue à l'article premier au moyen de rescriptions, d'avances ou de bons de caisse à émettre au nom de la Ville de Genève, à concurrence de 170 000 francs.

Art. 3. – La dépense prévue à l'article premier sera inscrite à l'actif du bilan de la Ville de Genève, dans le patrimoine administratif, et amortie au moyen de 20 annuités, qui figureront au budget de la Ville de Genève dès l'année suivant la mise en exploitation, soit de 2002 à 2021.

Un troisième débat n'étant pas réclamé, l'arrêté devient définitif.

6. Rapports de majorité et de minorité de la commission des arts et de la culture chargée d'examiner la motion de MM. Paul Oberson, Pierre Losio, Olivier Coste, M^{me} Virginie Keller Lopez, M. Robert Pattaroni, M^{mes} Ruth Lanz, Marie-France Spielmann, Eustacia Cortorreal, Michèle Ducret et M. Guy Dossan, renvoyée en commission le 15 novembre 2000, intitulée: «La Bâtie-Festival de Genève: quel bilan, quel avenir?» (M-126 A/B)¹.

A. Rapporteur de majorité: M. Georges Breguet.

La commission s'est réunie à plusieurs reprises (23 novembre 2000, 11 janvier 2001, 8 février 2001 et 22 février 2001 en relevée), sous la présidence de M^{me} Marie-France Spielmann. Les notes de séances ont été prises par M^{me} Marie-France Perraudin que le rapporteur remercie.

Introduction

Lors de sa séance du 11 mai 2000, la commission des arts et de la culture, présidée par M. André Kaplun, reçoit M. André Waldis, directeur de la Bâtie-Festival de Genève. Durant son audition, M. Waldis présente un projet écrit dont nous extrayons la citation suivante (page 29): «Le festival souhaiterait que soit créé un fonds spécial pour la création locale qui réglerait les rapports entre partenaires, ce qui n'est pas le cas actuellement. Ce fonds ne prendrait pas des moyens donnés ailleurs. Il s'agirait de créer de nouveaux moyens en collaboration avec la Ville mais aussi avec des fondations, la Loterie romande et l'Etat, le cas échéant. Une demande formelle sera faite au Département des affaires culturelles (DAC) à l'issue de cette séance de commission.» Il est important de noter qu'au cours de cette même audition l'idée de passer des contrats de prestation entre la Ville et le festival est évoquée à plusieurs reprises. Le 16 mai 2000, lors d'une séance de la commission des finances, un commissaire demande le détail des comptes de la Bâtie-Festival de Genève afin de connaître le montant attribué à des spectacles faits par des artistes locaux et celui attribué à des artistes «étrangers». La réponse du DAC est distribuée à cette même commission des finances le 5 septembre 2000 (cette réponse figure en annexe 1, elle était accompagnée de documents qui ont été présentés à nouveau à la commission des arts et de la culture le 22 février 2001 et dont une sélection figure en annexe 5). Cette nouvelle demande de subventionnement de la part de la Bâtie-Festival de Genève, ainsi que son but affiché «pour la création locale», va très rapidement provoquer une tempête dans le microcosme des associations culturelles genevoises (pour en savoir plus se

¹ Développée, 2282.

référer aux documents consultés et plus particulièrement au numéro 229 de *Viva la musica*). Par la suite, un important groupe de conseillers municipaux, presque tous membres de la commission des arts et de la culture, déposeront une motion sur ce sujet dont l'entrée en matière sera acceptée par le Conseil municipal le 15 novembre 2000 qui renverra la motion pour étude devant la commission des arts et de la culture.

Rappel du projet de motion

Le Conseil municipal demande au Conseil administratif:

- d'établir un rapport sur l'évolution de la Bâtie-Festival de Genève, ses relations avec les partenaires culturels locaux et régionaux (associations et institutions), les missions que cette manifestation devrait assumer dans le paysage culturel régional;
- d'élaborer, si nécessaire, un contrat de prestation avec la Bâtie-Festival de Genève et d'en présenter le contenu au Conseil municipal.

Audition d'un motionnaire: M. Pierre Losio

M. Losio remercie les personnes qui ont signé cette motion. Même s'ils ne l'ont pas tous fait pour les mêmes raisons, ils ont tous, néanmoins, souhaité qu'un débat soit ouvert sur le sujet, étant donné l'importance des subventions versées pour cette manifestation et l'évolution de cette dernière. Il explique que la particularité de la Bâtie est la «transversalité» de ses manifestations et leur pluralité, contrairement à ce qui se pratique normalement: les manifestations sont ordinairement sectorielles. Ce festival a un fort impact du fait de sa programmation dans l'année, en automne au moment de la rentrée. Des spectateurs s'y rendent qui ne fréquentent pas nécessairement ce type de spectacles durant le reste de l'année. M. Losio explique ensuite qu'il est un des membres fondateurs du festival et qu'il a participé à sa programmation durant une douzaine d'années. Il était également présent lorsque la fête a quitté le bois de la Bâtie pour se dérouler en ville. Il a été l'un des instigateurs de ce changement. En ce qui concerne les artistes étrangers à Genève, il faut savoir que ces derniers étaient présents au festival dès le début, dans le but de servir d'émulation. Il est personnellement favorable à cette présence. Elle a été constante par la suite et le festival offre même, parfois, à certains artistes de résider pendant une courte période à Genève, pour un stage, par exemple. Le festival porte pour nom exact «festival annuel des associations culturelles genevoises» et par ce biais la manne publique est distribuée aux artistes locaux. Au fil des années, cependant, à partir du début des années 90, on a observé un éloignement de la création locale, ce que M. Losio regrette. C'est à la

suite de ce constat que la motion a été déposée. Il n'est pas question d'intervenir dans la programmation, mais il apparaît normal que, si une collectivité publique apporte un financement, cet argent bénéficie aux artistes locaux. Actuellement, cependant, sur le montant total de la subvention, 170 000 francs reviennent à des artistes locaux et 690 000 francs à des artistes invités. M. Losio n'est pas favorable à l'instauration de quotas, parce que les projets présentés changent chaque année, mais il souhaiterait qu'un signal politique soit donné. Il ne s'agit pas que d'une question de finances, mais aussi de relations entretenues par les responsables avec les milieux locaux. Le système des coproductions, d'autre part, dans lequel les initiateurs de projets doivent apporter leur propre participation financière pour pouvoir profiter d'un apport du festival n'est peut-être pas le bon. Le conseiller municipal relève le fait que l'argent versé par la Ville au festival ne se réduit pas à la ligne «Bâtie», mais que d'autres montants sont accordés sous les rubriques «Spectacles d'été» et «Echanges culturels». Des fondations participent aussi au financement et l'Etat a une ligne de subvention. Il verse aussi un montant sous une rubrique «Transfrontaliers». L'ensemble de toutes ces subventions correspond à environ 1 000 000 de francs chaque année. M. Losio remarque qu'il n'est cependant pas question pour lui de toucher à la ligne budgétaire. Il ne partage pas non plus les réticences de certaines personnes qui trouvent la programmation, avec son utilisation des nouvelles technologies, trop particulière. Il s'agit seulement de permettre aux intervenants locaux de bénéficier davantage du financement et de pouvoir mieux profiter de la grande visibilité du festival. Celui-ci est très efficace au niveau de sa promotion, de sa recherche de sponsors et de sa technique, qui est très professionnelle.

Une sélection des principales questions des commissaires à M. Pierre Losio, motionnaire

Q: En référence à l'audition des responsables du festival et à la demande de M. Waldis que soit créé un fonds pour la création locale pourvu d'un montant de 500 000 francs; quelle est exactement la signification de l'expression «création locale»?

R: M. Losio répond que le terme de «local» ne correspond pas au passeport genevois, mais qu'il qualifie des acteurs travaillant à Genève ou dans une proximité qui peut aller parfois sur le territoire suisse et sur la France voisine. En ce qui concerne le fonds proposé, il le perçoit plutôt comme une proposition censée calmer les critiques.

Q: Qu'entend-on par la définition de «création locale»? Est-ce les institutions et les associations, quelle que soit la nationalité de leurs membres, qui font un travail à long terme à Genève? Ces associations ne devraient-elles pas apporter de fonds propres pour pouvoir faire partie du festival? N'est-il pas hallucinant que

l'on puisse proposer la création d'un fonds, alors que le festival est censé soutenir lui-même les créateurs genevois? Y a-t-il eu un glissement avec les années et est-ce que le mandat donné par la Ville est assez clair? Doit-on maintenant décider de ce que l'on veut dans le cadre de ce festival: une programmation de créateurs connus ou autre chose? Souhaite-t-on un minimum d'interactions entre le festival et les associations?

R: M. Losio explique que le festival était à l'origine la fête de ce que l'on appelle la culture «off» et qu'elle se déroulait dans des conditions d'inconfort maximal. Peu à peu, sans faire partie de la culture institutionnelle, ceux qui en faisaient partie sont devenus des créateurs reconnus: Théâtre du Loup, AMR, etc., et, pour acquérir une plus grande crédibilité, ils ont souhaité se produire en ville. Il s'agissait aussi de mieux montrer ce qui se faisait régulièrement comme travail à Genève dans ces domaines.

Discussion préliminaire de la commission sur le but de la motion, la méthode de travail et les auditions

Une discussion nourrie commence durant laquelle de nombreuses questions, suggestions, opinions, jugements sont formulés par les commissaires. De ce brainstorming ressortent les éléments suivants:

- Il faut faire une étude des buts de ce festival. Soit il soutient la culture locale, sans notion de passeport, soit il est une simple offre de spectacles. Le festival doit-il être une vitrine de la création genevoise? Les spectacles sont-ils exportés? Existe-t-il une réciprocité dans ce domaine?
- On ne parle pas vraiment de culture marginale, parce que les créateurs proposés tournent bien. Il ne s'agit pas non plus d'une véritable avant-garde, mais pas non plus de ce qui est proposé par le Grand Théâtre, par exemple. Les chorégraphes qui se produisent dans le cadre du festival sont connus à Genève et semblent être choisis selon un tournus. Les créateurs qui se produisent au festival ne sont-ils pas déjà vus ailleurs durant l'année? La rentrée d'automne est un moment particulièrement intéressant dans l'année, parce qu'elle permet de mieux faire connaître ce qui est organisé durant les mois qui suivent. Les associations souhaitent bénéficier de cette dynamique. Le problème est qu'il y a des associations qui n'ont pas de moyens pour produire une partie de leurs nouveaux spectacles. Personne ne souhaite faire que du «local»!
- Des spectacles sont ressentis comme des programmes alibi, par rapport à des projets plus pointus! Dans le domaine de la danse, les spectacles ne sont pas vraiment des références dans le domaine! Ce qui est proposé l'est plus pour se faire plaisir que pour faire voir ce qui se fait à l'extérieur! La Bâtie devrait

donner des moyens suffisants à des créateurs du lieu pour qu'ils puissent réaliser un projet. Ce qui sort toujours d'un même petit groupe est très vite démythifié!

- Qu'est-ce qui fait partie du festival, puisqu'il y a des spectacles qui continuent après la date de clôture, par exemple, ou qui sont proposés dans les mêmes lieux? Doit-on craindre l'aspect «pointu» des productions, la poudre aux yeux à la parisienne et les effets de mode? Faut-il craindre un saupoudrage financier? La Bâtie prend-elle vraiment des risques en ce qui concerne la création artistique? Il serait intéressant de voir combien d'associations se sentent délaissées!
- Il serait gênant que le DAC soit directif en ce qui concerne le programme, sous la forme d'un contrat de prestation, par exemple, mais il peut y avoir une politique définie, un cadre général de soutien! Comment les projets arrivent-ils au festival et quels sont ces projets? Sont-ils nouveaux ou ont-ils déjà été présentés? Le festival va-t-il parfois les chercher?

Après ce tour de table, la commission décide d'auditionner, dans l'ordre:

- M. Jean-Marc Darbellay, président de la Bâtie-Festival jusqu'en 1999;
- le comité du festival;
- la direction du festival.

Un courrier sera envoyé au Ric Rac, le rassemblement des institutions et associations culturelles genevoises, pour lui faire connaître le travail de la commission autour de la motion et lui demander s'il a des commentaires à faire.

Audition de M. Jean-Marc Darbellay, président de la Bâtie-Festival jusqu'en 1999

M. Darbellay relève qu'il voit d'un bon œil le dépôt d'une motion qui permet de faire le point sur une association qui existe depuis vingt-quatre ans et qui permet de se poser certaines questions. En tant que cofondateur de l'association, il explique que la Bâtie a été créée pour tenter de satisfaire à des besoins de reconnaissance, de lieux de travail et de répétition pour les artistes locaux et afin de regrouper les amateurs de ces différentes expressions. Avec le temps, la Bâtie a parfois répondu à des besoins différents, a connu des affrontements, mais a toujours fait preuve d'ouverture. Son mode de fonctionnement était à l'origine autogestionnaire et le festival a toujours appartenu à ceux qui l'organisaient. Il n'a pas toujours été personnellement d'accord avec les décisions prises et se félicite de cette ouverture. M. Darbellay explique que, longtemps, l'exécutif s'est confondu avec l'association, puis qu'il s'est professionnalisé. Le comité, constitué de 5-7 membres, était le porte-parole de l'assemblée générale. Certains pro-

blèmes se posaient du fait que l'employeur était aussi l'employé. Ce mode de fonctionnement, également un peu lourd dans son fonctionnement, a été modifié il y a cinq ou six ans avec l'engagement d'un directeur et la mise en place d'une direction artistique et d'une direction administrative. Une équipe fixe a aussi été engagée avec plusieurs temps partiels. Les membres du comité ne peuvent pas faire partie de la direction. L'association de la Bâtie participe cependant aux choix du festival. Les diverses associations genevoises ne font pas partie de l'association de la Bâtie en tant que telles. Leurs représentants ne représentent qu'eux-mêmes depuis l'origine. Depuis un an, avec un nouveau changement de statuts, la situation s'est encore clarifiée.

A la demande du rapporteur, M. Darbellay prend note du désir de la commission de recevoir les nouveaux statuts du festival (voir ces statuts en annexe 2).

Une sélection des principales questions des commissaires à M. Jean-Marc Darbellay

Q: La Bâtie était plus une association de soutien à la culture par le biais des artistes que sous la forme d'une sensibilisation destinée en premier lieu au public. Cette situation a-t-elle évolué?

R: Le festival a toujours été une action de soutien aux artistes, mais il a aussi toujours eu une option socioculturelle. Toutes sortes d'associations et d'artisans ont toujours été partenaires et, encore actuellement, le festival a une partie festive.

Q: Quels sont précisément les objectifs actuels de l'association et est-ce que ces objectifs sont clairement verbalisés par rapport aux artistes locaux?

R: Le festival s'intéresse toujours à tous les arts de la scène existant dans la région. Il n'existe cependant pas de notion de quotas, parce que la culture n'a pas de notion de patrie. Il est vrai aussi que la production sur place est limitée et qu'elle peut s'enrichir de ce qui se fait ailleurs. Les manifestations sélectionnées ont toujours été doubles à cet égard. Au moment où le festival a changé d'emplacemement et s'est déroulé en ville et lorsqu'il a changé de moment dans l'année (de juin à l'automne), sa programmation a un peu changé.

Q: Quelles sont les relations entretenues avec les artistes locaux et est-il vrai que, selon certains calculs, il y aurait une nette baisse des productions locales?

R: Le débat a été constant à cet égard depuis la création. Des questions de personnes ont aussi joué un rôle et tout n'a pas toujours été facile. Il est clair aussi que le comité a des idées sur ce qu'il veut faire, parce que l'aspect festif ne suffit pas et parce qu'il faut donner un sens à une organisation.

Q: Quelle est la masse financière distribuée aux artistes locaux?

R: La masse d'argent dépend des années. L'assemblée générale a une influence sur la programmation et des pressions sont exercées par ailleurs. Le comité ne fait pas ce qu'il veut et, chaque année en automne après les spectacles, la manifestation annuelle est critiquée. Dès le début, le festival a été une importante source de rétribution pour les artistes locaux.

Q: Tout en admettant que la culture n'a pas de frontière, peut-on estimer qu'à partir du moment où il est question d'argent public une organisation subventionnée ne peut pas faire n'importe quoi? Il n'est effectivement pas question de quotas, mais est-il vrai qu'il y a eu une inflexion dans les choix des responsables, en dehors de la question du choix qualitatif? Est-il vrai qu'il y a eu, avec le temps, toujours plus d'artistes étrangers et que la manière de travailler avec les associations locales s'est dégradée? Lorsque l'on entend dire qu'il a fallu arranger les bidons depuis dix à quinze ans, peut-on se demander s'il y a des problèmes de relations avec le tissu associatif ou institutionnel?

R: M. Darbellay estime qu'il ne lui appartient pas de dire si la Bâtie a failli ou non. Il remarque seulement que la programmation a toujours été houleuse et que les organisateurs ont toujours été traités de mauvais coucheurs. La Bâtie et l'AMR ont pourtant permis, d'une certaine manière, qu'il ne se passe pas à Genève ce qui s'est passé à Zurich au niveau de la contestation de rue. Si des associations se sentent actuellement bannies qu'elles le fassent savoir.

Q: Est-ce que l'objectif de rassembler la population lors du festival a été abandonné? Le festival est-il devenu une grosse machine?

R: Lorsque le festival a quitté le bois de la Bâtie c'était aussi parce qu'il était devenu une trop grosse machine. Les responsables veillent toujours à ce qu'il ne devienne pas cette grosse machine et ils ont réduit l'ampleur de la programmation à plusieurs reprises. Ils ont aussi veillé à ce que le festival ne dépasse pas quinze jours. En ce qui concerne l'objectif, on a aussi voulu faire autre chose, comme n'importe quelle organisation qui se développe.

Q: Le festival va-t-il chercher des têtes d'affiches ou les spectacles à l'extérieur ou les organisations viennent-elles vers lui?

R: La Bâtie n'a pas les moyens de faire venir des têtes d'affiches et les deux cas de figure existent. Les responsables recherchent aussi des productions selon des thèmes et sont à la quête de foyers de création.

Q: Est-ce que les bars comme le Satori sont aussi de la culture? L'importance prise par ce bar et celui qui a suivi n'est-elle pas due à l'éclatement des lieux?

R: Il y a toujours eu des bars dans des fêtes de ce genre, notamment parce qu'ils peuvent amener des spectateurs. Lorsqu'il y a eu une déviation vers un trop grand développement du bar, les responsables ont cassé le système. D'autres bars sont aussi proposés dans les divers lieux, entre autres parce que l'on ne peut pas mélanger tous les publics.

Q: Quelle est la définition précise de l'objectif culturel de la Bâtie? La politique de l'origine du festival, qui était de soutenir l'activité culturelle genevoise, est-elle toujours au centre des préoccupations?

R: Le festival cherche à proposer des spectacles qui encouragent la réflexion et, si possible, à être transdisciplinaire. Chaque année, il cherche à répondre au désir de connaissance du public pour ce qui se fait et cherche à faire se rencontrer les artistes et les publics. Au début de la Bâtie, il y avait une recherche de survie qui n'est plus nécessaire maintenant, puisque les acteurs culturels genevois sont en meilleure situation. Ils sont reconnus, peuvent s'exprimer et le ministère est à leur écoute. L'association de la Bâtie est révélatrice à cet égard, parce qu'elle est maintenant composée de spectateurs. Il n'y avait, d'autre part, pendant longtemps pas d'artistes parmi les programmeurs, et il y en a maintenant. La Bâtie est devenue autonome, les associations culturelles ont trouvé leurs marques et sont devenues ses partenaires.

Q: On voit que, d'acteur politique, la Bâtie est devenue un programmeur culturel. Le malaise vient des rapports entre elle et la culture locale. Au Satori, par exemple, des spectacles créés par des artistes locaux étaient proposés qui n'étaient pas organisés par la Bâtie, et les artistes y étaient moins bien payés qu'ailleurs. Un mandat avait aussi été donné de faire se rencontrer les acteurs genevois avec l'étranger. Quel est l'objectif exact poursuivi par la Bâtie?

R: M. Darbellay trouve sévère le jugement du commissaire. Il attire l'attention sur le fait que l'association est une association de spectateurs, et il lui paraît très bon que la culture ne soit pas réservée aux seuls artistes. Le festival est, selon lui, à cet égard, un carrefour. La scène locale est toujours prise en compte. L'association peut toujours réagir contre une éventuelle tendance à la technocratie. Que les associations qui se sentent lésées le fassent savoir! Il n'a personnellement pas de souvenir de problèmes sérieux de ce genre.

Q: Que pensez-vous de l'invite concernant un contrat de prestation qui fait partie du texte de la motion?

R: M. Darbellay répond qu'il n'est pas *a priori* contre un tel contrat, s'il ne s'agit pas d'une injonction politique. Un tel contrat peut proposer des pistes et faire des demandes. Il remarque cependant que la Bâtie a déjà une relation contractuelle avec les Genevois, sinon elle ne pourrait rien faire.

Q: Que pensez-vous de la proposition faite par M. Waldis d'augmenter de 500 000 francs la subvention pour que ce montant soit particulièrement dévolu à la culture locale alors que c'est le rôle normal de la Bâtie d'encourager cette dernière?

R: M. Darbellay est un peu étonné par cette proposition, parce que ce mandat fait déjà partie de la mission de la Bâtie. Il n'aime pas, d'autre part, que les Genevois soient considérés comme une réserve d'Indiens.

Intermède audio-visuel

M. Antoine Bordier, cinéaste, nous présente une vidéo concernant le Festival de la Bâtie de 1980. Ce grand moment de nostalgie permet à de nombreux commissaires d'évoquer de bons souvenirs, de revoir des faces connues avec 20 ans de moins, d'avoir une pensée affectueuse pour les amis disparus mais toujours présents dans nos cœurs et finalement de comprendre que nous avons changé d'époque, une prise de conscience importante en regard de la motion!

Audition des membres du comité de la Bâtie: M^{mes} Valérie Oppel, Catherine Hess et MM. Jean-Luc Arni, président, Jacques Ménétreay, Daniel Ybarra

M. Ménétreay explique le récent changement intervenu dans la structure de la Bâtie-Festival de Genève. Auparavant, la commission d'organisation était en même temps la direction du festival. Il existe actuellement une direction distincte de l'association. La base juridique est plus solide. Il y a également eu, en même temps, un élargissement de l'association par appel au public (passage d'une trentaine à 110 membres environ). Le comité est toujours constitué de bénévoles. Il engage l'exécutif, anime l'association en suscitant l'engagement de nouveaux bénévoles et en organisant des débats sur les buts du festival. M. Arni relève que l'évaluation a existé depuis les débuts de l'existence de la Bâtie. Il précise que le comité a effectivement le pouvoir de nommer les responsables, comme un conseil d'administration, mais que l'équipe en place, qui s'y trouve depuis huit ans environ, le satisfait pleinement. Aux nouveautés énumérées par M. Ménétreay, il ajoute le fait que la commission d'organisation rapporte directement au comité.

Une sélection des principales questions des commissaires aux membres du comité de la Bâtie

Q: La commission a rencontré l'ancien président et a compris que, si le festival avait à l'origine pour but de défendre en premier lieu les artistes locaux, il y avait eu par la suite un glissement vers d'autres objectifs. L'association n'est plus

maintenant un rassemblement d'associations, mais un rassemblement de spectateurs. Quels sont précisément, de l'avis du comité, les objectifs actuels de la Bâtie et quel est son rôle?

R: M. Arni répond qu'il existe plusieurs axes. Tout en continuant à défendre la création régionale, la Bâtie souhaite défendre l'art vivant d'aujourd'hui, celui qui est en recherche. Elle accueille aussi des artistes étrangers afin de susciter une émulation. M^{me} Hess ajoute que le festival souhaite encourager la création. La création locale n'est pas forcément traitée prioritairement, mais la Bâtie espère toujours que les artistes locaux créent aussi du nouveau. M. Ménétrey affirme que l'association ne regroupe plus des associations, parce que ces dernières sont elles mêmes devenues autonomes, ont trouvé des lieux et des moyens. La Bâtie s'est professionnalisée et, pour cela, elle a besoin de moyens supplémentaires. Elle en a besoin pour pouvoir mieux négocier avec d'autres entités autonomes. Beaucoup de temps est actuellement consacré à la recherche de moyens financiers. Le dialogue avec le public local est toujours autant entretenu, mais, depuis 1996-1997, les contacts avec l'étranger sont également recherchés systématiquement. Un véritable réseau international est créé. M^{me} Oppel souhaite aussi noter l'importance du moment de l'année où se déroule le festival: avant la saison ordinaire. La Bâtie espère relancer la production artistique genevoise et donner un nouvel élan.

Q: Peut-on nous donner des précisions sur le rôle d'animateur revendiqué par le comité?

R: M. Ménétrey énumère, d'une part, l'animation des assemblées générales, la recherche de nouveaux bénévoles; d'autre part, l'animation de débats critiques ouverts afin de toujours préciser les objectifs. Il précise que les membres de l'exécutif de la Bâtie peuvent toujours participer aux séances du comité. M. Arni est présent depuis les origines du festival et en a été le cofondateur. Il sait très bien que les débats ouverts ont toujours fait partie de ses objectifs. Il connaît aussi très bien l'équipe à cet égard et rappelle que l'assemblée générale qui a lieu au début du mois de décembre est consacrée à un bilan de la dernière «mouture».

Q: Le festival est de bon niveau et il est le résultat d'une réflexion culturelle, mais a-t-on le droit de regretter les grands rassemblements populaires et familiaux des débuts?

R: M. Arni en a également un très bon souvenir, mais il explique que, en 1985, il a été décidé de déplacer la manifestation afin de réinvestir la ville et de permettre une meilleure qualité et une plus grande implication du public. Il note cependant que des manifestations populaires ont aussi été régulièrement programmées par la suite, comme les Commedianz sur la plaine de Plainpalais. Il s'agit toutefois de trouver la bonne idée et les moyens pour le faire et l'option est de proposer aussi des spectacles de qualité dans ce domaine. Il y a cependant chaque année une réflexion à ce propos. M^{me} Hess souligne que la Fête de la

musique a remplacé la Bâtie à cet égard. On s'est aussi rendu compte que c'était une illusion de croire qu'on allait réussir à amener le public à découvrir du nouveau dans ces grands rassemblements. Chacun doit en faire le choix, il est impossible d'y échapper. Il existe cependant toujours des lieux comme le Lilipass qui est très couru, des ateliers destinés aux enfants, etc.

Q: Certains signataires de la motion ont un peu le souci qu'il y ait un équilibre entre les spectacles montés par des artistes locaux et ceux qui le sont par des étrangers. Et également que les associations locales puissent monter des spectacles sans avoir nécessairement besoin de gros montants d'argent. Ces signataires ont le sentiment que le festival se montre maintenant plus chiche à l'égard des artistes locaux. La demande formulée par M. Waldis, lors d'une précédente audition, d'un nouveau fonds de 500 000 francs qui serait plus particulièrement destiné aux créateurs locaux, est apparue un peu contradictoire, car le festival a été créé pour soutenir ces artistes locaux. Quelle est la priorité actuelle du comité et quelle est votre position par rapport à cette demande?

R: M. Arni répond que le comité doit soutenir la direction dans ses recherches de fonds, parce que les projets de spectacles de qualité sont coûteux. La Bâtie n'a pas encore suffisamment de ressources pour produire ces spectacles, pour nouer des contacts étroits avec des partenaires. Elle est toujours le petit dans les négociations. En ce qui concerne la répartition financière, la règle fixée est de consacrer 50% au poste de la production. Si l'on regarde de près ce qui se fait, la répartition entre les créateurs locaux et les autres est équilibrée si l'on ne s'attache pas à une seule année précise mais à plusieurs années successives. M. Ménétreay note que le comité n'a jamais traité en son sein de cette proposition. Il se demande personnellement pourquoi on ferait de la «création locale». Mais il est vrai que la Bâtie a besoin de moyens supplémentaires pour les raisons mentionnées par M. Arni, pour avoir plus de partenaires internationaux. Le travail à fournir pour trouver des fonds est considérable pour une petite équipe.

Q: Qui définit le critère de la qualité? On a le sentiment que, dès que l'on parle de spectacles «populaires», il n'est plus possible d'atteindre la qualité telle que les programmeurs l'imagine. L'art contemporain a un rapport qui n'est pas très sain avec l'argent et avec l'élite et il y a une surenchère à cet égard. Est-il normal qu'il y ait une telle augmentation des coûts du festival? Lorsque l'on a affaire avec l'argent public, ces questions doivent être posées. Les critiques en matière d'art et la définition de la qualité sont-elles uniquement l'apanage du milieu professionnel ou le public a-t-il aussi son mot à dire?

R: M^{me} Hess se réjouit que l'on paie enfin les artistes, mais se demande si l'on paie la notoriété ou la création. M. Ménétreay estime qu'il y a très peu de «star system» à la Bâtie. Il suffit de comparer les budgets pour s'en rendre compte. M. Ybarra a le sentiment que l'élément populaire est toujours pris en

compte, mais il estime qu'il faut laisser une totale liberté aux responsables après les débats avec l'assemblée générale.

Q: La Bâtie projette-t-elle de collaborer avec le Mamco, étant donné sa volonté affichée de pluridisciplinarité?

R: M. Ybarra répond par l'affirmative, mais précise aussi que les moyens manquent. Certaines expériences passées de collaborations avec les arts plastiques ont obligé les partenaires à assumer des dettes importantes pendant plusieurs années. Tout le monde ne répond pas non plus à l'appel à la participation. Cela demande beaucoup d'énergie, de moyens et d'implication. Pour illustrer l'ouverture constante de la Bâtie aux débats, M. Arni rappelle aussi que le festival a collaboré avec l'OMPI, et qu'il a eu comme thème central, une année, la ville de Sarajevo. M. Ménétreay ajoute que le public exerce un contrôle constant sur la production, tandis que M^{me} Oppel ne se souvient pas avoir jamais vu une salle de spectacle vide. L'abonnement général à la manifestation est aussi abordable pour beaucoup de monde.

Q: Faudra-t-il analyser la composition du public actuel du festival?

R: M. Ménétreay fait remarquer qu'il y a «des» publics et non «un» public et que ces publics sont très différents d'une discipline à l'autre. Le festival réussit un petit miracle en les faisant se rencontrer.

Q: Sans émettre un jugement de valeur, mais par souci de clarté, peut-on dire que le festival a une volonté déclarée d'internationalisme et qu'il a choisi de produire des œuvres qui ont une certaine aura? En ce qui concerne la création locale, une expression que personne ne peut définir clairement, n'y a-t-il pas un déficit de communication avec les associations? La part de 50% réservée à la création locale correspond-elle au nombre de spectacles ou au budget?

R: M. Arni répond que, pour le festival, «création locale» signifie «artiste travaillant à Genève, étant impliqué dans la vie culturelle locale ou montrant quelque chose sur la place». De tout temps, le festival a soutenu cette création. Il n'a jamais voulu dire que 50%, c'est-à-dire un quota de 50%, était obligatoirement consacré à cette création locale, mais que l'écoute y est constante. M. Arni réfute absolument l'accusation que la Bâtie organise des spectacles de prestige. M. Ménétreay distingue les interventions de niveau international et les interventions de prestige. La Bâtie recherche les créateurs émergents.

Q: Des spectacles de théâtre qui ont lieu dans certaines salles officielles peuvent donner l'impression d'être des formes de subventionnement de la Bâtie ou de cautionnement de sa part?

R: M. Arni explique que, il y a quelques années, la saison théâtrale commençait rarement avant le 15 octobre et que le festival remplissait le vide d'occupation de la salle, mais que, par la suite, certains spectacles étaient programmés plus

tôt par les propriétaires de la salle et que cet état de fait a posé quelques problèmes. Il a fallu alors procéder à des essais de partenariat et des discussions ont eu lieu. Le spectacle n'est cependant pas imposé et il ne s'agit pas d'une caution de la part de la Bâtie. M. Ybarra estime que la Bâtie ne doit pas accepter qu'on lui impose quoi que ce soit.

Q: Les spectacles du festival sont de divers types, plus ou moins locaux et plus ou moins d'avant-garde, mais ne serait-il pas possible de proposer une production éclectique dans une salle close pour un public plus populaire?

R: M. Ménétreay rappelle qu'il existe le théâtre de rue, mais que la qualité de ce théâtre n'est pas toujours géniale et qu'il coûte très cher en argent et en autorisations. La Bâtie a cependant toujours cette idée en tête.

Q: Le comité discute-t-il également le budget et que pense-t-il de la formule des contrats de prestation?

R: M. Arni répond que le comité ne se penchait pas auparavant sur le budget, mais qu'il avait l'intention d'aller y voir de plus près dans certains projets à l'avenir. En ce qui concerne les contrats de prestation, la Bâtie ne serait pas en position de s'y opposer. Il n'est pas possible de se prononcer sur cette question dans le vide, sans connaître un contenu. M. Ménétreay pense que, grâce aux contrats de prestation, il y aurait peut-être l'avantage de pouvoir programmer plusieurs années à l'avance. M. Arni remarque encore que le DAC, qui connaît le festival depuis plus de vingt ans, mettrait probablement dans le contrat ce qui correspond à ses actuelles activités. Il note que, si la Bâtie doit signer un contrat de ce type, il n'y a pas de raison que le Grand Théâtre ne doive pas en faire de même.

Courrier du Ric Rac et journal de l'AMR *Viva la musica*

La présidente rappelle qu'un éditorial est paru dans la *Tribune de Genève* du 16 février 2001 (voir l'annexe 3). Elle distribue la lettre datée du 22 février 2001 qu'elle a reçue du Ric Rac, le rassemblement des institutions et associations culturelles genevoises (voir l'annexe 4), ainsi que quelques exemplaires du journal *Viva la musica* qui comprend un important dossier sur le débat provoqué par la motion.

Audition de M. André Waldis, directeur, et de M. Bernard Laurent, administrateur

Les responsables de la Bâtie distribuent aux membres de la commission un dossier de presse, et un dossier d'informations dont une sélection des documents les plus importants figurent en annexe 5 (il s'agit, en partie, des mêmes docu-

ments que ceux qui ont été distribués en annexe de la réponse du DAC à la question de la commission des finances), et un disque compact. M. Laurent a aussi préparé un document personnel en vue de cet audition, le rapporteur lui demande s'il peut le joindre au rapport; M. Laurent le transmettra après correction, c'est pourquoi ce document figure en annexe 6.

Sélection des principales questions des commissaires aux membres de la direction de la Bâtie-Festival de Genève

Q: Que pensez-vous de la motion?

R: M. Waldis répond que cette motion fait partie de la démocratie et que la Bâtie était prête à tout moment à s'exprimer. Il remarque d'ailleurs que le festival le fait régulièrement au moment de la reddition des comptes. La motion a permis de se poser certaines questions et de clarifier certains points et certains fondements.

Q: Que pensez-vous des contrats de prestation dont il est, depuis quelque temps, régulièrement question?

R: M. Laurent répond que M. Waldis et lui-même s'attendaient à cette question et qu'ils s'y sont préparés. Il communique qu'un travail sur un tel contrat est actuellement en cours avec le DAC. Le département a présenté au festival un projet qui serait prévu pour le premier janvier 2001, avec effet rétroactif, mais ce projet a malheureusement été élaboré unilatéralement par le DAC. Le festival déplore cet état de fait et prépare actuellement un avenant. Les points contestés sont, d'une part, le fait que les critères d'évaluation ne prennent en compte que des aspects quantitatifs et, d'autre part, le fait que le DAC définit une règle comme si la Ville était le seul subventionneur, alors qu'il ne participe que pour 30% du budget 2000. Si l'on se réfère aux critères élaborés par le Conseil économique et social de l'Etat sur les relations entre collectivités publiques et associations, on peut considérer que l'on se retrouve devant un contrat de prestation de type hiérarchique. Du point de vue de la Bâtie, un contrat permettrait de clarifier la situation et pourrait être une forme de valorisation des parties s'il est élaboré de concert, avec une vraie relation de partenariat. Dans le cas du festival devraient faire partie de l'ensemble la Ville, le festival, mais aussi l'Etat, qui apporte 17% des subventions. Il fait remarquer que, dans le travail effectué avec le DAC, la Bâtie fait office de cobaye et qu'elle risque d'y laisser des plumes, mais qu'elle est d'accord de jouer le jeu. L'AMR fait le même travail de son côté. L'Etat devrait faire partie du contrat, parce qu'il serait beaucoup plus difficile de se rendre auprès de lui par la suite.

Q: Il est étonnant d'apprendre qu'un tel travail est en cours. Il a été question d'un contrat de prestation pour la première fois avec l'Orchestre de la Suisse

romande en 2000. Ces contrats pourraient concerner en priorité les grosses institutions. En ce qui concerne la motion, elle a permis de clarifier la situation et d'entendre les voix discordantes. La commission a reçu une résolution du Ric Rac. Il n'est pas du tout question de s'immiscer dans la programmation du festival, mais il est vrai que, en échange de la subvention, la Ville pourrait souhaiter avoir des garanties. Où en sont les négociations?

R: M. Waldis rappelle que le contrat n'est pas signé, mais que le festival est prêt à élaborer un contrat, même s'il doit essuyer quelques plâtres pour les autres. Il souhaite cependant y aller avec prudence, parce que cela peut être assez grave. Certains problèmes de relations peuvent notamment intervenir entre le législatif et l'exécutif, puisque le budget se vote annuellement. La Bâtie souhaite aussi insister sur le rôle de l'Etat et aimerait le voir s'asseoir à la même table, même s'il faudra veiller à ce qu'il n'y ait pas de partition entre la Ville et l'Etat, chacun d'entre eux se réservant certaines tâches.

Q: Lors de la dernière audition, la Bâtie recherchait une certaine institutionnalisation. Le positionnement de chacun serait plus fort s'il y avait un contrat de prestation. Il serait positif d'associer l'Etat. Le demandeur doit cependant être clairement défini, et, en l'occurrence, il s'agit bien de la Bâtie. Est-ce que certains membres de la Bâtie ont été choqués par le contenu du contrat proposé par le DAC, et le festival a-t-il vu un intérêt à ce projet?

R: M. Laurent répète que ce qui a choqué, c'est, premièrement, le fait qu'il s'agisse d'un mandat de prestation et non d'un contrat; deuxièmement, le fait que la Ville veuille tout déterminer, alors qu'elle n'est que l'un des partenaires, et, troisièmement, qu'elle n'ait imaginé que des critères d'évaluation quantitatifs.

Q: Il est stupéfiant que l'on puisse élaborer un contrat de prestation en matière de culture. On ne sait pas si on doit en rire ou en pleurer! Peut-on avoir des précisions sur la fréquentation et sur les relations entre spectateurs payants et spectateurs non payants?

R: M. Laurent explique que la fréquentation varie beaucoup selon les années, en raison des lieux de spectacles, notamment, qui sont plus ou moins riches en places. La fréquentation est en réalité stable. Il y a également des fluctuations en ce qui concerne les places gratuites, mais, à nouveau, en raison des fluctuations du type évoqué.

Q: La motion soutient l'idée que la Bâtie doit continuer à soutenir le travail que les associations vont fournir dans l'année. Un de ses objectifs doit rester de permettre à de nouvelles associations de profiter du lancement que représente le festival. On a vu que des changements sont intervenus depuis la création de la manifestation, mais celle-ci reste un des moments clés pour l'émulation à

Genève. Le rapport le montre bien. Les statuts de l'association mentionnent aussi, par ailleurs, les spectacles gratuits. Malgré l'existence de la Fête de la musique qui ne concerne d'ailleurs que la musique, est-ce que la gratuité reste un des objectifs poursuivis par le festival?

R: Tout en rappelant que, dans le domaine des spectacles gratuits, il existe les Croquettes et la Fête de la musique, M. Waldis explique que les spectacles, au début du festival, étaient gratuits, mais que, la qualité d'écoute se dégradant, il a été décidé de les rendre payants. Au moment où le festival s'est déplacé dans les salles, les spectacles étaient encore gratuits, mais le résultat a été une catastrophe. Il remarque que, actuellement, il en reste encore parfois de gratuits, mais qu'il faut aussi savoir que l'organisation de spectacles de rue oblige à mettre en place tout un plan de bataille administratif et pratique avec les services de la Ville. On s'est surtout rendu compte qu'il était important que le spectateur paie ce qu'il voit. Les prix fixés sont d'ailleurs abordables, allant de 27 francs à 18 francs en moyenne selon le type de spectacles et le type de spectateur. Ils vont, prochainement encore, faire l'objet de toute une réflexion éthique de la part de la direction.

Q: En précisant que la commission est unanime à ne pas vouloir se mêler des programmes, peut-on toutefois envisager au moins un spectacle gratuit par année?

R: M. Waldis explique que cette question a été évoquée au DAC, mais que, de son point de vue, cela ne peut s'envisager que sur trois ans, parce que cela peut être une terrible contrainte d'en organiser un tous les ans. Il y a le risque d'organiser un spectacle alibi.

Q: Quelles sont les relations entre les associations et le festival?

R: M. Waldis explique que les associations sont des partenaires dans le sens que et les uns et les autres ont besoin de l'autre. Beaucoup d'associations sont d'ailleurs liées à des lieux. Les relations à entretenir sont extrêmement délicates. Dans les coproductions, il a été une fois question d'un partage 50%-50%, mais cela n'a pas été respecté. Un partage se fait en ce qui concerne les objectifs artistiques. Les spectacles doivent s'insérer dans une optique globale, afin que le festival n'ait pas de problème d'identité. Le directeur explique que le festival n'a jamais été fédéraliste, ni une association faïtière, mais qu'il est une organisation autonome, qui s'inscrit dans une mouvance large. Un de ses aspects positifs est de relancer chaque année les discussions dans le domaine de la culture à Genève. Le festival a d'ailleurs montré qu'il est possible de se montrer très transparent dans cette situation. M. Waldis explique ensuite que, en ce qui concerne le public que l'on a effectivement tendance à oublier dans certaines discussions, le festival lui permet de voir des spectacles étrangers: tout le monde n'a pas les moyens d'aller en voir sur place. Il lui permet également de voir de nouvelles formes artistiques.

Des discussions, qui ont un aspect pédagogiques parfois, sont aussi organisées entre les artistes et le public.

Q: Est-ce que le contrat de prestation élaboré avec le DAC est abouti? Est-ce que les deux points principaux qui dérangent encore sont bien le fait que l'on ait voulu les imposer sans discussion et le fait que les critères d'évaluation imaginés ne soient que quantitatifs?

R: M. Laurent explique que le contrat n'est ni imposé ni abouti. Il apparaît impossible d'envisager une évaluation uniquement selon des critères quantitatifs. A cet égard, on ne sait pas encore comment cela va se passer.

Q: La direction du festival est-elle d'accord avec, d'une part, la lettre envoyée par le Ric Rac et, d'autre part, les invites de la motion?

R: MM. Waldis et Laurent répondent par l'affirmative. M. Waldis précise cependant qu'ils se réjouissent aussi que les travaux avec la Ville se terminent. Des dossiers sont d'ailleurs bloqués en attendant la fin des pourparlers. La motion n'était pas non plus de la plus grande amabilité.

Q: Comment la direction du festival explique-t-elle le décalage entre le mécontentement manifesté par certains et les chiffres donnés dans le rapport, soit une répartition de 50%-50% dans la programmation entre les créateurs régionaux et les autres?

R: M. Waldis explique qu'il est vrai que, depuis quinze ans, le festival accueille des artistes étrangers et que certains contestent qu'ils doivent partager pour moitié la programmation avec ces intervenants. Le festival est farouchement opposé à toute forme de quotas. Une telle mesure leur apparaîtrait extrêmement grave. La multiplurité leur paraît aussi une caractéristique de Genève et un privilège pour elle.

Q: Y a-t-il une baisse de la fréquentation?

R: Ce n'est qu'une impression, parce que le festival est toujours fluctuant et conjoncturel à cet égard. Il faut considérer les résultats sur plusieurs années, parce qu'un rééquilibrage s'effectue.

Q: S'il apparaît effectivement difficile d'évaluer la qualité, est-il possible d'évaluer d'une certaine manière l'organisation, afin qu'elle fonctionne selon certains critères?

R: M. Laurent est d'accord que la piste de l'impact peut être étudiée.

Q: Y a-t-il une contradiction entre l'indépendance du festival et un possible contrat de prestation?

R: M. Laurent explique qu'il n'en a pas encore beaucoup été question au niveau interne et M. Waldis relève qu'il a entendu certaines remarques hostiles. Il existe cependant, de toute façon, des contraintes. Il fait remarquer cependant que, à ce propos, le festival s'est toujours montré légaliste. Il s'agit de s'accommoder et de gérer.

Q: La Bâtie a eu l'honnêteté de reconnaître la part des créateurs régionaux dans sa programmation et d'assumer la situation. La production régionale a une tendance à la baisse. Est-ce que les négociations concernant le taux de 50% de participation financière ne pourraient pas être plus souples avec les régionaux?

R: M. Waldis explique que ce pourcentage est le but que s'est fixé le festival, mais que la proportion est très souvent différente. Parfois même de 10% et 90%. Certaines institutions comme Saint-Gervais peuvent aussi payer plus.

Q: Pourquoi les frais pour artistes ne se montent-ils qu'à 29%?

R: Cela correspond, en fait, à 53-54% dans le budget, montant que l'on regroupe sous les termes de «frais de spectacles». Ce pourcentage est plus qu'honorable. Les frais de fonctionnement sont plutôt faibles, mais l'époque des purs militantisme et bénévolat est aussi finie. Le festival est cependant très conscient de cette question et très attentif à ne pas se laisser envahir par l'aspect bureaucratique.

Q: Est-ce que le festival fait aussi des coproductions avec l'étranger et est-ce que des artistes genevois font une percée à l'étranger grâce au festival?

R: M. Waldis répond que le festival entre effectivement en matière à l'égard de ces coproductions. Elles permettent aussi, effectivement, de faire connaître Genève et cela porte d'ailleurs ses fruits. Le festival ne le fait pas pour se hisser, mais pour créer des contacts. Cet accompagnement des spectacles est d'ailleurs extrêmement important. En ce qui concerne le suivi constant des spectacles par des permanents de la direction, cela ne se fait pas parce que les moyens nécessaires n'existent pas.

Q: Ces dernières années, on constate un changement complet de la place de l'art par rapport à l'économie et à l'argent. Le néolibéralisme a une influence certaine sur la scène artistique, où l'on retrouve la spéculation et l'intervention massive des nouvelles technologies. Une partie des plus grosses fortunes du monde se compose actuellement d'artistes à succès. Le festival doit-il rechercher les artistes émergents dans cette nouvelle scène? Doit-il subventionner ce type d'artiste ou subventionner le public?

R: M. Waldis répond que le festival est très concerné par cette question et qu'il est très attentif au «star system». Certains artistes sont effectivement très

riches, mais cela ne se passe pas plus dans le rock que dans l'opéra. L'important pour le festival lorsqu'il fait un choix et ses critères sont la magie et l'émotion qu'un spectacle suscite. Il faut généralement savoir aussi que le salaire brut d'un comédien, le tarif syndical qui concerne beaucoup de comédiens est de 3600 francs mensuels. Et il ne s'agit plus non plus, désormais, de vivre dans le mythe que l'artiste doit «crever la dalle».

Q: Quelles sont les perspectives d'avenir concernant les rapports du festival avec les artistes régionaux?

R: M. Waldis répond qu'à aucun moment il n'est question d'abandonner la mission du festival par rapport aux artistes régionaux. Le festival fait venir des artistes étrangers, mais cela est aussi une manière de valoriser ce qui se fait ici. Les options pourront peut-être changer un peu dans cinq ans.

Q: Quels sont pour l'année prochaine le budget et les principaux projets artistiques?

R: Il est répondu que le programme n'est pas assez avancé pour être dévoilé. En ce qui concerne le Fonds pour la création locale dont il avait été un temps question, le festival pense qu'il était parti à cet égard sur une mauvaise piste. Ce projet ne fait pas l'adhésion au sein de l'association et le sentiment est que ce serait une manière d'isoler les artistes locaux. Un moment cela a été imaginé comme une manière de pouvoir montrer clairement ce qui se faisait pour ces derniers. Mais il n'en reste pas moins que, du point de vue des finances, le festival n'est pas loin d'atteindre la masse critique qui lui permet de remplir ses objectifs. Un supplément de 300 000 à 400 000 francs serait nécessaire, dont 100 000 francs de plus pour le fonctionnement et 300 000 francs de plus pour la production. Il s'agirait de s'aligner sur les structures du Grütli et de Saint-Gervais.

Q: Est-ce que, pour défendre la liberté artistique du festival, la direction serait prête à renoncer à la subvention?

R: Non, sans la subvention de la Ville le festival ne pourrait avoir lieu!

Synthèse des points de vue des partis lors des discussions préliminaires et finales

Plusieurs commissaires expriment leur volonté de terminer ce dossier le plus rapidement possible. D'autres s'étonnent que le DAC, qui a été auditionné à diverses reprises ces derniers temps, n'ait jamais fait mention du travail effectué autour d'un contrat de prestation avec la Bâtie-Festival de Genève. Le concept même de contrat de prestation provoque une discussion passionnée.

Point de vue des représentants du Parti démocrate-chrétien

Un commissaire (DC) a trouvé les auditions très intéressantes, il constate que la première invite est couverte, mais estime que la deuxième invite n'est pas du ressort de la commission. Il serait favorable à un classement de la motion, pour entamer, peut-être, un autre débat autour d'une convention de subventionnement. Il ne souhaite pas une transformation de la motion.

Un autre commissaire (DC) souhaite que l'on n'introduise pas un lien entre la motion et la demande d'augmentation de la subvention. La motion ne visait pas à soutenir la demande financière. Il estime que le festival est soutenu, même s'il y a des nuances. Il est effectivement plus question des artistes que du public, mais le politique peut intervenir au niveau du fonctionnement. Lors des auditions, on a pu se rendre compte que la Bâtie n'était pas totalement opposée à la formule du contrat de prestation, contre un contrôle et un arbitrage. Le souci d'une amélioration existe dans l'association. Le commissaire constate que le contrat de prestation est le lieu où le Conseil municipal et le Conseil administratif peuvent s'exprimer. Il trouverait très dommage d'introduire dans cette motion une convention de subventionnement. La proposition du contrat de prestation avait un sens et la procédure devrait pouvoir aller jusqu'à son terme. Le contrat de prestation permet d'introduire un contrôle et aussi éventuellement une participation de l'Etat. Le commissaire ajouterait à la motion un paragraphe demandant: «de veiller à ce que ce contrat prenne en compte le subventionnement de l'Etat». Il est personnellement persuadé que le contrat répondrait à une attente, qui permettrait de déterminer une orientation et de donner certaines règles. Il trouverait dommage que l'on se braque sur des termes. Les contrats de prestation sont courants dans la formation. Ils traitent du cadre, des modalités, des critères d'évaluation, qui sont définis ensemble. Ils traitent du fonctionnement et de l'organisation. Une convention de subventionnement, quant à elle, serait surtout axée sur la subvention. Le contrat de prestation permet de formuler des exigences quant au public et d'avoir une meilleure vision des institutions subventionnées. Il est contre le classement de la motion.

Point de vue des représentants du Parti radical

Un commissaire (R) est désarçonné par la résolution du Ric Rac. Il croyait, au début de l'étude, qu'il y avait des problèmes et il semble maintenant qu'il n'y en ait plus. La réponse du Ric Rac lui paraît étrange. Il remarque le fait que, ayant été auditionné à plusieurs reprises, le DAC n'a jamais fait mention du travail effectué autour d'un contrat de prestation. Il rejoint la position en faveur du classement de la motion. Pourquoi le festival devrait-il être choisi comme cobaye en n'étant subventionné qu'à 30%. La situation est variable dans ce domaine. Ce même commissaire attire à ce sujet l'attention de tous sur le document «Etude de l'offre culturelle dans le canton de Genève» qui sera bientôt disponible.

Un autre commissaire (R) souhaite qu'il soit annoncé très clairement que le Conseil municipal ne souhaite en aucune manière s'immiscer dans la programmation du festival. Il est gêné par le fait que des personnes à qui l'on demande un avis répondent par un projet de résolution. Il attire l'attention sur le fait que le projet d'une nouvelle invite n'est pas encore présentable en l'état.

Point de vue des représentants du Parti libéral

Un commissaire (L) serait intéressé par une audition sur les contrats de prestation, parce qu'ils existent maintenant partout.

Point de vue des représentants des Verts

Un commissaire (Ve) est frappé par le fait que l'idée d'un contrat de prestation n'est pas mal reçue par le festival. Il pense que cela peut venir de l'espoir de sortir de la gestion année par année. Le contenu de ce contrat est maintenant à considérer. Il constate que le lancement de la motion a déjà eu certaines conséquences, dont celle de la nomination d'un comité, etc. En ce qui concerne la légitimité de la Ville à présenter ce type de contrat, il souligne que, si la subvention n'était pas versée, il n'y aurait pas de recettes propres. L'ensemble de ces apports représente 55%. Ce genre de contrat pourrait être élargi à d'autres subventionnés. Il est favorable à un rapport contractuel, pour autant que cela permette une vision à moyen terme et que cela ne soit pas un diktat qualitatif. Il souhaiterait que la deuxième invite de la motion soit transformée dans le sens d'un encouragement à une forme de contrat. Un classement de la motion serait un signe négatif à l'égard d'un contrat de prestation.

Un autre commissaire (Ve) indique qu'une lecture entre les lignes de la résolution du Ric Rac peut être faite. Il n'y aurait pas tout ce débat si tout allait si bien. Il continue personnellement à soutenir la motion. Il n'est pas étonné que les artistes se lèvent en chœur pour se soutenir entre eux dès qu'il estiment qu'il existe une forme de danger extérieur. Tout le monde s'accorde cependant pour dire que le festival est unique en son genre. Tout serait parfait si avait lieu un léger recentrage culturel. L'intervention concernant le public lui paraît justifiée et il y a la possibilité d'augmenter la transparence avec un contrat de prestation. Il pense à la question des prix lorsqu'il s'interroge sur ce que peut souhaiter le public. Il constate qu'il y a eu une évolution de ce public. Sa composition n'est plus la même qu'auparavant, mais c'est une évolution normale. Il pourrait y avoir un subventionnement d'une partie des abonnements et une garantie à cet égard peut figurer dans les contrats de prestation. Il souhaiterait réfléchir à un éventuel plan d'investissements quadriennal en matière de culture.

Il se ralliera personnellement aux invites de la motion, éventuellement remaniées. Il est surpris par le fait qu'il y ait des problèmes de communication entre le DAC et la direction de la Bâtie à propos du travail d'élaboration d'un contrat de prestation actuellement en cours. Il serait favorable au classement de la motion et à une invite de la commission proposant une nouvelle réflexion. Le terme de «prestation» ne lui paraît pas adéquat. Un classement de la motion pourrait être senti comme un signe positif. Il se dit aussi gêné qu'il puisse y avoir un contrôle de la qualité et est décidé à encourager une invite négociée entre différents partis.

Point de vue des représentants de l'Alliance de gauche (SolidaritéS et Indépendants)

Un commissaire (AdG/SI) lit dans la résolution du Ric Rac qu'une attente existe pour un meilleur dialogue. Il estime que, si le public a changé, ce ne sont pas les prix qui en sont à l'origine mais la programmation, mais il est d'accord pour un subventionnement des prix. Il est, par contre, scandalisé par le fait que l'on puisse envisager des contrats de prestation dans le domaine culturel, cela lui paraît être le signe d'une étatisation rampante malsaine. Il ne comprend toujours pas comment on peut jauger la culture. Le débat a été salutaire, le travail autour de la motion est accompli, on peut l'enterrer et laisser l'histoire faire le bilan. Il souhaite séparer les questions de la Bâtie et celles de la convention de subventionnement qui n'a rien à voir avec cette motion.

Un autre commissaire (AdG/SI) relève qu'il a presque toujours été question de l'intérêt des artistes et pour ainsi dire jamais de celui du public. Les caractéristiques de ce public lui paraissent devoir être clarifiées. La commission doit définir quel est le public qu'elle souhaite voir concerné et la Bâtie pourra modifier son programme en conséquence. Il précise qu'il n'est pas question d'intervenir dans la programmation, mais seulement, peut-être, d'agir sur le cadre. On a l'impression que dès qu'il est question du terme «populaire» cela équivaut pour certains à quelque chose de mauvais du point de vue de la qualité. Le théâtre de rue, par exemple, peut avoir une fonction sociale. Le public est heureux de pouvoir reconnaître des habitants de sa rue. Il se demande comment la commission peut avoir une influence sur ces contrats. Il remarque aussi que l'on ne sait toujours pas de quoi on parle: contrat de prestation ou convention de subventionnement? Il ne peut pas, à son avis, y avoir que des critères quantitatifs. Un contrôle de la qualité lui paraît également assez aberrant. Il constate, enfin, que, au sein de la commission, il n'y pas non plus eu de réflexion culturelle et il reste personnellement, à cet égard, sur sa faim. De plus, on constate l'effet direct de cette motion: M. Vaissade en a profité pour élaborer une formule de contrat de prestation que ne souhaite pas le festival!

Point de vue des représentants de l'Alliance de gauche (Parti du travail et Progressistes)

Un commissaire (AdG/TP) estime que Ric Rac a rédigé une forme de résolution qui lui paraît avoir un autre esprit que celui manifesté par certains critiques du festival. Il serait intéressé par l'idée d'un plan quadriennal dans le domaine culturel.

Un autre commissaire (AdG/TP) est frappé par le fait que la Ville veuille imposer un contrat de prestation en étant un subventionneur pour 30% seulement et par le fait que M. Waldis ait trouvé la motion inamicale. Il est contre le classement de la motion et pour qu'une réflexion intervienne autour de la deuxième invite de celle-ci.

Point de vue des représentants du Parti socialiste

Un commissaire (S) estime que l'on ne peut pas reprocher au DAC de travailler à un projet de contrat de prestation alors que ce dernier figure dans la motion. Peut-être l'erreur vient-elle des motionnaires qui n'ont pas pris conscience de cet aspect. Il y a, de son point de vue, soit la possibilité de supprimer cette invite, soit celle de l'élargir à d'autres intervenants culturels.

Un autre commissaire (S) trouve que la résolution du Ric Rac est très consensuelle. Il en souligne cependant certains points qui lui paraissent un soutien à la motion. Un retour sur la demande financière faite en son temps par M. Waldis lui paraît souhaitable. Il estime que les articles de *Viva la musica* résument très bien la situation. Certaines personnes ont des problèmes avec le festival, mais beaucoup d'associations et d'individus sont satisfaits. La Bâtie a un public qui lui est fidèle. La motion permet de clarifier la situation. La question du soutien aux créateurs locaux a pu être développée. Si les politiques n'ont pas à intervenir dans les programmes, le soutien aux associations locales est toujours à entretenir. Il lit le texte définissant ce qu'est un contrat de prestation selon le DAC, texte que le département avait communiqué à la commission lors des discussions sur l'Orchestre de la Suisse romande en 2000. Le contrat est censé définir un certain cadre et certaines prestations et est censé donner quelques critères d'évaluation. Il ne voit pas encore bien ce que peuvent être ces critères en matière culturelle, mais ces contrats de prestation lui semblent pouvoir être considérés comme des outils que l'on peut recommander pour les gros subventionnés. Il ne s'agirait pas d'une tutelle. Il relit les statuts de la Bâtie et fait remarquer que les manifestations gratuites y figurent. Il a envie de développer cette question ainsi que le rapport entre les manifestations gratuites et les manifestations payantes. Il constate que, dans la première invite de la motion, les deux premiers points ont été remplis, mais que la question de la mission reste. Il aimerait transformer la motion en une convention

de subventionnement. Celle-ci permettrait peut-être aussi de répondre à l'idée de plan quadriennal. L'invite pourrait être élargie aux grandes institutions comme le Grand Théâtre, l'Orchestre de la Suisse romande, etc. Il ferait figurer dans une invite le désir que soit «élaborée une convention de subventionnement tenant compte des autres partenaires subventionnants». Il y avait une forme de défiance par rapport aux créateurs locaux, c'est pourquoi il trouverait dommage que tout le travail effectué par la commission soit sans résultat à cet égard. Il propose donc de ne pas simplement classer la motion, mais d'appuyer le travail qu'effectue actuellement la Bâtie avec le DAC.

Votes

Un premier vote très serré se partage entre une petite majorité qui refuse de classer la motion afin de pouvoir la transformer et l'amender, ce qui permettra à cet important dossier d'avancer plus rapidement au bénéfice de tous, et une forte minorité qui pense qu'il est important de classer cette motion du fait de son aspect polémique, quitte à ce que la commission des arts et de la culture présente une nouvelle motion sur le sujet spécifique des contrats de prestation.

La commission refuse de classer la motion par 7 non (1 DC, 2 Ve, 2 S et 2 AdG/TP) contre 6 oui (1 DC, 2 R, 1 L et 2 AdG/SI).

La commission ayant refusé de classer la motion, une large majorité se dégage pour l'abandon pur et simple de la première invite de celle-ci, car la commission estime que le DAC n'a pas à refaire un rapport sur l'évolution de la Bâtie-Festival de Genève, ce travail ayant été partiellement fait par la commission. L'abandon de cette première invite se veut un signe clair de l'attachement de la commission à la Bâtie-Festival de Genève. Le passé et l'évolution de cette institution culturelle lors des dernières années pourront être analysés et jugés avec le recul nécessaire et en temps voulu par des historiens professionnels, mais ce n'est pas le travail prioritaire d'une institution politique qui doit, par contre, impérativement consacrer son énergie à la gestion du présent et à la planification de l'avenir.

La commission constate que le dépôt de cette motion a été utile, car il a permis de clarifier les structures et le mode de fonctionnement de la Bâtie-Festival de Genève. Ce gain de transparence est salué par de nombreux commissaires. La commission regrette que cette motion ait pu nuire à l'image de la Bâtie-Festival et perturber ses relations avec ses partenaires, ce qui n'était certainement pas le but des motionnaires, qui restent tous très attachés à la réussite et à la pérennité de la Bâtie-Festival de Genève.

C'est l'avenir de la Bâtie-Festival de Genève qui préoccupe une majorité de la commission et c'est pourquoi cette majorité propose de recentrer ses recomman-

dations sur le rapport institutionnel entre le subventionneur principal – la Ville – en collaboration avec le subventionneur secondaire – l'Etat – afin qu'une future convention puisse servir de modèle dans le domaine du partenariat entre les institutions culturelles de notre région et leurs différents subventionneurs.

La commission accepte par 7 oui (1 DC, 2 Ve, 2 AdG/TP, 2 S) contre 4 non (2 R, 2 AdG/SI) et 2 abstentions (1 DC et 1 L) la motion amendée dans les termes suivants:

PROJET DE MOTION AMENDÉE

Le Conseil municipal demande au Conseil administratif d'élaborer, en partenariat avec la Bâtie-Festival de Genève, une convention de subventionnement et de prestations qui tienne compte des autres subventionneurs, dont l'Etat, et qui puisse servir de modèle pour les autres institutions subventionnées, et d'en présenter le contenu au Conseil municipal.

Divers

M. Künzi (AdG/SI) est annoncé comme rapporteur de minorité afin qu'il puisse défendre sa position d'opposition résolue à toute convention de subventionnement et de prestations dans le domaine artistique!

Documents consultés (non annexés):

- *Viva la musica* N° 229. Février 2001. Dossier (pages 9 à 13) intitulé: «Une (é)motion sur la Bâtie».
- La Bâtie-Festival de Genève. 1977-1997. Editions Saint-Gervais. Genève. La Bâtie-Festival de Genève. 1997. 126 pages.
- La Bâtie-Festival de Genève. Dossier de presse 2000 (extraits).
- *Tribune de Genève* 16 février 2001, page 16. Article de M. Thierry Mertenat: «La Bâtie est montrée du doigt sur papier recyclé».
- Conseil économique et social. Rapport N° 15. Décembre 2000. Relations Etat/Secteur associatif. Organisation du partenariat. Cahier N° 1. Genève. 2000. 42 pages.
- Institut de hautes études en administration publique. Etude de l'offre culturelle dans le canton de Genève. Document élaboré par Katia Horber-Papazian, professeur, et Alexandre Mariéthoz, collaborateur scientifique. Lausanne. Février 2001. 33 pages.

Annexes:

1. Réponse du DAC à une question de la commission des finances concernant la Bâtie-Festival de Genève.
2. Statuts 2000 La Bâtie-Festival de Genève.
3. Editorial de M. Thierry Mertenat, intitulé: «La rentrée politique de la Bâtie».
4. Lettre (22 février 2001) du Ric Rac à la commission des arts et de la culture. *Tribune de Genève*. 16 février 2001.
5. Extraits d'un dossier préparé par la direction de la Bâtie-Festival de Genève (pages 3, 4, 5, 6, 19 et 20).
6. Notes de travail de M. Bernard Laurent, administrateur de la Bâtie-Festival de Genève.

Extrait de la Tribune de Genève du 16 février 2001

ÉDITORIAL

La rentrée politique de la Bâtie

Huit mois avant sa prochaine édition, le Festival de la Bâtie fait déjà sa rentrée. Ses responsables nous avaient habitués à plus de discrétion, profitant comme les footballeurs de la pause hivernale pour parfaire leur programmation durant l'entre-saison. C'est que le calendrier politique peut se montrer parfois plus pressé que celui des artistes. Ce retour prématuré sur le devant de la scène, la manifestation genevoise le doit à la motion déposée l'automne dernier sur le bureau du Conseil municipal par une dizaine d'élus désireux de voir clarifiés les droits et devoirs de cet important rendez-vous annuel.

Leurs désirs ont été entendus et la commission des arts et de la culture, fouettée à son tour par tant de diligence, est sur le point de rendre son rapport. Un rapport qui devra permettre aux conseillers municipaux de se prononcer au printemps sur «le contrat de prestation» qu'ils souhaitent établir à l'avenir avec le premier festival des arts de la scène de Suisse romande.

Ses programmeurs, eux, n'ont pas attendu que les politiciens s'en mêlent pour fixer avec leur public, au fil des éditions, un contrat de confiance basé sur une curiosité sans cesse renouvelée pour la création actuelle, toutes disciplines et géographies confondues. Cette vocation frondeuse a permis à la Bâtie de s'émanciper de ses obligations d'origine, défense et illustration exclusives de la scène locale, puis dès la fin des années 80 de prendre véritablement son envol.

On se souvient par exemple, avec un plaisir qui n'a rien de nostalgique, de l'édition de 1989 au cours de laquelle on a pu découvrir en moins de deux semaines des esthétiques théâtrales inédites défendues avec vigueur par la Fura del Baus, le Katona de Budapest ou encore le Teatro Due de Parme. Cette émancipation par delà les frontières et les nationalités, si elle a continué jusqu'à aujourd'hui à offrir aux spectateurs fidèles maintes occasions de faire provision d'images nouvelles avant d'aborder l'hiver, a dans le même temps aiguisé le courroux corporatiste de ceux qui, à l'image de l'AMR, s'en sont sentis peu à peu écartés. Le sentiment d'avoir été trahi, partagé en coulisse par plusieurs pères fondateurs du festival, vient donc de trouver tout à la fois un levier politique et un support par lequel s'exprimer.

Mais les termes mêmes du débat ne sont pas aisés à formuler. Car ils concernent cette chose un peu honteuse qu'on résume d'ordinaire sous le nom de

«quota». D'aucuns aimeraient en effet contraindre les organisateurs à une sorte d'équilibre mathématique entre les artistes du cru et les étrangers. Ce qui reviendrait à demander aux programmeurs en charge de la danse, du théâtre ou de la musique de se muer d'abord en guichetier du contrôle de l'habitant.

On veut croire que le débat amorcé sur des bases et des intérêts contradictoires saura, à l'approche de son dénouement, dépasser les préoccupations provinciales. Car il en va de l'avenir du festival comme de ceux qui travaillent à son rayonnement, aussi bien dans le paysage romand que sur le plan international. La Bâtie a démontré qu'elle savait défendre la qualité et lancer de vraies aventures dans un paysage urbain qu'elle nous pousse chaque année à mieux connaître. Le moment n'est pas tant venu de lui disputer publiquement son savoir-faire que de la confirmer au contraire dans sa souveraineté, en lui donnant les moyens financiers de soutenir efficacement c'est-à-dire au titre de producteur à part entière la création qui se fait ici et maintenant.

Thierry Mertenat
Rubrique culturelle

ANNEXE 6

Notes de travail de M. Bernard Laurent, administrateur de la Bâtie-Festival de Genève

Projet de «Convention de subventionnement» Bâtie/DAC*Chronologie d'un projet annoncé!*

La première mouture du projet de contrat de prestations (CP) élaborée par le DAC a été remise le 5.2.2001 à la Bâtie. La première discussion de travail sur ce projet Bâtie / DAC a eu lieu le 13.2.2001 (une semaine plus tard...) et équivalait à une prise de contact.

Certains aspects «cosmétiques» du projet ont été discutés. Le DAC a énuméré ses multiples volontés quant à l'avenir et à la configuration que doit avoir le festival. Ni la Bâtie (le principal intéressé) ni l'Etat n'ont participé à la réalisation de ce projet. Ce projet a été réalisé de façon unilatérale par le DAC.

Dans un second temps, un avenant devrait être conclu d'ici au 30.6.2001. Celui-ci devra être défini «ensemble» (Bâtie et DAC) afin de permettre au DAC d'évaluer les exercices annuels du festival. Il existe une volonté du DAC d'aller vite. Un CP identique a été envoyé à l'AMR. Ce chantier est nouveau pour le DAC. La Bâtie est cobaye. L'idée d'établir un CP germe dans l'esprit du DAC depuis plusieurs années. Le principe du CP sera généralisé à tous.

*Risque de précipitation!*Etat d'esprit!

Le projet CP est «une sous-traitance avec guide de pilotage» selon les propres termes du DAC.

Cela équivaut, selon la définition du Conseil économique et social (CES) à «une sous-traitance étatiste», où en l'occurrence la Ville se considère l'unique client. (In Mandat du Conseil d'Etat au CES – Relations Etat / secteur associatif 28.10.1999). Dans le même document du CES, cette relation telle qu'elle apparaît dans le projet du DAC, est définie ainsi: «la logique qui régit ce type de relation est une logique hiérarchique dans laquelle l'association ne participe pas à l'élaboration des règles qui régissent son activité...»

Dans le projet du DAC, il ne s'agit pas d'une convention, mais d'un «mandat de prestations» proposé à la Bâtie. Ce qui n'est pas la même chose. La forme du

projet est peu claire et le fond peut inquiéter: le DAC n'est pas transparent sur ses intentions en matière d'évaluation (si le mode d'évaluation se fait sur le court terme, à l'aide d'indicateurs statistiques simples, cela pourrait se traduire par une volonté de sanction. Ou alors, la Ville vise-t-elle à propulser la Bâtie dans une dynamique d'amélioration continue, en la sensibilisant quant à son cadre de travail?)

Les ressources financières

L'apport du DAC pour le financement de la Bâtie est important, puisqu'il correspond à 30% du budget. Et pourtant, dans le projet soumis à la Bâtie, le DAC édicte des règles et un contenu pour la réalisation de l'ensemble de la manifestation, en omettant de prendre en considération les autres sources de financement du festival, notamment l'Etat de Genève, qui participe à hauteur de 17% du financement de la Bâtie.

Le reste du financement se compose en 2000:

13% autres financements (Loterie, Pro Helvetia, SECSA, etc.)

8% sponsors et publicité

32% recettes propres (billetterie, lieu central, partenariats)

Le Festival de la Bâtie: acteur culturel!

La Bâtie pense que le contrat de prestations peut être un outil moderne de travail, utile à la clarification des rôles des partenaires et permettant une contractualisation valorisante des relations entre les collectivités publiques et le festival. L'équipe de la Bâtie désire un contrat de prestations et veut collaborer activement à son élaboration.

A nos yeux, la façon la plus intelligente et constructive d'établir un contrat de prestations, comme le définit par ailleurs le CES: «c'est instaurer une relation de partenariat, négociée entre les parties qui se considèrent réciproquement partenaires», c'est-à-dire: la Ville, l'Etat et la Bâtie

Le Festival de la Bâtie sera pionnier en matière de contrat de prestations dans le milieu culturel genevois. Il est dans l'intérêt des autorités de la Ville de Genève de proposer une convention de subventionnement «exemplaire» avec la Bâtie. Grâce notamment à l'établissement d'une relation de confiance entre les partenaires, y compris avec l'Etat, dans le cas de la Bâtie.

Comme le procédé va être étendu à l'ensemble du milieu culturel subventionné à Genève, un projet «béton» sera bon pour tous!

L'objectif est de proposer aux Genevois une manifestation ambitieuse et rassembleuse, soutenue unanimement par les autorités du canton et de la Ville de Genève.

Bernard Laurent
Administrateur
La Bâtie-Festival de Genève

B. Rapporteur de minorité: M. Daniel Künzi.

La Bâtie est bien bâtie

Le Festival de la Bâtie a maintenant vingt-quatre ans d'existence. Les auteurs de la motion M-126 «La Bâtie-Festival de Genève, quel avenir?» ont voulu dissiper quelques inquiétudes, ou quelques doutes, au travers de leur motion. Particulièrement en mentionnant dans les considérant: «que la présence de créateurs locaux et régionaux est de moins en moins visible dans la programmation». Plus loin, les auteurs émettaient le souhait «qu'un débat s'instaure sur le rôle et les missions de ce festival».

Un large débat

La presse s'est fait l'écho des interrogations des motionnaires; le journal de l'AMR, *Viva la musica*, a consacré quatre pages de son exemplaire de février 2001 à un débat rassemblant les contributions d'une dizaine de personnalités liées au monde du spectacle. Les critiques ne manquent pas, mais il se dégage un soutien général à la programmation de la Bâtie-Festival de Genève de ces dernières années.

Pierre Losio mentionne que «chaque année, nombreux sont les créateurs locaux (...) qui soumettent des propositions aux instances programmatiques du festival dans l'espoir de figurer à l'affiche de la rentrée. Comment est-il répondu à cette attente?» La question est légitime, et une réponse a été apportée.

La motion mentionne que ce festival «a été créé par des artistes locaux pour des artistes locaux». En réalité, un festival est avant tout, comme le souligne Bernard Paillard dans sa contribution «une activité culturelle tournée vers le public». Le festival nous a présenté un rapport d'activité élaboré, qui nous indique que la participation du public peut fluctuer considérablement d'une année à l'autre, en fonction du choix des lieux de spectacles notamment.

A son origine, le festival était une manifestation pratiquement exclusivement genevoise, puis il s'est ouvert à des spectacles extérieurs. Et tout le monde s'en félicite. L'inquiétude des motionnaires portait sur une possible sur-représentation des spectacles internationaux au détriment des productions régionales (Genève, Suisse ou France voisine). L'examen du rapport fourni par la Bâtie montre que ces inquiétudes ne sont pas fondées. En effet, en 1991, les productions régionales représentaient 33% des spectacles; elles sont passées à 51% l'année dernière, avec une pointe à 64% en 1998. Élément tout aussi important, l'argent attribué aux productions régionales était de 32% l'année dernière, contre 21% en 1999 et

44% en 1998. Cela signifie donc que les productions internationales coûtent beaucoup plus cher que les régionales, les frais de séjour des troupes étrangères expliquent ce pourcentage important.

Il est certain que certaines productions locales, malgré leurs qualités, ne sont pas intégrées au Festival de la Bâtie. Il en va ainsi de tous les festivals. C'est un problème que le Festival de la Bâtie devra mieux maîtriser à l'avenir.

Le Festival de la Bâtie souhaite faire rayonner davantage à l'extérieur de nos frontières les productions locales, c'est pour cette raison notamment qu'il a demandé une augmentation de sa subvention, afin de pouvoir entreprendre des démarches auprès de salles de spectacles internationales et de pouvoir y présenter les créations de la Bâtie.

Est-ce que les productions régionales attirent plus de public que les spectacles extérieurs? Difficile de tirer une règle à ce propos; les chiffres fournis sur les trois dernières années montrent que les productions régionales attiraient 69% des spectateurs en 1998, 39% en 1999, et 50% l'année dernière. Dernier élément, le rapport du nombre de représentations total par rapport aux représentations régionales: en 1998, sur 286 représentations, 211 étaient régionales (74%); en 1999, sur 263 représentations, 125 étaient régionales (48%); l'année dernière, des 214 représentations, 152 étaient régionales (71%).

Concernant les représentations gratuites, le festival a manifesté son intention de maintenir ses représentations populaires.

Un contrat prématuré

La commission des arts et de la culture a jugé que la première invite de la motion était réalisée au vu, notamment, du rapport fourni par la Bâtie. Qu'en est-il de la seconde: «d'élaborer, si nécessaire, un contrat de prestation avec la Bâtie-Festival de Genève et d'en présenter le contenu au Conseil municipal». C'est à ce sujet que la commission était très divisée, puisque, à une voix près, elle n'a pas classé cette motion. A l'unanimité, les commissaires ont été très étonnés que le département des affaires culturelles ait présenté un «contrat de prestation» au festival.

Sans connaître le contenu de ce contrat, il est apparu à la minorité de la commission qu'une démarche de ce type, dans le domaine de la culture, était incongrue. En effet, comment et sur quels critères l'élaborer; comment évaluer la qualité d'un spectacle, les prestations fournies par des artistes? Un parallèle avec le *new public management* qui prétend pouvoir évaluer les prestations des enseignants ou des infirmières ne semble pas déplacé.

En outre, pourquoi présenter un tel contrat avec un festival soutenu par la Ville de Genève pour 30% seulement? Que se passera-t-il si les autres partenaires présentent également leur propre «contrat» au festival? L'idée de passer une convention avec le festival, ainsi qu'avec tous les organismes soutenus par la Ville de Genève, n'est pas à rejeter *a priori*. Mais le fait de l'imposer, maintenant, à la Bâtie ne nous semble pas adéquat, au surplus du fait que la commission des arts et de la culture, et encore moins le Conseil municipal, n'ont pas discuté de ces principes... et n'en connaissent même pas le contenu!

C'est pour cette raison que la minorité de la commission, à une courte voix de différence, a décidé de classer cette motion, tout en étant disposée à étudier ultérieurement l'élaboration d'une convention qui lierait les organismes subventionnés à la Ville de Genève.

M^{me} Marie-France Spielmann, présidente de la commission des arts et de la culture (AdG/TP). Tout d'abord, je tiens à remercier les rapporteurs pour le travail qu'ils ont accompli.

Nous avons parlé de la Bâtie-Festival de Genève en mai 2000 lors de l'étude des comptes et des comptes rendus 1999. Une question avait été posée par la commission des finances, la réponse nous y était donnée dans un document de neuf pages émanant du département des affaires culturelles. Ensuite, cette motion a été développée, prise en considération et renvoyée en commission par le Conseil municipal le 15 novembre 2000.

C'est dans un esprit dynamique et de progrès, avec la conscience de ce que ce festival a apporté et doit encore apporter à la vie culturelle genevoise que cette motion a été étudiée au sein de la commission des arts et de la culture.

Maintenant, il faut donc penser à l'avenir du festival. Si, à l'origine, le Festival de la Bâtie était le produit du rassemblement d'un certain nombre d'associations et d'artistes genevois, la profonde modification du paysage culturel et régional, implique une redéfinition de ses tâches et de ses objectifs.

Il est important que le Festival de la Bâtie développe une mission de repérage au niveau international et puise ses spectacles dans les événements, car il représente l'ouverture de la saison théâtrale. Le Festival de la Bâtie a donc amené un débat; il a créé des remises en question.

Au nom de la commission des arts et de la culture et au nom de mon groupe, je vous demande de soutenir la motion amendée par la majorité de la commission.

M. Georges Breguet, rapporteur de majorité (Ve). Monsieur le président, Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, je vais vous dire quelques mots en tant que rapporteur de majorité. D'autres membres de mon groupe s'exprimeront pour donner la position des Verts.

Tout d'abord, j'aimerais souligner que la commission des arts et de la culture a traité le sujet du Festival de la Bâtie avec beaucoup d'intérêt et d'une façon très complète. La commission a reçu de nombreuses personnalités et ses différents membres ont beaucoup appris de ces auditions.

Lorsque l'on fait une motion, il y a deux manières de la concevoir, c'est un peu comme la bière, vous pouvez avoir de la bière en bouteille ou de la bière à la pression. Il se trouve qu'il y a des motions qui débouchent, à la limite, sur des projets d'arrêtés très précis ou sur des mesures très précises; dans ce cas-là, nous avons affaire à un autre type de motion, la «motion pression». Il est vrai que les auditions, la dynamique créée à l'intérieur des différents organismes responsables du festival ont permis, grâce aux échanges qui ont eu lieu, de faire avancer le débat.

Le projet de motion d'origine comportait deux invites, dont une avait un côté un peu d'examen, de vue sur le passé, de bilan. Il s'est trouvé une majorité dans la commission pour supprimer cette première invite et pour se concentrer sur l'avenir, car il y a un point qui est absolument fondamental, c'est que toute la commission a insisté sur l'importance et la vitalité du Festival de la Bâtie pour Genève.

Bien sûr, ce festival s'est transformé au cours des années, nous l'avons bien compris. Au début, c'était surtout les artistes – qui d'ailleurs en sont toujours les moteurs – mais, maintenant, les usagers jouent un rôle de plus en plus important.

Pour l'avenir, nous espérons que les contrats de prestations qui sont en train d'être élaborés entre le département des affaires culturelles et les institutions de la Bâtie puissent aller de l'avant et nous nous réjouissons aussi de ce que le magistrat puisse nous donner ce soir quelques informations sur l'avancement de ces travaux. Je vous remercie.

M. Daniel Künzi, rapporteur de minorité (AdG/SI). D'emblée, je tiens à dire que, si j'ai voulu faire un rapport de minorité, c'est pour dire une chose, en substance. A notre avis, la Bâtie est bien bâtie, la Bâtie est un festival qui marche et qu'il faut continuer de soutenir.

Le Festival de la Bâtie a maintenant vingt-quatre ans d'existence. Les auteurs de la motion M-126, «La Bâtie-Festival de Genève: quel bilan, quel avenir?», ont voulu dissiper quelques inquiétudes, ou quelques doutes, au travers de leur

motion, particulièrement en mentionnant dans les considérants que «la présence de créateurs locaux et régionaux est de moins en moins visible dans la programmation». Plus loin, les auteurs émettaient le souhait «qu'un débat s'instaure sur le rôle et les missions de ce festival».

Le débat a eu lieu et il a été riche. Nos opinions divergeaient au sujet de la deuxième invite de la motion initiale, à savoir sur le contrat de prestations. Pourquoi un contrat de prestations alors qu'il nous a semblé que la Charte de la Bâtie devait nous donner confiance et permettait d'aller de l'avant?

La commission des arts et de la culture a jugé que la première invite de la motion était réalisée au vu, notamment, du rapport fourni par la Bâtie. Qu'en est-il de la seconde, celle qui demande d'élaborer, si nécessaire, un contrat de prestations avec la Bâtie-Festival de Genève et d'en présenter le contenu au Conseil municipal? C'est à ce sujet que la commission était très divisée. A l'unanimité, les commissaires ont été très étonnés que le département des affaires culturelles ait présenté un contrat de prestations au festival.

Sans connaître le contenu de ce contrat, il est apparu à la minorité de la commission qu'une démarche de ce type, dans le domaine de la culture, était incongrue. En effet, comment et sur quels critères élaborer un tel contrat; comment évaluer la qualité d'un spectacle, les prestations fournies par des artistes? Un parallèle avec le *new public management* qui prétend, par exemple, pouvoir évaluer les prestations des enseignants ou des infirmières ne semble pas déplacé.

En outre, pourquoi présenter un tel contrat avec un festival soutenu par la Ville de Genève pour 30% seulement? Que se passera-t-il si les autres partenaires présentent également leur propre contrat au festival? L'idée de passer une convention avec le festival ainsi qu'avec tous les organismes soutenus par la Ville de Genève n'est pas à rejeter *a priori*. Mais le fait de l'imposer, maintenant, à quelques mois de la programmation, à la Bâtie ne nous semble pas adéquat, d'autant plus que la commission des arts et de la culture et encore moins le Conseil municipal n'ont pu en discuter les principes et n'en connaissent même pas le contenu!

C'est pour cette raison que la minorité de la commission a décidé de classer cette motion, tout en étant disposée à l'avenir à étudier l'élaboration d'une convention qui lierait les organismes subventionnés à la Ville de Genève. Je vous remercie.

Premier débat

M^{me} Virginie Keller Lopez (S). Vous me permettrez de répondre un peu plus tard aux quelques contradictions du rapport de minorité.

Je commencerai par répéter quelques éléments importants qui ont déjà été mentionnés. Les socialistes tiennent à souligner la qualité du travail qui a été effectué sur cette motion par la commission des arts et de la culture. Je pense, effectivement, que les commissaires étaient tous très contents de faire ce travail sur la Bâtie. Nous avons eu le sentiment de faire un travail très constructif qui a permis aussi bien aux représentants du festival d'en préciser les structures, le fonctionnement et les besoins qu'à la commission de mieux comprendre l'histoire et l'évolution de ce festival, dont chacun reconnaît le travail de qualité et la place essentielle dans la culture genevoise.

Maintenant sur la motion d'origine. Il est vrai que certains des motionnaires ont souhaité, au travers de cette motion, questionner la politique du festival envers les acteurs culturels locaux. Il est vrai qu'il nous apparaissait que moins d'acteurs locaux étaient engagés par le festival. Il est vrai aussi, que le festival avait à un moment donné émis l'idée de demander un crédit supplémentaire pour faire du local et que, tout à coup, cela nous avait paru curieux. Finalement, nous nous sommes interrogés sur l'articulation entre le développement des activités culturelles avec des locaux, dans le sens très large du terme évidemment, et le festival comme vitrine internationale.

Au sein de la commission nous avons pu discuter des enjeux culturels du festival et de son rôle. Ce festival doit-il, en effet, être une vitrine de la culture internationale et, une fois par année, nous présenter *le must* de ce qui se fait partout en Europe ou dans le monde, ou doit-il être une vitrine de ce que font les gens tout au long de l'année dans notre ville, à un moment donné, permettant ainsi aux acteurs d'être mis en valeur, de monter des projets particuliers d'une plus grande importance?

Les représentants du festival ont clairement répondu qu'il ne s'agissait pas de choisir entre les deux, mais que celui-ci avait pour objectif de susciter la création et les rencontres, qu'il devait être vraiment un lieu de travail aussi bien entre les différents acteurs culturels locaux qu'avec les acteurs culturels venant d'ailleurs. Le festival nous a également démontré son intérêt dans ce sens-là en favorisant des collaborations comme celle avec l'Organisation mondiale de la propriété intellectuelle ou le développement de thèmes liés à la vie culturelle internationale.

Les chiffres que le festival nous a fournis sont, à vrai dire, inégaux. Certaines années, les acteurs locaux sont beaucoup moins représentés que d'autres, mais on peut aussi constater que ces chiffres sont difficiles à comprendre. Par exemple, il y a des productions dites «locales», dans lesquelles les artistes sont de provenance diverse... Bref, il y a tellement de sortes de spectacles différents que c'est un peu difficile à chiffrer, mais il nous est tout de même apparu que sur un certain nombre d'années un équilibre se faisait et, surtout, que la programmation démon-

trait cette volonté de rencontres; chaque année de nouveaux partenaires locaux sont intégrés et invités au festival.

C'est pourquoi, après cette étude, nous avons décidé, au sein de la commission, de laisser tomber la première invite de la motion, car il nous semblait, finalement, que l'évaluation du travail de la Bâtie avait été faite dans le cadre de la commission et qu'il n'était plus nécessaire dès lors de la continuer.

Au sujet de la deuxième invite, celle qui concerne l'élaboration d'un contrat de prestations, la commission des arts et de la culture a eu la surprise, comme l'a dit M. Künzi, de constater que le travail sur ce point avait déjà été commencé par le département des affaires culturelles et que ce dernier avait fait une proposition très concrète au festival. Les socialistes défendent la mise en place de conventions de subventionnement depuis plusieurs années, notamment – nous l'avons déjà dit plusieurs fois – en ce qui concerne les grandes institutions, telles que l'OSR (Orchestre de la Suisse romande) et le Grand Théâtre.

Ces conventions de subventionnement, si nous préférons les appeler ainsi, c'est pour des raisons très précises. En effet, il n'est pas question, pour nous, de mettre en place des contrats de prestations, c'est-à-dire des contrats où nous allons dire très précisément aux associations ou aux institutions ce qu'elles doivent fournir comme prestations; il s'agit plutôt d'élaborer un cadre légal à partir duquel on peut inviter les différents partenaires qui subventionnent ainsi que les institutions et les associations concernées à discuter. Ce cadre légal donnerait de bonnes conditions de travail aux associations et aux institutions, et permettrait de voir leur développement à long terme.

Je rappelle, et j'aimerais, Monsieur le président, que vous transmettiez à M. Künzi, que cette demande émane des milieux culturels eux-mêmes, depuis de nombreuses années. Effectivement, ceux-ci préfèrent avoir des assurances de subventionnement et une vision à long terme, et ne pas être finalement dépendants chaque année d'une discussion budgétaire où il faut jouer des coudes pour avoir ou non une petite augmentation. Vous savez comme les discussions sont compliquées entre la Ville et l'Etat et, pour une association qui souhaite demander des subventions, il n'y a pas moyen de se mettre à table avec l'ensemble des subventionneurs. C'est donc pour répondre à toutes ces questions-là que les socialistes demandent, depuis des années, la mise en place de ces conventions de subventionnement et non pas de ces contrats de prestations.

Nous sommes donc très satisfaits de constater que les discussions à ce sujet commencent enfin! Nous sommes peut-être un peu surpris que cela commence avec une petite institution comme la Bâtie et non pas avec les grands bateaux genevois qui nous coûtent plusieurs millions de francs chaque année et pour lesquels nous demandons depuis longtemps qu'un travail soit fait dans ce sens, mais, enfin, nous n'allons pas nous plaindre, puisque le travail commence.

Nous souhaitons toutefois souligner deux ou trois choses fondamentales. Pour nous, les socialistes, ces conventions ne sont pas une façon de contrôler les acteurs culturels. Ces conventions doivent s'élaborer avec les acteurs culturels, car c'est un cadre de travail qui doit pouvoir être utile et acceptable par l'ensemble des gens concernés. Elles doivent également se faire avec toutes les parties qui subventionnent les institutions concernées, car, comme l'a souligné M. Künzi, il serait ridicule que ces conventions ne se fassent qu'avec la Ville; il nous semble assez évident qu'elles doivent se faire avec les autres subventionneurs majoritaires, par exemple avec l'Etat. Dans le cas de la Bâtie, il nous semble essentiel que l'on puisse également associer l'Etat à ces discussions et nous l'avons d'ailleurs retracé dans la nouvelle invite qui émane de la commission.

Enfin, nous aimerions aussi souligner que, si le travail sur la Bâtie porte ses fruits, et nous l'espérons, nous aspirons à ce que cette convention serve aussi à d'autres institutions. Nous voulons aussi nous atteler à un travail qui nous semble, à nous, socialistes, fondamental, c'est-à-dire à resituer les grandes institutions culturelles de la Ville de Genève, entièrement financées par la Ville de Genève, faut-il encore le répéter? Cette fois-ci, nous espérons pouvoir, d'ici à la fin de cette législature, commencer à travailler sérieusement sur la question de qui finance quoi dans cette commune, dans ce canton ou dans cette région.

Nous espérons donc que vous renverrez ce projet de motion amendé par la commission au Conseil administratif. Je rappelle que cette motion vise à associer tous les acteurs culturels à l'élaboration de ces conventions de subventionnement, afin que celles-ci puissent leur donner un cadre de travail à long terme et nous permettent, à nous qui votons ces subventions, d'avoir un travail régulier et un retour régulier sur les activités culturelles. Je vous remercie.

M. Pierre Losio (Ve). Je tiens à exprimer une très grande satisfaction à l'issue des travaux que la commission des arts et de la culture a effectués au sujet de la motion concernant le festival de la Bâtie.

Tout à l'heure, M^{me} Keller Lopez s'étonnait qu'une si petite institution comme la Bâtie fasse l'objet d'une convention de subventionnement. Je ne partage pas cet avis, car je pense que la Bâtie n'est pas une petite institution; si elle l'est encore par rapport à certains subventionnés, si on la compare à d'autres institutions, effectivement on ne peut qu'accepter ce constat, mais la Bâtie en elle-même n'est pas une petite institution. La Bâtie a une longue histoire dans le mouvement culturel genevois, elle est inscrite dans la vie culturelle de notre cité. Chaque année, au début de l'automne, tout le monde attend impatiemment de découvrir les spectacles qui vont s'y dérouler. Dans ce contexte-là, on peut considérer que la Bâtie

est effectivement une institution phare de la rentrée culturelle à Genève. Il n'y a donc pas de raison que cette institution ne fasse pas l'objet, à un moment donné, d'un constat, d'une analyse et d'un bilan de la part des collectivités publiques qui la subventionnent.

Quand la motion a été déposée, une certaine presse a voulu en faire une affaire sulfureuse. La sagesse de la commission des arts et de la culture, ainsi que de toutes les personnes auditionnées, a bien montré qu'il n'en était rien, et que c'était bien d'un débat dont il s'agissait et que les motionnaires – dont bon nombre d'entre eux ont un passé assez épais dans le mouvement culturel genevois – souhaitaient qu'une discussion s'engage et que l'on fasse le point sur le Festival de la Bâtie. Ce travail a été fait d'une manière extrêmement fouillée, extrêmement correcte; il donne le résultat que vous avez ce soir dans l'excellent rapport de M. Breguet. En ce qui concerne les Verts, nous vous recommandons vivement d'approuver les conclusions du rapport de majorité et donc de voter la motion amendée par la majorité de la commission.

Je tiens juste à souligner un point particulier qui a émergé au cours du travail effectué à l'étude de cette motion. Cette motion n'a pas seulement été discutée à l'intérieur de la commission des arts et de la culture, mais elle a également suscité un débat à l'intérieur du mouvement culturel genevois, du tissu culturel associatif si riche qui propose tout au long de l'année des quantités de spectacles et de concerts, que ce soit dans les domaines théâtral, chorégraphique, musical, et j'en passe. Ce débat a débouché, à l'intérieur de cette mouvance, sur des réunions qui ont eu lieu entre ce qu'il convient d'appeler le «Ric Rac», c'est-à-dire le Rassemblement des institutions et associations culturelles genevoises, et la Bâtie-Festival de Genève. Au cours de ces débats, la Bâtie n'a pas été amenée à s'expliquer, car elle n'a pas à s'expliquer ni à justifier la qualité des spectacles qu'elle produit – et là je ne peux que m'opposer très fermement à ce qu'a dit le rapporteur de minorité tout à l'heure; il ne s'agit pas de parler de la qualité des spectacles, il s'agit de savoir comment une manifestation de cette importance, qui véhicule la transversalité des disciplines, la pluralité des disciplines et qui favorise des émergences de formes de spectacles qu'on a peu l'habitude de voir, s'inscrit à Genève, en harmonie avec le contexte culturel et les créateurs genevois. Ce débat a amené la Bâtie-Festival de Genève à discuter avec les autres partenaires, et on peut constater, *a posteriori*, que ces discussions ont été fructueuses. On ne peut donc que s'en réjouir. Il y a eu un débat à l'intérieur de l'autorité politique subventionnante et il y a eu un débat à l'intérieur des milieux culturels; on ne peut que s'en réjouir. Tout ce travail est résumé dans le rapport que vous avez reçu. En plus, lors de ces discussions, la Bâtie a fait preuve d'une très grande transparence, elle a communiqué nombre de chiffres à ses partenaires, et on peut vraiment se féliciter que certaines situations sont en train de prendre une tournure beaucoup plus positive, et cela dans l'intérêt même de la création genevoise.

Il y a donc eu débat à l'intérieur de l'autorité politique ainsi que dans les milieux culturels. Il n'a jamais été question de remettre en cause l'existence de ce festival, il a été question, et dans ce domaine-là aucun sujet n'est tabou, de faire le point, de savoir où en étaient les différents partenaires, quels étaient les liens, quels étaient les rapports entre les associations, les créateurs genevois et cette institution importante qui se manifeste à la rentrée de l'automne. Nous ne pouvons, encore une fois, nous, les Verts, que nous réjouir de la tournure qu'a prise la discussion concernant cette motion.

En ce qui concerne les conventions de subventionnement, il n'y a pas que les «petites institutions» qui sont concernées. Je crois savoir que la politique du département des affaires culturelles, à long terme, c'est d'établir des conventions de subventionnement avec des manifestations ou avec des associations qu'elle entend – et c'est cela l'important – pérenniser dans la vie culturelle genevoise, parce qu'elle y reconnaît une valeur, la qualité d'un travail et une véritable inscription dans le lien socioculturel de notre ville.

On peut s'étonner que la commission des arts et de la culture ait appris l'existence de ces conventions de subventionnement. Je crois savoir, et même j'en suis persuadé, que des communications ont déjà été faites bien auparavant aux membres du Conseil municipal, soit par l'intermédiaire de la commission des finances, soit dans le cadre d'une autre communication dont je n'ai retenu ni la date ni le lieu de diffusion. Ces conventions de subventionnement font l'objet de discussions avec les associations concernées. Aujourd'hui même, ces conventions de subventionnement concernent la Bâtie-Festival de Genève, une grosse institution comme l'OSR et également l'AMR (Association pour l'encouragement de la musique improvisée). Le département des affaires culturelles fait preuve d'une très grande ouverture, se montre ouvert à la discussion et l'examen final amènera à l'établissement des clauses de cette convention de subventionnement et ces dernières seront fixées d'un commun accord entre la partie concernée et ledit département.

Je vous invite donc à accepter les conclusions du rapport de minorité et je remercie encore une fois... pardon, je voulais dire les conclusions du rapport de majorité...

M. Bernard Lescaze (R). C'est freudien ça!

M. Pierre Losio. Monsieur le conseiller Lescaze m'apostrophe en faisant référence à un psychanalyste fort connu. Je me permettrai de ne pas y répondre ou bien je m'entretiendrai volontiers avec lui, *a posteriori*, sur ce sujet. (*Rires.*)

A propos du rapport de minorité, s'il faut en parler brièvement, je dirai que l'on y voit resurgir chaque fois comme un démon les principes du *new public management*. J'entends encore la voix sonore de M^{me} Bisetti dans cette enceinte, qui, chaque fois qu'il était question de gestion ou de pérenniser dans le long terme soit des associations, soit d'autres modes de fonctionnement dans le milieu social ou dans le milieu culturel, brandissait l'épouvantail du *new public management*. Il ne s'agit pas, en l'occurrence, d'un problème idéologique. L'Alliance de gauche, je regrette de le constater, fait systématiquement un procès d'intention à certains groupes politiques qui ne sont pas opposés à certains aspects du *new public management*, car elle y voit une dérive fondamentale. Nous avons toujours très clairement, nous, les Verts, exprimé notre avis là-dessus. Nous savons qu'il existe, dans cette forme d'approche de gestion des collectivités publiques, des points dans lesquels nous nous reconnaissons, notamment en ce qui concerne la décentralisation des lieux de décisions. Nous n'abordons donc pas ce problème de manière idéologique, nous l'abordons de manière ouverte. Il y a des choses sur lesquelles, et nous l'avons déjà dit moult fois, il n'est pas question que nous entrions en matière. Toutefois, le débat de fond n'est pas sur le *new public management*. Encore une fois, il s'agit ici de conventions de subventionnement qui vont être établies entre le département des affaires culturelles subventionnant et des partenaires culturels auxquels ce même département reconnaît une pérennité et une valeur de travail.

Je vous recommande donc de refuser les conclusions du rapport de minorité et d'accepter la motion amendée par la commission telle qu'elle figure dans le rapport de majorité. Je vous remercie, Monsieur le président.

Le président. J'aimerais rappeler que toute personne présente dans cette salle, et je dis bien toute personne où qu'elle se trouve, n'est pas autorisée à téléphoner pendant les séances.

M^{me} Michèle Ducret (R). Je crois que tout a été dit sur ce sujet et excellentement par les personnes qui ont parlé avant moi, je ne vais donc pas tout répéter.

Simplement, je voudrais vous faire part de l'étonnement de la commission des beaux-arts lorsque celle-ci a appris, par une des personnes auditionnées, qu'une convention de prestations était en gestation avec la Bâtie-Festival. Il est vrai que nous avons été un tout petit peu surpris mais tout de même enchantés de l'apprendre. Nous, les radicaux, nous pensons que c'est une excellente initiative et nous l'approuvons entièrement.

Par conséquent, nous approuverons également les conclusions du rapport de majorité. En commission, nous n'avions pas voté la motion amendée par la commission, parce que nous avons une petite différence de conception avec la majorité, mais, finalement, nous avons décidé de la voter aujourd'hui.

M. Paul Oberson (Ve). Voilà une motion visiblement atypique. Nombreux sont les orateurs qui se sont exprimés. Elle a aussi suscité une réaction dans les milieux culturels et associatifs, une réaction à la diversité inhabituelle, comme l'ont souligné divers préopinants. Je pense qu'à ce titre elle augure peut-être d'une forme de nouvelle approche de la politique culturelle, car, tout à coup, les conseillers municipaux que nous sommes posent des questions. Ils ne vont pas plus loin, rien n'est imposé, aucune contrainte n'est avancée, mais on pose une question sur une réalité culturelle, on s'interroge, on cherche à en savoir plus, on suscite le débat. C'est une approche inhabituelle peut-être, mais qui nous paraît pleine de pertinence à ce niveau-là.

Il n'a jamais été question de ce que le Festival doit être, mais de ce qu'il est. Pour développer une politique culturelle cohérente à l'échelle d'une municipalité comme la nôtre, qui est très riche, très active dans ce domaine-là, il est bien évidemment nécessaire d'avoir une vision claire des différents acteurs, de qui fait quoi, quand et comment, et cette motion allait tout à fait dans ce sens.

A notre avis, cette motion a amené différents points positifs qu'il est important de souligner, différentes transformations concrètes qui font que la situation n'est pas la même avant et après son dépôt et les discussions en commission à ce sujet, quel que soit le résultat du vote final de notre assemblée ce soir.

Le premier point que je tiens à souligner est au niveau statutaire. Il est clair que le Festival de la Bâtie possédait des statuts bien avant le dépôt de cette motion, mais ces statuts recelaient une certaine ambiguïté, une certaine ambivalence, vu que, d'une certaine façon et sans entrer dans le détail, les directeurs du festival, donc l'exécutif, étaient membres du groupe qui les nommaient; ils se retrouvaient donc à se nommer eux-mêmes. Ce qui manquait d'élégance statutaire aurait pu causer un problème au festival par la suite. La chose a été changée, la Bâtie a revu ses statuts et les a fait évoluer dans un sens tout à fait convenable, acceptable et peut-être même dans un esprit légèrement plus démocratique.

Le deuxième point que j'aimerais souligner traite de ces conventions de subventionnement. Là, il y a un point qui n'a pas été mis en exergue ce soir, et pourtant qui m'appert comme important, c'est le point de vue du Festival de la Bâtie que nous avons eu la chance d'auditionner sur cette question de la convention de subventionnement. Rendez-vous bien compte que ces conventions ne sont pas du tout perçues comme négatives par les acteurs culturels, du moins par certains

acteurs culturels. Certes, comme toutes conventions, elles impliquent des obligations, et rares sont ceux qui aiment être obligés, cependant, elles amènent certains droits et certains avantages, dont le principal, à mon sens, est la possibilité d'une planification à moyen terme. On se retrouve dans un monde culturel très dense, très complexe, où, pour faire venir un spectacle il faut parfois réserver la troupe ou le groupe une année, voire deux ans à l'avance. Il faudrait parvenir à planifier cette culture dans un système économique où les subventions tombent chaque année; une grande incertitude peut donc être en partie levée avec ce système des conventions de subventionnement.

Un autre point très positif, c'est le débat polymorphe qu'a suscité cette motion, débat qui a eu lieu dans une certaine presse spécialisée et dans la presse générale. Ce débat a été très riche, il a permis à divers acteurs de s'exprimer, il a remis en question des conceptions qui, pour beaucoup, allaient de soi. Ce débat a également eu lieu au sein des milieux culturels, tant il est vrai que cette motion touchait à certains domaines sensibles.

Avant de conclure, j'aimerais dire quelques mots sur le rapport de minorité. Dans mon souvenir, la principale différence entre la majorité et la minorité, c'est que l'on a parlé de classer cette motion. La commission a refusé de la classer par 7 non contre 6 oui, donc à une très légère majorité. La dissension s'articulait plutôt autour d'un problème tactique qu'autour d'un problème de fond. Le débat en commission a été tout à fait serein, mais une partie des commissaires pensait que d'une certaine façon ne pas classer la motion pourrait être nuisible à la Bâtie, tandis que l'autre partie des commissaires pensait que voter cette motion, telle qu'elle avait été amendée, au contraire, montrerait au su et au vu de tout un chacun que la confiance du Conseil municipal envers le festival et les gens qui l'organisent était pleine, totale et entière, et que le fait de poser une question, le fait d'en parler, ne remettait pas du tout en question ce capital de confiance.

C'est pourquoi je vous enjoindrai avec les Verts de voter la motion amendée par la commission telle qu'elle figure dans le rapport de majorité et de la renvoyer au Conseil administratif.

M^{me} Ruth Lanz (AdG/SI). Je prends acte des propos des personnes qui sont intervenues avant moi. Bien entendu, nous ne remettons pas en question les conclusions par rapport au bien-fondé du subventionnement du Festival de la Bâtie et de la nécessité de soutenir cette institution; effectivement, la commission était tout à fait d'accord sur cela.

Ce soir, je ne peux que m'étonner de ce dont il est en fait question, parce qu'on nous fait croire qu'il s'agit d'élaborer une convention de subventionne-

ment. Or, ce qu'a voté la commission, c'est bel et bien une invite qui implique un contrôle de prestation. Or qui dit contrôle de prestation dit évidemment contrôle de prestation sur des critères purement quantitatifs, à défaut de ne pouvoir évaluer la qualité. De tels contrats représentent de toute évidence un danger pour une institution telle que la Bâtie-Festival.

Ce que l'on constate également ce soir, c'est que le rapport contient des annexes que nous n'avons pas reçues en commission. Mon collègue M. Oberson a dit que le Festival de la Bâtie était d'accord avec un tel contrat; eh bien, je vous invite à lire l'annexe 6 à la page 43 des présents rapports. Je me permets de vous en donner lecture, car, comme celle-ci est située à la fin des rapports, elle a peut-être passé inaperçue. C'est un texte de l'administrateur de la Bâtie-Festival de Genève: «Projet de «convention de subventionnement» Bâtie/DAC. Chronologie d'un projet annoncé! La première mouture du projet de contrat de prestations (CP) élaborée par le DAC a été remise le 5 février 2001 à la Bâtie.» Nous en avons donc pris connaissance par l'institution elle-même le 22 février. Ce contrat était prévu pour entrer en vigueur avec date rétroactive au 1^{er} janvier 2001. «La première discussion de travail sur ce projet Bâtie/DAC (département des affaires culturelles) a eu lieu le 13 février 2001 (une semaine plus tard...) et équivalait à une prise de contact.»

»Certains aspects «cosmétiques» du projet ont été discutés. Le DAC a énuméré ses multiples volontés quant à l'avenir et à la configuration que doit avoir le festival. Ni la Bâtie (le principal intéressé) ni l'Etat n'ont participé à la réalisation de ce projet. Ce projet a été réalisé de façon unilatérale par le DAC.

»Dans un second temps, un avenant devrait être conclu d'ici au 30 juin 2001. Celui-ci devra être défini «ensemble» (Bâtie et DAC) afin de permettre au DAC d'évaluer les exercices annuels du festival. Il existe une volonté du DAC d'aller vite. Un CP identique a été envoyé à l'AMR. Ce chantier est nouveau pour le DAC. La Bâtie est cobaye. L'idée d'établir un CP germait dans l'esprit du DAC depuis plusieurs années. Le principe du CP sera généralisé à tous.»

Ensuite, sous «Risque de précipitation! Etat d'esprit!», nous lisons : «Le projet CP est «une sous-traitance avec guide de pilotage» selon les propres termes du DAC.

»Cela équivaut, selon la définition du Conseil économique et social (CES) à «une sous-traitance étatiste», où en l'occurrence la Ville se considère l'unique client. (*In* Mandat du Conseil d'Etat au CES – Relations Etat / secteur associatif 28.10.1999.) Dans le même document du CES, cette relation telle qu'elle apparaît dans le projet du DAC, est définie ainsi: «la logique qui régit ce type de relation est une logique hiérarchique dans laquelle l'association ne participe pas à l'élaboration des règles qui régissent son activité...»

»Dans le projet du DAC, il ne s'agit pas d'une convention, mais d'un «mandat de prestations» proposé à la Bâtie. Ce qui n'est pas la même chose. La forme du projet est peu claire et le fond peut inquiéter: le DAC n'est pas transparent sur ses intentions en matière d'évaluation (si le mode d'évaluation se fait sur le court terme, à l'aide d'indicateurs statistiques simples, cela pourrait se traduire par une volonté de sanction. Ou alors la Ville vise-t-elle à propulser la Bâtie dans une dynamique d'amélioration continue, en la sensibilisant quant à son cadre de travail?).»

Voilà comment le Festival de la Bâtie perçoit le contrat qui lui est proposé. Pour ces raisons, notre groupe votera les conclusions du rapport de minorité. Merci.

M. Jean-Charles Lathion (DC). Je tiens à dire d'emblée que le PDC votera les conclusions du rapport de majorité, c'est-à-dire la motion amendée par la commission et son renvoi au Conseil administratif.

Vous l'avez compris, la terminologie «contrat de prestations» en a ébranlé d'aucuns dans la commission, et on assimile le *new public management* à tout ce que cela peut représenter pour certains. Mais les contrats de prestations existent au quotidien dans les rapports entre partenaires sociaux, avec les administrations publiques, avec les syndicats, avec les différents groupes, qu'ils soient économiques ou associatifs. C'est chose courante ici, dans cette ville de Genève. Alors, dans notre commission, nous avons, bien entendu, dû faire l'effort d'accompagner les réfractaires jusqu'à la convention de subventionnement.

Au risque de contredire M. Künzi, je demanderai pourquoi il est impossible d'accepter le principe d'une évaluation concernant l'organisation d'un festival. Certes, on me dira qu'il est très difficile d'évaluer la qualité, puisque tous les goûts sont dans la nature, mais l'organisation d'un festival peut tout à fait être évaluée.

J'ai trouvé, en la personne des organisateurs du Festival de la Bâtie que nous avons auditionnés, des gens d'expérience, des gens qui avaient atteint un certain degré de professionnalisme et de responsabilité et qui étaient tout à fait favorables à une telle évaluation. C'est à ce titre que ces personnes étaient d'accord d'expérimenter le contrat de prestations avec la Ville de Genève. Les débats que nous avons eus en commission étaient des plus intéressants.

La convention de subventionnement, puisqu'il faut parler de convention de subventionnement, Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, nous permettra de contrer un phénomène qui est assez courant dans la culture: c'est le sau-

poudrage. La convention de subventionnement sera un accord entre la Ville et les organisateurs du Festival de la Bâtie. C'est la raison pour laquelle nous vous invitons à accepter la motion amendée par la commission.

M. André Kaplun (L). Je serai bref. Au nom de mon groupe, je tiens simplement à vous mentionner que nous sommes assez réservés à l'égard des deux rapports qui nous sont présentés ce soir.

Les motifs de nos réserves sont les suivants. Tout d'abord, nous n'aimons pas particulièrement soutenir des motions qui ont pour objectif de taper sur des clous qui sont déjà enfoncés. Nous le savons, le département des affaires culturelles planche déjà sur le type de convention dont il est question dans ce genre de rapports et nous ne voyons pas pourquoi il faut inviter le Conseil administratif à faire un travail qu'il est déjà en train de faire. Pour notre part, c'est un peu une perte de temps et c'est noircir du papier, ce que nous ne pouvons pas soutenir.

D'autre part, l'invite du projet de motion amendée nous paraît relativement floue. On nous dit qu'on prie le Conseil administratif d'élaborer une convention «qui tienne compte des autres subventionneurs». Cela me paraît peut-être partir d'un bon sentiment, je le reconnais bien volontiers, mais, encore une fois, nous ne voyons pas, dans notre groupe, en quoi cela peut contribuer à l'élaboration d'une convention sur laquelle le département des affaires culturelles a certainement beaucoup à dire et nous entendons, pour notre part, juger sur pièce plutôt que d'inviter le Conseil administratif à agir sur une base qui nous paraît relativement peu claire.

Le deuxième motif de nos réserves, c'est qu'on nous dit que ce type de convention devrait «servir de modèle». Nous avons un peu de peine à croire que, dans le domaine concerné, on puisse véritablement modéliser quoi que ce soit. Les institutions culturelles, vous le savez aussi bien que moi, ont toutes leur vie, leurs caractéristiques, leurs activités, leur taille aussi qui diffèrent énormément de l'une à l'autre, et nous ne voyons pas très bien, en ce qui nous concerne, qu'on puisse, à moins d'un véritable miracle auquel nous ne croyons pas, dégager un document modèle qui pourrait de toute pièce être attribué ou «servi» en quelque sorte à telle ou telle autre institution. Dans notre groupe, nous croyons, au contraire, que chaque institution réclamera probablement des conventions idoines et qui tiendront compte de leurs propres caractéristiques.

Voici la troisième et dernière raison de nos réserves. Vous le savez, à l'origine, notre groupe n'a pas signé cette motion. Nous sommes un peu étonnés ce soir de constater que plusieurs intervenants, plusieurs motionnaires même, se sont déclarés très satisfaits des travaux de la commission. Tant mieux, mais il me semble

que ces mêmes motionnaires étaient particulièrement fâchés, si notre mémoire est bonne, lorsqu'ils l'ont déposée. Subitement, ce soir, «tout va très bien, Madame la marquise»; tant mieux, mais cela nous laisse un peu perplexes et c'est la raison pour laquelle le groupe libéral vous fait savoir qu'il s'abstiendra lors du vote.

M. Georges Breguet, rapporteur de majorité (Ve). Je voudrais juste intervenir pour une question technique et donner une explication sur le dernier document joint au rapport de majorité. Il s'agit des notes de séance de l'administrateur de la Bâtie-Festival, M. Bernard Laurent. Je lui ai demandé, après qu'il s'est exprimé à l'aide de ses notes, s'il pouvait me rédiger un rapport, puisqu'il avait déjà ses notes écrites. Celles-ci ont donc été jointes et elles montrent l'état des travaux à ce moment-là, c'est-à-dire il y a plusieurs mois. Elles montrent bien qu'il y a peut-être une différence entre l'état de ces travaux à l'époque et maintenant, alors que la motion amendée par la commission donne, elle, un cadre un peu plus large pour l'avenir et est, dans ce sens, beaucoup plus importante qu'un simple bilan momentané.

En ce qui concerne le modèle mentionné dans l'invite de la motion amendée par la commission, il ne s'agit surtout pas d'un modèle précis, mais bien plutôt d'une procédure modèle. Je crois qu'il est important que ce soir une majorité se détermine pour cette motion amendée.

M. Daniel Künzi (AdG/SI). Monsieur le président, je vais essayer, dans le flou – qui est loin d'être artistique – qui enveloppe ce débat, de clarifier les choses.

Le Parti socialiste, par le biais de sa représentante, prétend qu'avec le type de convention proposée par la Bâtie-Festival de Genève on pourra pérenniser les organisations subventionnées. Nous sommes d'accord avec cela. Il est aussi question d'établir, avec cette convention, un équilibre entre les subventions de la Ville, de l'Etat, etc.; nous sommes aussi d'accord avec cela. Mais, pour le Parti démocrate-chrétien, il s'agit, avec un contrat ou une convention de prestations, d'évaluer la qualité des prestations, tant qualitativement que quantitativement, fournies par le Festival de la Bâtie, au travers de la loupe du *new public management*, si j'ai bien compris. Alors, là-dessus, nous ne sommes pas du tout d'accord. Quant aux Verts, ils disent: «Nous, *a priori*, nous sommes parfois pour et parfois contre le *new public management*.» Face à ce tissu extrêmement opaque d'interventions, moi, je vous recommande de rejeter les conclusions du rapport de majorité et de faire confiance au Festival de la Bâtie, tel qu'il fonctionne depuis vingt-quatre ans. Je vous remercie.

M. Guy Jousson (AdG/TP). On a entendu parler de professionnalisme, de sérieux, on a aussi entendu dire que le Festival de la Bâtie existait depuis vingt-quatre ans. Je trouve que tout ce qui a été dit jusqu'à maintenant est très bien, mais j'ai un tout petit souci, c'est que, si l'on considère la créativité future, par rapport aux prestations des organisateurs du Festival de la Bâtie, il est évident qu'on sabote légèrement les gens de bonne volonté qui auront aussi besoin de nos subventions et ne pourront pas justifier de vingt-cinq ans d'expérience ni faire état d'une efficacité redoutable comme cela, en deux ans. Personnellement, j'aimerais qu'on laisse une toute petite lucarne ouverte pour les créateurs en devenir qui sont déjà dans cette ville et qui essaient aussi de participer à la vie culturelle, peut-être de façon moins spectaculaire que le Festival de la Bâtie, mais à leur niveau, et qui auront peut-être aussi besoin d'un petit subventionnement.

M. Jean-Charles Lathion (DC). J'ai l'habitude de ne pas être bien compris par M. Künzi. J'aimerais dire que le contrat de prestations, pour moi, n'est pas nécessairement lié au *new public management*, de même que la convention de subventionnement d'ailleurs, sur laquelle nous sommes tombés d'accord après moult discussions; mais de pouvoir convenir, avec certains artistes, d'objectifs, cela me paraît quelque chose de tout à fait acceptable par tous.

A un certain moment, les acteurs et les artistes locaux nous ont exprimé leur souci de voir finalement leur production être mieux entendue et mieux reconnue. Je crois que la convention de subventionnement ou le contrat de prestations permet de se mettre d'accord sur des objectifs communs, et c'est dans ce sens que nous vous invitons à accepter la motion amendée par la commission et à la renvoyer au Conseil administratif.

M^{me} Virginie Keller Lopez (S). Je souhaite répondre à M. Künzi, vous lui transmettez, Monsieur le président, que le *new public management*, étant donné que je n'ai toujours pas compris ce que cela voulait dire, ce n'est en tout cas pas de cela que je parle quand je parle de contrat de subventionnement. Je le répète, le Parti socialiste ne souhaite pas instaurer des contrats de prestations, mais bien des conventions de subventionnement et cela n'a rien à voir avec les premiers, je crois que vous l'aurez compris. Tout à l'heure, j'ai déjà expliqué – et j'espère que M. Künzi finira par le comprendre – que ces conventions de subventionnement devraient permettre une discussion sur le subventionnement des institutions, sur leurs objectifs. Il ne s'agit en aucun cas, comme M. Lathion vient de le dire, de définir des objectifs avec des artistes, mais bien de définir des objectifs avec des associations ou des institutions. Les artistes, eux, montent ou créent un spectacle, cela n'a rien à voir avec les objectifs, cela se passe à un autre niveau.

On parle ici de conditions de travail pour les associations et les institutions culturelles: comment on travaille, sur quelle temporalité et avec quel argent. Il s'agit de connaître les objectifs à long terme de ces associations et institutions, par exemple pour le Grand Théâtre, l'OSR, la Bâtie, l'AMR, ainsi que leur position par rapport à la création, la formation, etc. En résumé, il s'agit de toutes ces questions dont nous débattons depuis des années à Genève. Je m'étonne donc que l'on puisse encore croire que c'est du travail artistique proprement dit dont nous allons discuter. J'espère que c'est la dernière fois que j'aurai besoin d'éclaircir notre position sur ce sujet.

M. Paul Oberson (Ve). Je prends la parole pour faire une rapide mise au point et je vous prie, Monsieur le président, de transmettre à M. Künzi, qui, malgré toute l'amitié que je lui porte, entretient, à mon avis, lui-même un certain flou autour de ces débats.

Reprenons l'objet, nous parlons d'une institution, la Bâtie-Festival, qui n'est pas du tout subventionnée, dans laquelle il n'y a pas de fonctionnaires. Or le *new public management* propose un système de gestion, un nouveau système de gestion pour les collectivités publiques et les fonctionnaires qui y travaillent. Nous sommes donc dans un débat qui n'a rien à voir et qui se situe à mille lieues de cette question du *new public management*.

M. Daniel Künzi, rapporteur de minorité (AdG/SI). Je vais peut-être mettre un point d'orgue à ce débat, je l'espère. Simplement, je remarque que le PDC aussi bien que le Parti socialiste soutiennent le rapport de majorité, mais avec des arguments complètement différents. Alors, je dis, accordez vos violons et mettons-nous d'accord tous ensemble. Point à la ligne.

M. Souhail Mouhanna (AdG/SI). Plusieurs conseillers municipaux se sont interrogés sur ce que signifient le *new public management*, les contrats de prestations et tout le reste.

Je m'étonne, pour ma part, que lorsqu'on parle de contrats de prestations on s'intéresse essentiellement au domaine culturel. D'après ce que je croyais, les créateurs dans le domaine culturel et artistique ont un besoin vital de liberté de création et de conditions qui permettent justement à leur créativité de s'exprimer. Les contrats de prestations sont peut-être à négocier avec eux. Mais je me suis quand même demandé pourquoi nous n'établirions pas, par exemple, des contrats de prestations avec des clubs sportifs que nous subventionnons, pourquoi nous ne

leur demanderions pas de revenir à Genève avec un certain nombre de médailles olympiques, à un moment ou à un autre. Pourquoi ne ferions-nous pas de même avec les associations caritatives, pourquoi ne pas leur dire: «Voilà, nous voulons que vous aidiez telle et telle catégorie de gens et non pas les autres, ou peut-être plus cette catégorie que celle-là»?

Simplement, je me posais vraiment cette question: pourquoi cette motion s'intéresse-t-elle exclusivement au domaine culturel, au Festival de la Bâtie? Je suis un peu inquiet par rapport aux véritables raisons qui ont conduit à cette motion.

Je crois que, si le Conseil municipal doit commencer à introduire ce genre de conditions pour les subventions qu'il accorde, par exemple au niveau de la Bâtie-Festival, il n'y a pas de raison que ce ne soit pas la même chose par rapport à toutes les autres entités que la Ville de Genève subventionne. Soyons cohérents, mais, en attendant, je pense qu'il faut accepter les conclusions du rapport de minorité.

M^{me} Virginie Keller Lopez (S). Excusez-moi, je voudrais juste redire que notre invité, je cite, «demande au Conseil administratif d'élaborer, en partenariat avec la Bâtie-Festival de Genève, une convention de subventionnement et de prestations qui tienne compte des autres subventionneurs, dont l'Etat, et qui puisse servir de modèle pour les autres institutions subventionnées», j'espère que M. Mouhanna comprend pourquoi je lis cette phrase, «et d'en présenter le contenu au Conseil municipal».

Il est donc évident qu'il ne s'agit pas pour nous de dire qu'il faut faire n'importe quel contrat avec n'importe quel contenu avec les associations ou institutions culturelles; il s'agit d'élaborer des modèles qui permettront aux gens de travailler sur le long terme et d'avoir des garanties aussi que les subventionneurs s'assoient à leur table et discutent. Ce type de contrat vise donc à donner de bonnes conditions de travail aux institutions subventionnées. Nous demandons que le Conseil administratif présente le contenu de ce modèle au Conseil municipal afin d'en débattre. Effectivement, je me range à votre avis, Monsieur Künzi; nous ne serons peut-être pas d'accord, entre la gauche et la droite notamment, sur le contenu de ces contrats de subventionnement.

M. Jean-Pierre Lyon (AdG/SI). J'ai écouté très attentivement les spécialistes de la culture et je me demande s'ils sont au courant de la vraie situation.

Parlons de ce qui se passe à Genève. Le premier contrat de prestations mis en place à Genève concernait les Transports publics genevois (TPG). (*Remous.*)

Voilà! Les seuls qui se sont opposés à ce type de contrat étaient les représentants du personnel des TPG. A l'époque, avec M. Sottas, nous étions membres du comité du personnel des TPG et nous avons attiré l'attention de la population sur les dangers que pouvaient représenter les contrats de prestations. Tous les partis politiques, aussi bien la droite que la gauche, disaient que ces contrats étaient merveilleux, qu'on allait avoir une gestion planifiée sur quatre ans, etc. Quand la subvention a été bloquée pendant quatre ans, il y a eu de très gros problèmes. L'Etat et les partis politiques disaient qu'il fallait améliorer ceci ou cela, qu'il fallait développer le secteur des transports publics dans tel ou tel endroit, etc. A cette époque-là, nous avons eu un gros problème avec l'Hôpital de gériatrie; les subventionneurs ont dû donner une subvention déguisée pour pouvoir améliorer le trajet qui mène à Belle-Idée.

J'attire votre attention, Mesdames et Messieurs, sur le fait qu'au niveau des personnes qui travaillent et qui sont prises dans ce système il n'y a que des mécontents.

C'est vrai que M^{me} Keller Lopez, en tant que motionnaire, dit qu'il faut voter la motion amendée par la commission et que l'on verra ensuite. Je peux vous dire que, dès que vous mettez le doigt dans l'engrenage, vous ne pourrez plus revenir en arrière, parce que le Conseil administratif, lui, sera prêt et, lorsqu'il nous présentera les documents, il faudra aller de l'avant; nous ne pourrons plus revenir en arrière.

En tant qu'ancien responsable et ancien président du syndicat des TPG, je peux vous dire que nous avons attiré l'attention des personnes sur les dangers que représentaient ces contrats de prestations; malgré tout, ils ont été acceptés et maintenant chaque quatre ans les statuts sont adaptés. Alors, les copains nous disent: «On s'est fait rouler!» Ce sont 1300 personnes qui se sont fait rouler. La population, elle, elle s'en fout, elle a voté pour des contrats de prestations.

Je vous le répète, que ceux qui veulent voter oui le fassent, mais qu'ils votent un «oui mais». De toute façon il serait préférable d'accepter les conclusions du rapport de minorité. Vous verrez, dans quelque temps, quand nos chers conseillers administratifs, avec leurs grands spécialistes, nous présenterons les projets, vous direz: «Ce n'est pas ce que nous avons demandé, nous nous sommes fait rouler». Vous verrez, Mesdames et Messieurs, les associations, les institutions, elles aussi, se sentiront roulées et c'est dommage.

J'attends d'écouter ce que va nous dire M. Vaissade, mais je peux déjà vous dire qu'il ne sait pas encore lui-même ce qu'il doit nous dire. (*Rires.*)

Mesdames et Messieurs, votez un non massif à cette motion. Vous avez un exemple: les TPG ont été punis d'avoir accepté les contrats de prestations. Alors, votez non et vous verrez, vous serez les grands vainqueurs.

M. Sami Kanaan (S). Je ne me prononcerai pas sur le cas particulier du Festival de la Bâtie, car il y a des gens qui s'y connaissent beaucoup mieux que moi.

Je suis assez surpris de l'évolution de la discussion concernant la notion de convention de subventionnement. A entendre certains, qui n'ont visiblement pas envie de lire le rapport de majorité ou en particulier la motion amendée votée par la commission, ce serait la pire des catastrophes. Nous brimerions la capacité de création artistique, nous préparerions l'influence directe des politiques sur la culture. Bref, ce serait la fin à la fois de la liberté artistique, de la protection du personnel et de beaucoup d'autres notions auxquelles nous tenons.

Je pense que c'est plutôt le contraire. En effet, quel conseiller municipal ici présent oserait prétendre en toute bonne foi qu'il n'y a pas d'influence politique sur les dossiers; qu'il n'y a pas de coupe dans les subventions, uniquement parce qu'il n'y a pas de convention de subventionnement? Au contraire, dans la situation actuelle, comme nous connaissons la construction de notre budget, comme nous connaissons la gestion de nos subventions, il est beaucoup plus facile aujourd'hui, vu l'opacité du système, qu'un magistrat, quel qu'il soit, – je ne parle pas de cas particuliers mais de pratique générale – ou n'importe quel groupe municipal puisse influencer, sur la base de critères qui ne sont souvent pas très clairs, des décisions sur les subventionnements: par exemple, qui a le droit de se faire subventionner par la Ville, qui a droit à une subvention augmentée ou rabaisée.

Le cas des TPG est intéressant. Le fait que les TPG aient perdu ou pas des fonds, ou n'aient pas reçu les fonds nécessaires à leur travail, n'a strictement rien à voir avec la convention de subventionnement, bien au contraire. Un des mérites de la solution concernant les TPG, qui a d'ailleurs aussi des défauts, est justement de mettre clairement sur la table la notion de ce qu'on peut avoir pour un certain budget. Cela force les TPG à justifier leur position. Je peux vous dire que les députés au Grand Conseil ont bien appris aussi à gérer la chose, parce qu'ils peuvent dire aux TPG: «Vous avez une enveloppe de tant, vous pouvez faire tant et, si vous ne le faites pas, c'est que visiblement vous n'employez pas vos ressources de manière intelligente.» Evidemment, cela représente une grande responsabilité pour tous les acteurs concernés, avant tout pour le personnel, qui, effectivement, doit faire entendre sa voix, parce qu'il est vital que celui-ci soit associé à cette démarche. Là où il y a un personnel professionnel impliqué, aux TPG en particulier, mais à la Bâtie-Festival aussi, il est vital que les partenaires fassent entendre leur voix. Il est vital que les usagers d'une prestation fassent entendre leur voix.

Un des avantages possibles, je dis bien «possibles», parce qu'il faut voir à l'usage, d'une convention de subventionnement, c'est de créer un cadre de dis-

cussion tout à fait transparent et structuré pour un débat politique sur les objectifs généraux, que ce soit au niveau de la Ville en général ou bien d'un cas particulier, comme un festival, et de pouvoir, de manière beaucoup plus transparente qu'auparavant, faire des choix. Pour les groupes locaux, par exemple, au niveau du budget, cela permettrait de décider clairement de ce que nous souhaitons ou pas. Il ne faut pas mélanger les craintes que l'on peut avoir en ce qui concerne, par exemple, la liberté artistique ou bien la baisse des moyens ou encore la non-prise en compte du personnel et l'instrument que constitue la convention de subventionnement.

Je crois me rappeler qu'il y a un an environ ou peut-être deux, dans une réponse du Conseil administratif à une motion concernant les subventions culturelles, le Conseil administratif, par la voix de M. Vaissade, avait clairement dit que cet instrument serait utilisé à plus grande échelle qu'auparavant et de manière cohérente. En effet, M. Mouhanna a raison, il n'y a évidemment pas de raison de le faire que pour un cas. Si on l'introduit pour un cas, il faudrait l'introduire pour tous les cas similaires. Disons que la motion amendée par la commission ouvre le champ. On parle du festival, parce que c'est de là qu'est partie la motion initiale, mais la motion amendée par la commission est limpide. Dans cette dernière, on parle d'un modèle de convention de subventionnement et on dit que le Conseil municipal doit être consulté. Ce modèle de convention doit être étendu à tous les cas pertinents. Je vous remercie.

Le président. Nous allons maintenant donner la parole à M. Alain Vaissade. Si, après son intervention, d'autres personnes s'inscrivent, nous suspendrons la séance, sinon nous passerons au vote.

M. Alain Vaissade, maire. Le débat a été riche, tous les avis se sont exprimés. J'ai perçu au travers des interventions de M. Künzi une certaine inquiétude et je voudrais quand même expliquer, par rapport à ces interventions, que le rôle du département des affaires culturelles n'est pas d'être un obstacle à la création indépendante ni à l'expression de celle-ci.

En d'autres termes, pour parler déjà du rapport de minorité – prenons peut-être la position la plus éloignée du vote de la commission – dire que la subvention directe et en prestations en nature accordée par la Ville au Festival de la Bâtie ne correspond pas à la réalité est exagéré. Lorsque le département des affaires culturelles, qui a pris naissance avec ce nom, s'est occupé de revaloriser toutes les prestations culturelles que la Ville pouvaient offrir, ce n'était qu'une subvention de 300 000 francs qui était octroyée au Festival de la Bâtie. Progressivement,

nous avons rassemblé toutes les subventions qui étaient utilisées par le Festival de la Bâtie. Le budget total de ce festival est de 2,5 millions de francs, sans compter toutes les subventions en nature, aussi bien des ressources matérielles que des ressources qui proviennent d'autres associations subventionnées. Ce qui fait que le sujet dont vous parlez ce soir n'est pas celui d'une petite association qu'on subventionne à raison de 50 000 ou 100 000 francs par année. Il s'agit d'un subventionnement important dans le budget de la Ville.

Je crois qu'il était important de souligner ces chiffres. D'abord, il ne s'agit pas de 30% de l'activité de la Bâtie qui sont subventionnés, mais, en 2001, de 40%. Il y a 28% de recettes propres, ce qui est très important et qu'il faut souligner, car rares sont les associations ou les institutions culturelles qui parviennent à un taux d'effort de ce niveau-là. Les 32% qui restent sont subventionnés soit pas l'Etat soit par d'autres sponsors, et il est quand même intéressant pour une activité artistique et culturelle de ce niveau de se mettre d'accord. En ce sens-là, je rejoins les personnes qui ont développé l'idée que l'invité pourrait associer tous les partenaires autour d'un système de conventions.

Vous avez fait le débat entre le contrat de prestations ou la convention de subventionnement. J'aimerais rappeler que pour chaque subvention que vous attribuez – parce que je dois peut-être faire une parenthèse ici – chacun a sa fonction et chacun a son rôle. En matière culturelle, lorsqu'on attribue une subvention, c'est pour obtenir une prestation de service public; il ne s'agit pas de distribuer de l'argent en disant: «A votre bon cœur, Messieurs Dames», car on espère obtenir quelque chose en échange. Par conséquent, dans l'organisation de nos sociétés, et en particulier de nos institutions publiques, nous avons une fonction. Le Conseil municipal attribue et vote les crédits, le département des affaires culturelles administre les crédits que vous votez et le Conseil administratif est l'autorité de surveillance qui vérifie si l'administration ou les subventionnés adoptent les bonnes procédures; ensuite, les acteurs culturels sont chargés d'offrir des prestations de service public. Quant au public, qui paie ses impôts et nous donne les moyens de faire fonctionner notre administration, il faut donc qu'il soit satisfait. Ainsi, chacun a sa fonction dans cette organisation dont vous parlez depuis une heure.

J'aimerais rappeler que, pour une subvention ordinaire, quelle qu'elle soit, à partir du moment où j'établis une lettre d'attribution, elle est assortie de conditions. Il y a des conditions particulières ou des conditions diverses. Il y a, en particulier, des conditions sur la vérification des comptes, c'est-à-dire sur l'utilisation des crédits; il y a des conditions sur le fait que chaque subventionné doit apporter un rapport d'activité; cela est déjà une convention, donc il ne faut pas batailler sur les termes.

Maintenant, lorsque l'on veut assurer la pérennité d'une association ou d'une institution culturelle, on établit des conventions dans la durée, de manière

que l'on sache exactement vers quels services, vers quelles prestations l'institution subventionnée va évoluer. Nous avons donc décidé au département des affaires culturelles de ne pas faire une évaluation globale: c'est-à-dire que le Conseil municipal donne une subvention, les acteurs culturels fournissent une prestation et on regarde globalement si la subvention correspond à la prestation qui est offerte. Nous voulons une évaluation, mais pas une évaluation chargée de réaliser un contrôle des institutions, dans le sens d'une surveillance policière. Nous voulons un contrôle qui aille dans le sens d'une évaluation à moyen et long terme.

A partir du moment où des objectifs sont fixés, sont délimités, sont clairs et de plus en plus affinés pour une association – par exemple, pour le Festival de la Bâtie, c'est la réalisation d'un festival des arts de la scène, à une période donnée de l'année – nous voulons faire une évaluation pour voir si le résultat correspond à ces objectifs. Cela nous permettra à un moment donné de dire à telle ou telle association: «Nous sommes désolés, mais le Conseil municipal, l'administration attendaient autre chose» ou, au contraire: «Votre prestation est très bien, mais peut-être que vous n'avez pas assez de moyens, alors, regardons comment nous pouvons ajuster la subvention aux prestations réalisées.» C'est donc dans cet esprit que j'ai demandé aux services du département des affaires culturelles de mettre au point les procédures, de façon que nous ayons une vision beaucoup plus claire des prestations offertes, mais aussi pour répondre à certains conseillers municipaux qui parlent de saupoudrage ou de subventions aléatoires. Cette façon de faire peut permettre de diminuer de plus en plus cette appréhension du subventionnement, qui se retrouve souvent chez certaines personnes qui disent que nous subventionnons pour rien. Par l'installation de ces procédures administratives, de ces conventions de subventionnement, nous voulons valoriser le travail de la création, aussi bien des acteurs culturels que des artistes.

Le but de cette motion a été atteint, puisque, en fin de compte, on délibère et on apporte des informations à la commission des arts et de la culture ainsi qu'au Conseil municipal. Sachez que le département des affaires culturelles contrôlait déjà l'information et savait ce qui se passait. Il y a des personnes dont le travail est d'évaluer ce qui se passe, d'aller à des réunions, de voir comment s'élaborent les prestations culturelles. Nous avons donc déjà cette information, vous ne l'aviez peut-être pas, mais cette motion aura au moins permis d'apporter une certaine transparence.

Alors, Mesdames et Messieurs, je ne veux pas prolonger ce débat, puisque cela fait maintenant plus d'une heure que nous traitons de ce point, mais je voudrais vous dire que l'invite de cette motion n'est que le reflet de ce qui doit être fait en termes de transparence et d'utilisation des crédits municipaux. Ne pas voter cette invite, c'est ne pas reconnaître cette réalité.

Deuxième débat

Le président. La parole n'étant plus demandée, nous allons procéder au vote. Ah, Madame Vanek, excusez-moi, vous avez la parole.

M^{me} Marie Vanek (AdG/SI). Merci, Monsieur le président, je demande le vote à l'appel nominal.

Le président. Etes-vous suivie? (*Plus de quatre conseillers municipaux lèvent la main.*)

Mise aux voix à l'appel nominal, la motion amendée par la commission est acceptée par 38 oui contre 11 non (14 abstentions).

Ont voté oui (38):

M^{me} Anne-Marie von Arx-Vernon (DC), M^{me} Nicole Bobillier (S), M. Georges Breguet (Ve), M. Roberto Broggin (Ve), M^{me} Eustacia Cortorreal (AdG/TP), M. Olivier Coste (S), M. Roger Deneys (S), M. Gérard Deshusses (S), M. Guy Dossan (R), M^{me} Michèle Ducret (R), M. Michel Ducret (R), M. Alain Dupraz (AdG/TP), M^{me} Alice Ecuillon (DC), M^{me} Hélène Ecuyer (AdG/TP), M. Jean-Louis Fazio (S), M. Alain Fischer (R), M. René Grand (S), M^{me} Monique Guignard (AdG/TP), M^{me} Catherine Hämmerli-Lang (R), M^{me} Liliane Johnner (AdG/TP), M. Roman Juon (S), M. Sami Kanaan (S), M^{me} Virginie Keller Lopez (S), M^{me} Michèle Künzler (Ve), M. Jean-Charles Lathion (DC), M. Pierre Losio (Ve), M. Alain Marquet (Ve), M^{me} Christina Matthey (Ve), M. Pierre Maudet (R), M. Paul Oberson (Ve), M. Robert Pattaroni (DC), M^{me} Annina Pfund (S), M^{me} Alexandra Rys (DC), M^{me} Sandrine Salerno (S), M. Alain-Georges Sandoz (AdG/TP), M. Guy Savary (DC), M. Damien Sidler (Ve), M^{me} Marie-France Spielmann (AdG/TP).

Ont voté non (11):

M^{me} Fatiha Eberle (AdG/SI), M. Jacques François (AdG/SI), M. Daniel Künzi (AdG/SI), M^{me} Ruth Lanz (AdG/SI), M. Jean-Pierre Lyon (AdG/SI), M. Jacques Mino (AdG/SI), M. Souhail Mouhanna (AdG/SI), M^{me} Isabel Nerny (AdG/SI), M^{me} Evelynne Strubin (AdG/SI), M^{me} Marie Vanek (AdG/SI), M. Christian Zaugg (AdG/SI).

Se sont abstenus: (14):

M^{me} Marie-Thérèse Bovier (L), M^{me} Renate Cornu (L), M^{me} Barbara Cramer (L), M^{me} Linda de Coulon (L), M. Sacha Ding (L), M. Jean-Marc Froidevaux (L), M^{me} Micheline Gioiosa (L), M. François Harmann (L), M. Guy Jousson (AdG/TP), M. André Kaplun (L), M. Jean-Pierre Oberholzer (L), M. Georges Queloz (L), M. Pierre Reichenbach (L), M. Armand Schweingruber (L).

Etaient excusés à la séance ou absents au moment du vote (16):

M. Didier Bonny (DC), M^{me} Sophie Christen (L), M. Alain Comte (AdG/TP), M. Jean-Marc Guscetti (L), M. Jean-Marie Hainaut (L), M. François Henry (L), M^{me} Vanessa Ischi (Ve), M. Bernard Lescaze (R), M. Guy Mettan (DC), M. Mark Muller (L), M. Jean-Pascal Perler (Ve), M. Peter Pirkel (L), M. Daniel Sormanni (S), M. François Sottas (AdG/TP), M^{me} Arielle Wagenknecht (DC), M. René Winet (R).

Présidence:

M. Bernard Paillard (AdG/SI), président, n'a pas voté.

La motion est ainsi conçue:

MOTION

Le Conseil municipal demande au Conseil administratif d'élaborer, en partenariat avec la Bâtie-Festival de Genève, une convention de subventionnement et de prestations qui tienne compte des autres subventionneurs, dont l'Etat, et qui puisse servir de modèle pour les autres institutions subventionnées, et d'en présenter le contenu au Conseil municipal.

Le Conseil administratif est chargé de présenter un projet d'arrêté ou de prendre une mesure

7. Propositions des conseillers municipaux.

Néant.

8. Interpellations.

Néant.

9. Questions.

Néant.

Le président. Nous reprendrons nos travaux à 20 h 45. Bon appétit.

Séance levée à 19 h 20.

SOMMAIRE

1. Communications du Conseil administratif	5225
2. Communications du bureau du Conseil municipal	5225
3. Rapport de la commission de l'aménagement et de l'environnement chargée d'examiner la proposition du Conseil administratif en vue de l'ouverture d'un crédit de 273 960 francs, porté à 333 960 francs, complémentaire au crédit de 7 785 000 francs voté le 12 novembre 1996, destiné à la création d'accès supplémentaires à l'aménagement de surface de la couverture des voies CFF, secteurs I, II et III, sis dans le quartier de Saint-Jean, sur les parcelles 3589 feuille 37, 3590 feuille 38, 3591 feuille 39 et 3592 feuille 41, de la commune de Genève, section Petit-Saconnex (PR-88 A)	5227
4. Rapport de la commission des travaux chargée d'examiner la proposition du Conseil administratif en vue de l'ouverture d'un crédit de 1 565 200 francs destiné à des travaux de rénovation et d'adaptation aux normes des installations techniques de chauffage dans divers bâtiments locatifs (PR-94 A)	5244
5. Rapport de la commission des travaux chargée d'examiner la proposition du Conseil administratif en vue de l'ouverture d'un crédit de 170 000 francs destiné à la conservation-restauration des panneaux décoratifs de la façade principale du Victoria Hall, situé rue du Général-Dufour 14, parcelle 4681, feuille 34 du cadastre de la commune de Genève, section Cité, édifice N° 79, propriété de la Ville de Genève (PR-99 A)	5253
6. Rapports de majorité et de minorité de la commission des arts et de la culture chargée d'examiner la motion de MM. Paul Oberson, Pierre Losio, Olivier Coste, M ^{me} Virginie Keller Lopez, M. Robert Pattaroni, M ^{mes} Ruth Lanz, Marie-France Spielmann, Eustacia Cortorreal, Michèle Ducret et M. Guy Dossan, renvoyée en commission le 15 novembre 2000, intitulée: «La Bâtie-Festival de Genève: quel bilan, quel avenir?» (M-126 A/B)	5256

7. Propositions des conseillers municipaux	5327
8. Interpellations	5328
9. Questions	5328

La mémorialiste:
Marguerite Conus